

◆ DOSSIER SPÉCIAL

# Le spectacle vivant, que le spectacle commence!



- ◆ CONGRÈS 2010, LA FNAPEC S'ENGAGE...
- ◆ RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- ◆ PORTRAIT: JEAN GUILLOU
- ◆ JEUNESSE: ASSISTER, PARTICIPER
- ◆ ESPACE DES APEC: RETOUR D'EXPÉRIENCES

# Assurance des *instruments* et activités *du* *musicien*

Assure tous les instruments,  
contre tous les risques et en tous lieux



Tél. 03 20 57 91 33 • Fax. 03 20 74 06 09  
contact@smamm.com



[www.smamm.com](http://www.smamm.com)

<b>L'actualité Fnapec</b>	
Congrès 2010	4
Charte et Réseau Musique et Handicap	6
La Semaine du Son	7
<b>Musiques d'Ensemble</b>	8
<b>Partenaires</b>	
L'Association Jeunes Talents	10
L'Association 5 à 7 d'Arradon	11
<b>Dossier 1 : Le spectacle vivant</b>	
Pratiques artistiques et spectacle vivant	13
Le spectacle vivant et les conservatoires	16
Orchestres à l'école	19
Orchestres à l'Université	20
Les Orchestrades	21
Festival Les Envoleées musicales	22
L'Association des Orchestres Français	23
Danse	24
<b>Portrait Jean Guillou</b>	25
<b>Dossier 2 : L'enseignement supérieur</b>	
La réforme en cours, le Ministère	26
Les CEFEDM et le DE, André Dubost	
Les CFMI et les DUMI, Alain Desseigne	
Le DE de danse, Jean Guelpa	
L'évolution du métier d'enseignant, FNCC	
L'évolution du métier d'enseignant, CDF	
La formation au DE, Eddy Schepens	33
<b>Formation</b>	
L'Orchestre Français des Jeunes	36
L'ITEM	38
Un CEM de violoncelle original	39
<b>Pédagogie</b>	
Les cycles 3, CRR Maurice Ravel	40
Le plaisir de jouer au cœur du système, CRD Creuse	41
<b>Salon Music &amp; You</b>	43
<b>Jeunesse</b>	
Jeu, lecture	44
Jeunes classiques, une nouvelle revue	45
Prévention des risques auditifs	46
France Musique - Osez l'Opéra	47
<b>Nouveau concours de harpe</b>	48
<b>Site : La Cité de la Musique à Paris</b>	49
<b>Espaces des APEC</b>	
Retour d'expériences	50
Une nouvelle née : l'APEC de Cambo	51
Les 40 ans de l'APEC de Montpellier	52
Lecture - La Mutuelle des Musiciens	54

La publicité paraît sous la seule responsabilité des annonceurs.  
La FNAPEC tient à leur exprimer ses vifs remerciements pour leur soutien.

## Siège social de la FNAPEC

106, rue d'Amsterdam 75009 Paris  
Tél. : 01 42 82 00 19

**Responsable de la publication :**

Suzy Marceau • Tél. : 04 42 56 63 03

**Responsable de la rédaction et de la correction :**

Suzy Marceau assistée de Jessica Barre et Jacques-Marie Leroux

**Contact publicité :** Martine Mabboux

**Création graphique :** Marc Rouve / VB Design (01 42 58 69 61)

**Imprimerie :** FOI Conseil - 94110 Arcueil • Tél. : 01 46 15 05 13

Dépôt légal n°2346 - 3<sup>e</sup> trimestre 2010 ISSN : 0755-1193



## Il nous faut résister !

A l'heure où la place de l'art et de la culture est réduite dans presque tous les budgets, considérés encore par certains comme un « supplément d'âme », un luxe dont on peut se passer, réservé à une élite...

A l'heure où l'Education Nationale n'inscrit pas l'art et la culture dans les enseignements fondamentaux à l'école et appauvrit les enseignements artistiques au lycée...

À l'heure où la réforme annoncée des collectivités territoriales alarme tout le secteur culturel et les élus territoriaux, toute tendance politique confondue ...

Il nous faut résister !



© Clément Arcamone

**« Sans l'art, l'homme n'est guère meilleur qu'un chimpanzé. L'intelligence humaine naît du baiser des muses. »**  
disait Nikolaus Harnoncourt.

Plus que jamais, il nous faut affirmer, comme le fait Simone du Breuil depuis plus de 20 ans, la place que doivent tenir les arts en général, la musique, la danse et le théâtre en particulier, dans l'éducation et la formation profonde d'un enfant, de tous les enfants. Faire partager l'émotion musicale au plus grand nombre... un chemin de crête qu'il nous faut suivre avec pugnacité. « Aucun jeune ne sortira indemne de la magie des Orchestrades » écrivait dans son rapport le directeur départemental de la Jeunesse et des sports, il y a quelques années.

Nous avons à réaliser un changement de mentalités encore trop souvent tournées vers l'économie, la rentabilité immédiate et visible.

La musique, la danse et le théâtre comme élément indispensable de formation d'un enfant, tant au niveau des cellules de son cerveau (potentiel acquis pour la vie) que comme créateur d'émotions, de développement personnel plus profond, plus riche, d'un équilibre psychologique plus solide, d'une maturité affective plus grande, voilà qui peut permettre d'apporter à tous une certaine égalité des chances. Nous devons nous battre pour un déroulement harmonieux d'une scolarité musicale, chorégraphique et théâtrale de qualité accessible au plus grand nombre.

**Je vous souhaite** de bien mesurer notre responsabilité dans ce combat.

**Je vous souhaite** de trouver auprès de la FNAPEC le soutien qui vous permettra de tenir et de poursuivre.

**Je vous souhaite** de réussir dans cette grande entreprise qui est la nôtre et à laquelle je crois profondément.

Pour un monde où la musique, la danse et le théâtre auraient la place qui leur revient, la FNAPEC à un rôle à jouer, déterminant et difficile.

La FNAPEC doit convaincre

Je crois pouvoir compter sur vous

Vous pouvez compter sur moi.

Suzy Marceau

Le conseil d'administration de la FNAPEC remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de ce numéro.



## RETOUR DE CONGRÈS

### *Le congrès de la FNAPEC au CRR de Paris*

**C**'est sur la scène de l'auditorium du conservatoire de Paris que la tribune du 54<sup>e</sup> congrès de la FNAPEC s'est installée le 8 mai dernier, pour une journée en continu, de 9h00 à 20h00. L'ouverture, le partage d'expériences des APEC, une « première » qui fut appréciée des congressistes.

Comme chaque année, à l'occasion de l'assemblée générale statutaire, les représentants des adhérents et les membres du conseil d'administration, réunis autour du Bureau fédéral, se sont retrouvés pour proposer, agir et réagir face aux missions de la fédération.

Avant d'être majoritairement votés, les rapports présentés – bilan de l'exercice, par moitié de Claire Crézé et de Suzy Marceau – ont suscité de nombreuses questions. Des échanges débattus avec caractère, des interventions qui ont fait dire, à juste titre, à notre présidente Suzy Marceau, que chacun peut et doit agir pour réaffirmer le rôle, la place et la mission des associations de parents d'élèves. Notre présidente nous rappelle que nous avons suffisamment de ressources pour conjuguer éthique et travail, dans un cadre propice à la confiance entre la fédération, les unions régionales, et les APEC.

Dans le cadre de rencontres formelles ou informelles, elle nous propose et nous invite à réfléchir aux obligations de chacun d'entre nous, de nous engager dans la mise en avant de projets réalistes et constructifs, pour défendre, par un travail collectif, notre priorité, la réforme des enseignements artistiques spécialisés.

**Le bureau de la FNAPEC, élu à l'issue de l'assemblée générale, conformément aux statuts de la FNAPEC (article 12), est le suivant :**

**Présidente :** Suzy Marceau

**Vice-présidentes :**

Marie-Claude Valette et Martine Desvergues

**Secrétaire :** Paulette Maroteaux

**Secrétaire-adjointe :** Nicole Brière

**Trésorier :** Jean-Marie Zeinstra

**Trésorière-adjointe :** Martine Mabboux



*Signature de la Charte Musique et Handicap et Table ronde*

*De gauche à droite: Violaine Magnin, Suzy Marceau, Jean-Philippe Navarre, Geneviève Meley Othoniel, Pierre Christophe Brilloit, Philippe Defosse Horridge et Eric Sprogis*

Ce projet de réforme, précisément, était au centre des discussions abordées au cours de la table ronde qui a suivi l'assemblée générale. Mme Geneviève Meley Othoniel s'est exprimée au nom du Ministère de la Culture et de la Communication, et les trois associations de directeurs de conservatoires, Philippe Defosse Horridge et Eric Sprogis pour Conservatoires de France, Pierre Christophe Brilloit pour la FFEM et Jean Philippe Navarre pour l'UNDC. Ces intervenants particulièrement attentifs et vigilants sur l'avancée de la réforme des enseignements artistiques, ont fait part des besoins clairement identifiés et entendent, par un travail conjoint, rester réactifs aux propositions. Xavier Delette, directeur du CRR de Paris et André Dubost, ont honoré ce congrès par leur présence dans le public.

Violaine Magnien a présenté le réseau « Musique et handicap ». La FNAPEC a officialisé ce jour la signature de la Charte et son entrée au comité de pilotage de ce réseau. Cet honneur fait foi de son engagement pérenne.

Une pause autour d'un sympathique buffet, marque la fin de la matinée. Au menu pour certains, le dépouillement puis l'élection du nouveau bureau. Reprise du congrès vers 14h30, autour du thème « pourquoi jouer et écouter toujours plus fort », atelier animé par Christian Hugonnet, ingénieur acousticien, Président de la Semaine du Son. Il nous a présenté ses travaux en compagnie de remarquables interve-

nants, Michelle Castellengo, directrice de recherche émérite au CNRS, Bernard Heger, Délégué Général de SIMAVELEC Syndicat des Industries de Matériels Audiovisuel et Pierre Walder, acousticien.

Cette sensibilisation nous a interpellé, et c'est avec sérieux que l'assemblée a ouvert grand ses oreilles. Le Quatuor Agora a gentiment prêté son concours pour animer les interventions pédagogiques et l'atelier interactif. Ce quatuor, composé de musiciens du CRR de Paris est lauréat de Musiques d'Ensemble 2010. La présentation des métiers du son par Jérôme Monsimier de l'ITEMM (Institut technologique européen des métiers de la musique) a aussi retenu l'attention des congressistes, très sensibilisés aux phénomènes des nuisances sonores.

Pour clôturer en musique ce congrès 2010, l'ensemble du CRR de Paris, dirigé pour l'occasion par des étudiants en direction d'orchestre du Pôle supérieur Paris-Boulogne, s'est produit devant des parents attentifs et ravis. Enfin, un pot festif et convivial, offert par les régions Aquitaine et Bretagne, a prolongé les échanges de manière informelle sur l'actualité du jour et nos rêves de demain.

Suzy Marceau remercie chaleureusement le CRR de Paris en la personne de Xavier Delette, son directeur, pour son accueil, la classe de Philippe Ferro, les techniciens dont l'aide fut précieuse pour l'atelier du son, Hector et tous les bénévoles, pour leur investissement et leur soutien amical.



Congressistes



Simone du Breuil entourée des congressistes



Dépouillement



Conseil d'administration

Michelle Castellengo  
et Christian Hugonnet

Quatuor Agora



Ensemble du CRR



Salut final

### La FNAPEC poursuit ses engagements et fait connaître ses positions...

Le travail de notre fédération ne faiblit pas, bien au contraire, il se professionnalise malgré nous... La réforme de l'enseignement spécialisé, de l'initial jusqu'au supérieur, ainsi que la réforme des collectivités territoriales, toutes deux en cours, exigent de nombreuses discussions avec nos partenaires. Rencontres et courriers adressés au Ministre de la Culture et de la Communication co-signature de lettres FNAPEC - CEFEDM - Conservatoires de France ainsi qu'avec d'autres professionnels, démontrent l'investissement de la FNAPEC. Heureuse conséquence, cela vaut à la Présidente d'être invitée de plus en plus souvent à moult ateliers de réflexion, tables rondes, en étroite collaboration avec la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités

territoriales pour la Culture), les directions de conservatoires et d'établissements d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre.

La FNAPEC, en devenant membre du comité de pilotage du Réseau Musique et Handicap, s'engage auprès des personnes handicapées pour améliorer leur accès aux pratiques musicales.

La FNAPEC, en adhérant à la Semaine du Son, s'engage pour la protection de la santé auditive des jeunes musiciens.

La FNAPEC s'engage pour un meilleur accès au spectacle vivant pour tous: jouer, danser mais aussi

devenir spectateur, partager et faire partager l'émotion du spectacle vivant au plus grand nombre. Un partenariat national est engagé pour une collaboration avec l'Association des Orchestres Français dans le cadre d'« Orchestres en fête ».

La FNAPEC s'engage auprès de ses adhérents :

Renforcer son soutien auprès des jeunes et de leurs familles, et en particulier les plus défavorisés. Elle continuera à se battre sur la question des bourses (réévaluation de son montant à sa juste valeur, révision des attributions, versement au 1<sup>er</sup> semestre, accès aux services du CROUS au même titre que tous les étudiants), le maintien du droit à la Sécurité Sociale, le coût des études.

Renforcer son soutien à ses associations en leur offrant un accompagnement de qualité et d'écoute avec une variété de services indispensables : assurances, montage de projets, demandes de subvention, formation, site, apport de compétences.

Les APEC, et leurs milliers de bénévoles enthousiastes, constituent le ciment indispensable de la FNAPEC. C'est une dynamique de convictions communes et de convivialité.

Grâce au travail quotidien de l'ensemble des associations et de leurs adhérents, nous sommes un maillage de compétences capable d'accompagner l'institution. •

### Composition du conseil d'administration de la FNAPEC

Simone du Breuil, Présidente d'honneur  
Nicole Brière (UR Bretagne),  
Marie-Claude Brousse (UR Limousin),  
Martine Desvergues (UR Champagne-Ardenne),  
Michel Gourves (UR Normandie),  
Thi-Minh Hoang (UR Midi-Pyrénées),  
Jacques-Marie Le Roux (UR Centre),  
Martine Mabboux (UR Rhône-Alpes),  
Muriel Mahé (UR Ile de France Est),  
Suzy Marceau (UR PACA)  
Paulette Maroteaux (UR Aquitaine),  
Marie-Claire Martel (UR Ile de France Ouest),  
Fanny Reyre-Ménard (UR Pays de Loire),  
Marie-Claude Valette (UR Languedoc Roussillon)  
Jean-Marie Zeinstra (UR Nord-Pas-de-Calais).

Retrouvez tous les contacts sur le site de la FNAPEC : [www.fnapec.com](http://www.fnapec.com)

# CHARTRE ET RESEAU MUSIQUE & HANDICAP

*Améliorer l'accès des personnes handicapées aux pratiques musicales*

La FNAPEC s'engage et vous engage à signer la chartre du Réseau national MUSIQUE & HANDICAP.

La Fnapec a été sélectionnée en mai 2010 pour intégrer le comité de pilotage du réseau national musique et handicap, grâce à son engagement quotidien, et à tous les niveaux, en faveur de l'enseignement spécialisé, atout majeur pour le réseau. La création, il y a un an et demi, d'une plateforme de coopération



interprofessionnelle sur l'accès des personnes handicapées aux pratiques musicales, est née de plusieurs constats.

D'abord, le manque de structuration et de points d'appui pour la construction de projets pédagogiques et artistiques, avec des personnes en situation de handicap, ne favorisait pas la différenciation nécessaire entre art-thérapie et apprentissage musical. Ensuite, les nombreuses expériences existantes, réussies, innovantes restaient isolées et ne bénéficiaient pas de l'émulation nécessaire à toutes recherches. Enfin,

ceux qui, sous l'impulsion positive de la loi du 11 février 2005, accueillait dans leurs cours, dans leurs établissements, des publics en situations de handicap, manquaient de ressources pour pouvoir avancer dans de bonnes conditions de travail, pour l'élève comme pour eux-mêmes.

Le Réseau National Musique et Handicap, patronné par le Ministère de la Culture et de la Communication, régie par un comité de pilotage exécutif, auquel participe la FNAPEC, et coordonné par l'association MESH, rassemble 230 professionnels de tous secteurs sur 60 départements. Son site internet permet la mise en contact de chacun pour une mutualisation des moyens, des ressources, des compétences, et ce, de façon totalement gratuite.

## LES RENCONTRES 2011, UNE SEMAINE D'ÉVÉNEMENTS DANS TOUTE LA FRANCE

Après une année et demie d'activité, le Réseau National Musique et Handicap poursuit son effort de structuration territoriale, en encourageant les professionnels à se mettre en contact au niveau local. Ainsi, pour les Rencontres 2011, occasion de réunions concrètes entre les membres, le comité de pilotage proposera, en avril, une semaine

d'événements en régions provoqués par les acteurs du Réseau.

Déjà, en Loire-Atlantique, en Alsace, à Montpellier et à Marseille, à Lyon, des réseaux Musique et Handicap locaux se structurent, des professionnels se rencontrent, des projets intersectoriels se montent ; le Réseau National ayant agité dans chacun de ces cas comme un déclencheur. De nombreux états des lieux sont construits : Vosges, Hérault, Basse-Normandie, Val d'Oise, etc., mettant en lien associations, institutions et acteurs de terrain afin de mieux appréhender l'existant.

Enfin, le Réseau se veut l'espace de débats qui pourra venir nourrir la réflexion des institutions culturelles sur le sujet de l'accueil des publics spécifiques en leurs seins : une spécialisation du professionnel au niveau de la formation initiale – certains CFMI s'y attelle déjà - ou bien une prise en charge plus collective et globale dans les dispositifs pré-existants, avec une intégration de chacun, quel que soit son besoin et son projet, dans le parcours culturel commun ? C'est ce type de questions que portent déjà le Réseau National Musique et Handicap. •

*Violaine Magnin*

*Coordinatrice 2009 du Réseau national Musique & Handicap*

## PRELUDE A LA 8<sup>ÈME</sup> SEMAINE DU SON

Comme chaque année en janvier, la Semaine du Son sensibilise le public à l'importance de la qualité du son et de notre environnement sonore. Soutenue depuis le début par la FNAPEC, cette manifestation mobilise de plus en plus de conservatoires et d'écoles de musique.

### La 8<sup>ème</sup> Semaine du Son – 2011 en bref

A Paris du 18 au 22 janvier

Partout en France, à Bruxelles et Genève du 24 au 30 janvier

Site : [www.lasemaineduson.org](http://www.lasemaineduson.org)

Tél : 01 42 78 10 15

Mail : [contact@lasemaineduson.org](mailto:contact@lasemaineduson.org)

Avec ses cinq journées thématiques à Paris et son foisonnement d'initiatives dans toute la France, la Semaine du Son est devenue la manifestation incontournable du

début d'année, où l'on (re)découvre tous les aspects du son auprès des meilleurs spécialistes : santé auditive, relation image et son, techniques d'enregistrement et de diffusion, architec-

ture et environnement sonore, expression musicale et pédagogie. « Le sonore reste un univers à explorer. La musique en est l'un des accès. Avec l'apprentissage d'un instrument ou de





Un accord des Cordeliers, pièce musicale de Michel Risse pour le Réfectoire des Cordeliers et trois instrumentistes, par la compagnie Décor Sonore. Cette création dédiée à la Semaine du Son et à la présence de Murray Schafer, a donné à entendre, par le geste instrumental, les objets, structures et surfaces du Réfectoire.

Coproduction : le CCR Abbaye de Noirlac et la compagnie Décor Sonore, en partenariat avec la Semaine du Son et l'Université Pierre et Marie Curie.

leur voix, les enfants apprennent aussi à maîtriser leur environnement sonore. Ils connaissent la valeur du silence, l'importance de l'écoute de soi et des autres, autant de messages que la Semaine du Son véhicule depuis sa création. Les conservatoires et les écoles de musique en sont les vecteurs naturels : c'est d'ailleurs pourquoi ils sont chaque année plus nombreux à s'impliquer dans notre manifestation» explique Christian Hugonnet, ingénieur acousticien et président fondateur de la Semaine du Son.

Il est vrai qu'entre la Semaine du Son et les conservatoires, l'histoire ne date pas d'hier. Les fondateurs de l'association éponyme sont d'anciens élèves du Conservatoire de Lyon, et son président a toujours à portée de main sa clarinette. Ils partagent aussi le souvenir de l'énergique présidente du comité de parents d'élèves, Simone du Breuil. « Lorsqu'en 1997, je lui ai parlé de mon projet de lancer une Semaine du Son, elle m'a tout de suite encouragé. Elle a été et reste un soutien indéfectible de notre action » souligne Christian Hugonnet. Claire Crézé, puis Suzanne Marceau, ont pris la relève à la tête de la Fnapec, avec cette même conviction que la santé auditive ou la connaissance de l'acoustique des salles font partie du bagage du musicien.

Ce sont aussi des professeurs de conservatoire, qui dès 2005, proposent de « décentraliser » la troisième Semaine du Son, à Boulogne Billancourt, Chalon-sur-Saône et Nantes. « Nous avons noué des partenariats avec d'autres structures locales, comme Nicéphore Cité afin d'« ouvrir les oreilles » de nos élèves. Ce

fut d'emblée un succès » résume Denis Vautrin, professeur au Conservatoire de Chalon-sur-Saône. « Mais comme nous avons regretté de ne pouvoir profiter chez nous de la manifestation parisienne, nous avons suggéré que la Semaine du Son en région soit décalée d'une semaine, afin de permettre les échanges d'intervenants et de participants entre nos établissements et Paris » rap-

pelle l'ancien élève de la Formation Supérieure aux Métiers du Son au CNSMDP - une formation lancée par Michel Philippot et Christian Hugonnet il y a vingt ans.

Depuis, d'autres conservatoires et écoles de musique ont rallié la Semaine du Son : Rodez, Bar-Le-Duc, Dunkerque, Troyes, puis Marseille, Périgueux et Tours en janvier dernier. Et déjà se prépare la 8<sup>ème</sup> Semaine du Son avec, au programme, des sujets comme la voix et les ensembles vocaux, cerveau et musique ou bien la retransmission d'opéra au cinéma. De quoi captiver tous les musiciens, amateurs et professionnels. A bon entendeur ! •

- 18** janvier Santé auditive : audition et cerveau  
Palais de la découverte
- 19** janvier Ensembles vocaux et expression musicale  
Maison des pratiques artistiques amateurs
- 20** janvier Design et création sonores  
Palais de Tokyo
- 21** janvier La spatialisation sonore  
IRCAM
- 22** janvier La retransmission d'opéra au cinéma  
Espace Pierre Cardin

**8<sup>e</sup> édition 2011**

**L'événement  
qui dit tout  
sur le son**

Des rencontres,  
des démonstrations,  
des ateliers,  
des concerts...

LA  
**SEMAINE**  
du  
**SON**

+ infos : 01 42 78 10 15 / [contact@lasemaineduson.org](mailto:contact@lasemaineduson.org)

**18-22 JANVIER à Paris 24-30 JANVIER partout en France**  
avec le concours de conservatoires et écoles de musique.

# MUSIQUES D'ENSEMBLE

## Retour sur un événement majeur

Un concours européen de très haut niveau organisé par la FNAPEC, 21 ensembles candidats.

25<sup>e</sup> édition du Concours européen Musiques d'Ensemble FNAPEC

1<sup>er</sup>, 2 et 3 avril 2011 à Paris

Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris  
14 rue de Madrid – 75008 Paris

Contact : FNAPEC Tel. 01 42 82 00 19  
www.fnapec.com

### AVANT-SCÈNE

La 24<sup>e</sup> édition s'est déroulée du 16 au 18 avril, au Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris. Dès le vendredi soir, les ensembles attendus se présentent pour les répétitions. La plupart des instruments mis à disposition par le CRR, harpe, clavecin, percussions et pianos, sont déjà en place au fond de la scène. Les musiciens sont très concentrés, l'ambiance est chaleureuse et détendue. Les répétitions se poursuivent le samedi matin. Pendant ce temps, dans le hall du conservatoire, on s'affaire pour l'installation des ateliers "Mutuelle des Musiciens", "Programmation en province" et l'exposition Woodbrass. La salle Fauré se transforme pour accueillir le déjeuner et le dîner.

Dans l'auditorium, un fidèle de la FNAPEC, Patrick Lamy, installe son matériel d'enregistrement audio. Les deux intervenants de Prestacom se mettent en place pour la réalisation vidéo. Chaque ensemble repartira, en effet, avec la vidéo de sa prestation et ceux qui le souhaitent peuvent demander à recevoir une gravure audio complémentaire.

Le samedi midi, les membres du jury sont arrivés. Ils vont prendre une rapide collation tout en se familiarisant avec le règlement et les finalités du concours. Il y a là Noël Lee, président, pianiste et compositeur, Philippe Portejoie, saxophoniste, compositeur et professeur au CRR de Paris, Dorian Lamotte, violoniste, membre du Quatuor Debussy, Raphaël Merlin, violoncelliste, membre du

Quatuor Ebène, Etienne Lamatelle, tromboniste, membre de l'ensemble Or Notes Brass. Gaëlle Le Gallic, productrice à France Musique, partenaire de Musiques d'Ensemble, rejoint l'aréopage des personnalités. Sur scène, Suzy Marceau, présidente de la FNAPEC, donne le coup d'envoi au concours. Quelques mots d'introduction à l'attention du public et des jurés donnent le la afin de connaître le programme et le projet de chaque groupe.

### EN SCÈNE

Yoann et Antonin, étudiants en musicologie et à l'Insa à Rennes, enthousiasmés par l'expérience de l'année précédente, assurent de nouveau la régie du plateau. Dans le hall du conservatoire, Solenn, Marie, étudiante aussi en musicologie et au CRR de Rennes, conduisent les ensembles jusqu'aux salles d'échauffement, puis, le moment de leur audition venu, jusqu'aux coulisses : un petit sas où les candidats peuvent se concentrer encore quelques minutes avant leur passage. Les membres du conseil d'administration de la FNAPEC, les y accueillent, leur donnent les dernières recommandations et transmettent les partitions au jury, tandis que d'autres membres du CA veillent, en sortie de prestation à leur offrir un moment de détente autour d'un café ou d'un jus de fruit.

Les auditions se poursuivent le dimanche.

Dans le public, Simone du Breuil, initiatrice du concours, Présidente d'honneur de la FNAPEC, est à l'écou-

te, ainsi que Christiane Audemard-Rizzo qui programme de nombreux ensembles en Isère et de Gabriel Abiker, président du 5 à 7 d'Arradon, qui invite plusieurs ensembles en Bretagne.

En toute fin de matinée, les membres du jury se retirent pour délibérer.

A 16 h, en attendant la proclamation des résultats, les cinq musiciens de l'ensemble Argillos Percussion, lauréats de Musiques d'Ensemble 2009, offrent au public une heure de musique. Dans la salle, la plupart des candidats sont présents. Jean-Michel Levacher et Marie-Elisabeth Watelet directeur et chargée de la communication de la Matmut, Laurent Bureau, président du Festival Jeunes Talents, Christian Hugonnet de la Semaine du Son, Jean Guérard et Jérôme Hombert de la Mutuelle des Musiciens ont rejoint le concours pour ce moment solennel du palmarès. A l'issue de ce concert, très applaudi, l'ensemble Argillos Percussion laisse la scène aux jurés, impressionnés par la qualité et le haut niveau des ensembles qui se sont présentés, rendant comme d'habitude le choix très difficile.

Pour clore cette édition, après l'annonce des résultats, les membres du jury ont été à disposition des candidats pour un moment privilégié d'échange et d'encouragement dans la poursuite de leur carrière et vocation musicale.

Suzy Marceau remercie chaleureusement les membres du jury, intervenant gracieusement durant les deux jours de ce concours, les partenaires, notamment le CRR de Paris pour son accueil chaleureux, les bénévoles gérant l'organisation, pour leur investissement et leur soutien, ainsi que toutes les personnes à l'écoute dans le public. •

CC/ MB

### LE JURY

- Noël Lee, Président, pianiste et compositeur
- Gaëlle Le Gallic, productrice à France Musique,
- Philippe Portejoie, saxophoniste, compositeur, professeur au CRR de Paris,
  - Dorian Lamotte, violoniste, membre du Quatuor Debussy,
  - Raphaël Merlin, violoncelliste, membre du Quatuor Ebène,
- Etienne Lamatelle, tromboniste, membre de l'Ensemble Or Notes Brass



# Palmarès 2010



**Bourse de la MATMUT 5 000 € et un bon d'achat Di Arrezo de 300 €**

**Quatuor Hermès** : Omer BOUCHEZ, violon I,  
Elise LIU, violon 2, Yung-Hsin CHANG, alto,  
Anthony KONDO, violoncelle



**Bourse de la Maison SELMER 2 000 €  
et un bon d'achat Di Arrezo de 220 €**

**Octalys** : Natasha ROQUÉ – ALSINA, piano,  
Chloé DUCRAY, harpe, Nicolas ALVAREZ, violon,  
Xavier JEANNEQUIN, alto, Myrtille HETZEL, violoncelle,  
Ghislain ROFFAT, clarinette



**Bourse des Partenaires (FNAPEC, Feeling Musique, Editions Lemoine) 1500 € et un bon d'achat Di Arrezo de 180 €**

**Trio Métabole** : Matthieu STEFANELLI, piano, Besa CANE, violon,  
Julien LAZIGNAC, violoncelle



**Bourse du 5 à 7 musical d'Arradon 1 000 € et  
un bon d'achat Di Arrezo de 150 €**

**Quatuor Agora** : Marie SALVAT, violon I, Saori  
IZUMI, violon 2, Marie-Noëlle BERNASCON, alto,  
Alice PICAUD, violoncelle



**Bourse Woodbrass 1 000 €  
et un bon d'achat Di Arrezo de 100 €**  
**eMe** : Magali ALBERTINI, piano, Eva GANIZATE,  
soprano, Emmanuelle MONIER, soprano



**Bon d'achat des Editions Combre de 250 € et bon d'achat Di Arrezo de 50 €**  
**Duo l'Iris**: Yoko KOJIRI,  
piano, Akino KAMIYA,  
percussions

## FESTIVAL JEUNES TALENTS

*Une scène et un public pour les interprètes de demain*

L'Association Jeunes Talents invite les lauréats de Musiques d'Ensemble.

**R**eprenant l'ambition de Jean Vilar d'un « élitisme pour tous », l'association Jeunes Talents a été créée en octobre 1998 dans le but de promouvoir de jeunes musiciens et chanteurs talentueux en début de carrière, et de faire découvrir la musique classique à un public le plus large possible.

Ces jeunes musiciens, âgés de 18 à 26 ans, sont diplômés des Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique de



*Feeling*  
musique



L'ESPACE INSTRUMENTAL  
PROFESSIONNEL

81, rue de Rome, 75008 Paris, Tel: 01 45 22 30 80  
[www.feelingmusique.com](http://www.feelingmusique.com)

Paris et de Lyon, ou d'autres grandes écoles européennes. Parmi eux, nombreux sont lauréats de concours nationaux et internationaux et certains sont bénéficiaires de bourses d'institutions mécènes qui souhaitent, elles aussi, les aider à être reconnus.

Chaque année, Jeunes Talents organise 130 concerts : 110 pendant la saison musicale (de septembre à juin), et une vingtaine pendant son festival estival, le Festival Européen Jeunes Talents.

Nos concerts ont lieu dans des lieux patrimoniaux prestigieux : la chambre du prince de l'Hôtel de Soubise - Archives nationales au cœur du Marais tous les samedis, l'auditorium Colbert de l'Institut National d'Histoire de l'Art deux mercredis par mois, mais aussi pour une solidarité active à la salle Rossini de la mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement (un jeudi par mois), et dans plusieurs hôpitaux de l'AP-HP.

Cinq points forts guident l'action de Jeunes Talents :

- L'avenir, en permettant à de jeunes musiciens, futurs solistes et chambristes internationaux, de se produire devant un public curieux et enthousiaste.
- L'Europe, en invitant les élèves des plus grands conservatoires à se produire sur une scène parisienne, à rencon-

trer les jeunes musiciens formés en France et à préparer l'Europe musicale de demain.

- L'ouverture à de nouveaux publics, en pratiquant une politique tarifaire privilégiée en direction des enfants de moins de 12 ans (gratuité), des bénéficiaires des Centres d'Action Sociale et de l'Association Cultures du Coeur et des salariés de nos partenaires (RATP, Vivendi, Archives Nationales, Aforge) ; nous cherchons ainsi à attirer le public, qui avoue n'aller que « rarement à un concert de musique classique », et celui qui reconnaît « y venir pour la première fois ».
- La pédagogie et l'initiation à la musique classique, en organisant des « journées découverte » de la musique pour les enfants, des présentations de concerts, des répétitions publiques...
- La diversité et l'ouverture à la musique contemporaine, en proposant une programmation variée, qui met également à l'honneur le répertoire moderne, la création contemporaine et les musiques traditionnelles. •

*Ces concerts offrent donc l'opportunité de découvrir certains des interprètes les plus prometteurs de la jeune génération, dans des lieux exceptionnels et à des prix très abordables (3 - 15 €).*  
<http://www.jeunes-talents.org>



## 5 À 7 MUSICAL D'ARRADON

*Un festival sous le signe du talent et de la convivialité*

L'Ensemble SQUILLANTE, lauréat 2009,  
bourse Selmer

Les lauréats de Musiques d'Ensemble défendent chaque année, depuis dix ans, le grand répertoire sur le golfe du Morbihan.

**R**ENOIR, ARDEO, OPALE, ELIXIR, AGORA, SQUILLANTE...autant de noms choisis par des groupes de jeunes musiciens, qui ont décidé, au terme de leurs études supérieures musicales, de se confronter au jugement du public après celui des grands concours internationaux. autant de noms inscrits dans le palmarès de « Musiques d'Ensemble » à la FNAPEC, et dans la mémoire de quelques centaines de mélomanes de la région de Vannes, réunis depuis plus de dix ans sous les auspices d'une association maintenant bien connue des jeunes talents de la musique de chambre, sous le nom de « 5 à 7 musical d'Arradon ».

Et autant de rencontres fabuleuses entre ces jeunes gens avides de partager leur passion, et un public fidèle, qui leur réserve chaque fois un accueil devenu la marque du 5 à 7 musical.



Être reçus et choyés comme de vrais artistes, dialoguer avec un public exigeant, mais qui leur accorde leur confiance, pouvoir élaborer à l'avance le programme qui répondra le mieux aux attentes, et retrouver ces liens d'amitié à l'occasion d'autres concours (Quatuors à Bordeaux), voilà ce qui a donné vie et lumière aux rendez-vous annuels que leur propose le 5 à 7 musical dans son festival « Nouveaux Talents », chaque printemps depuis dix ans. •



HENRI SELMER PARIS - CONCEPTEUR ET FABRICANT D'INSTRUMENTS À VENT & DE BECS

MADE IN FRANCE [www.selmer.fr](http://www.selmer.fr)

Le logo Henri SELMER Paris garantit l'authenticité des instruments fabriqués en France par SELMER Paris depuis 1885



# LES LAUREATS DE MUSIQUES D'ENSEMBLE À ARRADON



Constitué en 2006, l'ensemble " SQUILLANTE" - que l'on peut traduire de l'italien par "Retentissant"- est composé de 9 saxophonistes diplômés du CNSM de Paris: Federico Coca Garcia, Pascal Bonnet, Julien Chatelier, Simon Diricq, Cédric Carceles, Adrien Lajoumard, Géraud Etrillard, Hugo Schmitt et Thomas Barthélémy et Adrien Pineau aux percussions pour le Massive Haka..

Unis par une passion commune, les jeunes musiciens se sont fixés une mission: promouvoir l'instrument et le potentiel de son répertoire, dans l'univers classique ou contemporain. Leur désir d'innovation vise autant la musique réinventée, que toute création qui peut faire du concert un vrai spectacle, un art de scène.

" SQUILLANTE" a donné un concert le 28 avril 2010 offert par le 5 à 7 Musical ( partenaire de Musiques d' Ensemble FNAPEC) à Arradon (Morbihan) et un concert pédagogique aux scolaires de cette commune.

Ils ont interprété le Toccata et Fugue en ré mineur de Bach, la Suite Holberg d'Edvard Grieg, des extraits de Pulcinella d'Igor Stravinsky Haka de Jean-Denis Michat.

" SQUILLANTE " a obtenu le prix SELMER 2009 du concours Musiques d' Ensemble FNAPEC.

*APEC de Vannes*

L'Ensemble SQUILLANTE, lauréat 2009, a été invité au Festival "Nouveaux Talents 2010 du 5à7 musical d'Arradon, pour diriger une master-class saxo le 28 avril dernier avec les élèves de conservatoire, un concert public à guichets fermés, en soirée, et le lendemain matin un concert pédagogique pour 300 écoliers et collégiens d'Arradon. Ils ont été enthousiasmés par l'accueil qui leur a été réservé pour leur séjour comme par les différents publics.



## Depuis 1998, PRESTACOM Réalisations

**Audiovisuelles assure les captations vidéo de tous les ensembles participant au Concours Musiques d'ensemble. Nous prenons conscience d'être des privilégiés tant la qualité est au rendez-vous, et nous sommes admiratifs du travail accompli par les enseignants et les élèves des conservatoires. D'année en année, dans l'équipe de la FNAPEC, de nouveaux visages sont arrivés, d'autres sont partis, sans modifier l'ambiance conviviale que nous avons rencontrée au début. Nous avons ainsi un sentiment de familiarité et participer au Concours Européen Musiques d'Ensemble FNAPEC est toujours un grand plaisir. Nous profitons de cette tribune pour vous annoncer que le responsable de l'équipe de PRESTACOM Réalisations Audiovisuelles, Edouard CARRION, a réalisé un long-métrage intitulé LA RIVALE, qui a été projeté dans de nombreux Festivals et sur les vols Air France en 2009.**

**Pour en savoir plus sur ce film qui se déroule dans la communauté africaine en France, voire même pour vous le procurer en DVD, voici l'adresse internet : <http://filmlarivale.canalblog.com>**

*Quatuor Tercea*



## LE SPECTACLE VIVANT

*La pratique artistique se fait ensemble et pour d'autres...*

En hommage à René Rizzardo, nous avons souhaité aborder la thématique « pratique artistique et spectacle vivant » par des extraits de la table ronde organisée par l'ARIAM Ile de France, en 2007. Des propos qui restent d'actualité.

**C**ette publication nous permet de rendre hommage à René Rizzardo, créateur de l'Observatoire des politiques culturelles et membre très actif du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication. Ami de notre Fédération, nous garderons de lui le souvenir de l'homme admirable, toujours prêt à nous aider et qui nous transmettait avec patience et conviction sa connaissance des politiques culturelles.

**Quelle pratique pour le musicien à l'intérieur, à côté et après l'école de musique ?  
Pourquoi cette thématique de réflexion ?**

Si l'on identifie avec une relative clarté le parcours d'un musicien, au sein d'une ou plusieurs écoles de musique, la diversité des activités musicales que celui-ci peut avoir en dehors de l'établissement semble plus nébuleuse.

Des milliers de musiciens sont formés, beaucoup disparaissent dans la nature au bout de quelques années, et n'ont plus d'activité musicale, ni individuelle, ni collective !

Faire le point sur l'ensemble des problématiques que cette question peut soulever, telle a été l'ambition de cette table ronde où l'on a parlé des désirs et envies du musicien, d'autonomie et de liberté, de celui qui écoute, qui invente, qui découvre... mais aussi de celui qui « arrête ». Ont été abordées les questions de l'offre existante, et de celle à créer, de l'environnement culturel général et du rôle des collectivités, des associations, de l'organisation des pratiques amateurs, des passerelles à créer entre les établissements et le monde extérieur, et enfin, du rôle des professeurs et de la nécessité de la médiation.

Si ce thème de réflexion s'est imposé, c'est que, au-delà des impressions premières, se pose la cruciale question de la mise en valeur des acquis artistiques au cours et après un parcours de formation.

**Intervention de Laurent Goossaert chef d'orchestre, directeur de l'EMMA de Rungis**

**Quand la philosophie et la pédagogie se rencontrent pour parler musique – le binôme apprentissage-pratique.**

Dans son intervention, Laurent Goossaert s'est d'abord attaché à resituer la thématique de réflexion au travers d'une parenthèse étymologique, d'où ressortent les notions fortes d'« amour du savoir », de « chemin vers la connaissance » et de « partage entre les personnes ».

Puis il a rappelé différentes manières de concevoir la pédagogie, qui se sont succédées ou superposées au fil de l'histoire : pédagogie de l'empilement grâce à la méthode, péda-

gogie du goût grâce au traité, pédagogie orphéonique basée sur la pratique, pédagogie de projet... De cette large introduction, quelques interrogations acérées se sont dégagées : l'évolution de la relation maître-apprenti, les vertus de l'échec en pédagogie ou de la pédagogie de l'échec, l'importance du binôme enseignement-politique visant à conduire vers du « faire » utilitaire, le transfert rapide d'un projet familial ou d'institution sur le projet de l'enfant, la décontextualisation de matières d'enseignement qui deviennent presque virtuelles, et quasi impossibles à s'approprier par les élèves... autant d'éléments qui interpellent sur les décisions à prendre, et ce, du décideur politique à l'animateur de terrain. Tout naturellement, son propos s'est articulé sur l'utilisation des outils (fruits d'une réflexion profonde et adaptée au contexte) les plus pertinents pour que la mission de l'établissement soit remplie.

Non en se contentant d'alimenter en « personnel » des pratiques, mais en formant des individus autonomes, capables à la fois de s'épanouir dans les pratiques, de les faire vivre, évoluer et de les prendre en charge.

Cette démarche sous-entend la formulation claire des besoins des pratiques, la mise en place d'outils pédagogiques transversaux, voire l'utilisation simultanée (globale) de ceux-ci, capables de développer les notions de goût et d'oreille.

Car, si la musique reste un moyen de reconnaissance social fort et visible, il n'empêche que le projet personnel de l'élève est à l'heure actuelle, de moins en moins clair, et amène le conservatoire à se poser la question du « comment intervenir » pour pallier cette carence. Tout ceci passant par, sinon la remise en cause, mais au moins le débat sur un certain nombre de sujets admis comme valeurs sûres : la notion de musique savante, le rapport à l'écrit comme simple compréhension d'une graphie, ou comme outil approprié, les faux prétextes de querelles sur les répertoires, le dictat de l'excellence instrumentale, nécessaire ou non, pour faire un travail de groupe précis et épanouissant...

Par contre, une fois cette étape indispensable passée, apparaissent des constantes et des fondamentaux (que l'on se contentera de citer dans ce résumé) où, sans aucun doute, l'apprentissage et la pratique se retrouvent et se complètent : le rôle éducatif et son but de faire des adultes épanouis, le développement des notions motrices que sont l'appétence, la curiosité, l'autonomie... le lieu de pratique où l'on apprend à apprendre dans une conception globale, et une écoute critique de la musique, l'inversion du rapport effort-plaisir et enfin, un aspect d'altérité où s'épanouit la prise de conscience de l'indispensabilité de l'autre, pour aller plus loin (et inversement), de même que la relation au groupe qui a autant besoin de l'individu que l'individu a besoin de lui.

### **Intervention de Bénédicte Dumeige, directrice de France Festivals**

#### **Les tissus de relation construits ou à construire – pérenniser ou inventer.**

Pour Bénédicte Dumeige, la question s'est posée de savoir par quel angle aborder la thématique proposée.

En tant que directrice de France Festivals, en tant que consultante spécialisée dans le domaine culturel ou plus simplement comme musicienne amateur.

C'est ce dernier angle qu'elle a adopté, sans pour autant refuser de nourrir la réflexion par ses autres compétences. Sa première constatation a été celle de l'évolution considérable de l'enseignement musical des dernières années.

Que ce soit par la multiplication des lieux d'enseignement et des effectifs, par la mise en place de politiques territoriales (décentralisation et schémas départementaux, ADDM...), la mise en réseau d'offres plus proches des citoyens, la prise en compte de nouvelles formes musicales et d'une musique qui ne se contente pas de se répéter mais ose se créer, la diversité des pratiques collectives..., le paysage tend à se diversifier et semble plus adapté aux contingences et demandes actuelles. Néanmoins, force est de constater que, malgré ces efforts, des problèmes subsistent.

L'école de musique donne toujours l'impression d'un univers clos, centré sur lui-même et ignorant du contexte socioculturel dans lequel il évolue. L'ouverture sur l'environnement et l'investissement du corps enseignant dans les pratiques locales est faible et, par contre, la technicité dans l'apprentissage continue d'être le mot d'ordre. La liberté pour les rythmes de chacun reste mesurée et peu de place est accordée à la découverte des œuvres, des esthétiques, des interprètes... outils pourtant indispensables à un futur épurien de la musique. L'école de musique doit aussi être une école de mélomanes, et pourtant, des professeurs comme des élèves, peu vont au concert, se nourrissent de grands interprètes. Cet aspect de découverte, de dégustation, ne fait pas partie des cursus. Assurément un lien doit être développé entre les établissements d'enseignement et les structures de diffusion, peut-être grâce à des pôles de médiation dont la mission serait axée sur la sensibilisation et la liaison, allant au-delà de la constitution d'un public sûr, mais d'un public acteur, partie prenante de vrais échanges et travaux communs, avec les plus grands.

Pour répondre aux attentes des uns et des autres, élèves en demande de sensations artistiques, festivals qui cherchent un public renouvelé, établissements en réflexion sur leur offre, on peut proposer des systèmes incitatifs, donnant accès à la musique vivante, sans cloison, quel que soit le niveau des uns et des autres, sésames pour donner accès au frisson esthétique. Naturellement se pose la question de la finalité de l'apprentissage. On sait que peu de professionnels sortent des conservatoires. Alors pourquoi ne pas concevoir un chemin de connaissance commun pour amateurs et mélomanes, qui ne sont souvent qu'une seule et même personne.

Une fois encore, la question de l'approche globale et du besoin de connaissance, d'études sur le milieu et ses évolutions se fait sentir. De nouvelles formes d'observations, comme l'a également fait remarquer René Rizzardo, sont nécessaires pour pou-

voir proposer les formules adéquates et permettre la décision des politiques.

### **Intervention de Philippe Coulangeon, sociologue, chargé de recherche au CNRS**

#### **Regard général sur les pratiques et les enseignements – une approche nationale macro-angulaire.**

L'intervention du sociologue Philippe Coulangeon avait pour but de resituer la problématique dans une vision plus générale, voire fondamentale par certains aspects.

Après s'être interrogé sur la place de la musique et surtout sur son omniprésence dans le quotidien, au point de la transformer de manière irréversible en art décoratif, il développe l'idée d'une musique qui, outre son rôle de marqueur social, serait le porteur d'une nouvelle norme, l'éclectisme. Ce phénomène se trouve amplifié par le facteur générationnel, les plus jeunes gommant facilement les différences.

Bien sûr, le corollaire de ce phénomène, qui peut sembler positif, est l'uniformisation des « produits », et par conséquent des goûts. Malgré l'omniprésence sonore, on constate que la fréquentation des concerts reste minoritaire, clivante sur un plan social, perçue comme un acte élitiste, y compris dans le milieu des musiciens amateurs (cf. propos de B. Dumeige).

Alors que ces mêmes musiciens amateurs sont nombreux, en tous cas, à débiter une pratique, puisque l'on estime qu'un quart des français ont eu, même brièvement, une activité musicale. C'est à cet endroit que se pose une nouvelle question, le pourquoi de l'abandon. La musique amateur semble moins élitiste que, par exemple, le théâtre amateur, mais souffre d'un fort taux d'abandon. On estime qu'à peine 10% des adultes continuent d'avoir une pratique, en comptant les pratiques isolées et épisodiques.

Et pourtant le nombre de professionnels a fortement augmenté, les ENM et CNR se sont multipliés (doublement des lieux entre 1970 et 1990), le nombre d'intermittents musicaux a été multiplié par cinq entre 1985 et 2005. Mais ces chiffres positifs masquent la problématique de l'abandon dont les causes peuvent être schématisées en trois volets : le changement d'activité et la grande mobilité des personnes, le décalage entre les enseignements et les goûts ainsi que l'évolution générale et rapide de la société.

Il semble que ce phénomène d'abandon n'ait pas encore fait l'objet d'une approche en profondeur, ni d'études suffisamment fines pour en percevoir toutes les causes et tous les enjeux. C'est certainement un chantier à ouvrir de manière urgente afin de pouvoir prendre les dispositions nécessaires quant aux offres nouvelles à proposer.

### **Intervention de René Rizzardo, ex-directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles, expert auprès du Conseil de l'Europe**

#### **Quelles articulations entre les politiques culturelles et les pratiques artistiques ? Enjeux et moyens.**

René Rizzardo ayant écrit un texte précis, support de son intervention, nous publions ci-dessous l'intégralité de ce document. À sa suite, nous nous permettons d'ajouter



quelques observations complémentaires plus personnelles.

*« Entre sphère privée et sphère publique, les pratiques artistiques sont à la fois très étudiées et toujours soumises à des contingences qui échappent à l'observateur. Seule la proximité avec les praticiens permet de saisir la part « rationnelle » de ces pratiques et leur part mystérieuse. Ainsi les travaux sur les pratiques en amateur mettent en évidence la part sociale autant que culturelle ou artistique des motivations des praticiens. D'une démarche de lien social, on peut accéder à des savoirs, des techniques, des sensibilités que l'on ne soupçonnait pas au départ. De la pratique en amateur, on peut donc fort bien devenir auditeur, spectateur ou praticien de haut niveau, pour peu que le désir s'installe et que le déclic soit créé.*

*Et pourtant les pratiques en amateur ont rarement constitué un objectif privilégié de politique culturelle.*

*Dans la hiérarchie des valeurs qui régissent les décisions publiques comme une majorité de comportements, les labels professionnels ont toujours pris le pas, ce qui n'exclut pas des démarches exemplaires de professionnels de la musique pour établir un lien fort avec les amateurs ou avec des populations « béotiennes ». Cette « coupure » a commencé, dès 1959, avec la rupture entre éducation populaire et culture, l'art devenant la finalité première du ministère de la culture, le rapport direct à l'œuvre, le critère de démocratisation culturelle. La professionnalisation et la médiatisation culturelle des années 80 ont accentué ce mouvement, tout en faisant une place nouvelle à la diversification des pratiques musicales, qui s'amplifie encore aujourd'hui avec les industries culturelles et les réseaux électro-niques.*

*Pour autant, les initiatives pour sortir d'une hiérarchisation artificielle des pratiques musicales n'ont pas manqué, au niveau de l'État avec, notamment la politique de Maurice Fleuret, mais surtout dans les collectivités territoriales, dont nombreuses ont été en pointe sur ce sujet. Le musicien est, assez naturellement, tourné vers la valorisation de sa compétence par une pratique reconnue.*

*C'est son état d'esprit, ses valeurs et celles développées dans sa formation, qui vont le conduire à intervenir dans d'autres cadres (éducation artistique, projets locaux, soutien aux pratiques en amateur, arts de la rue ...), et donner à ses compétences professionnelles un sens élargi. De nombreux témoignages insistent sur les nouvelles dispositions induites par cette ouverture, et la créativité qu'elle peut générer.*

*Les finalités et l'organisation des enseignements de la musique sont ici déterminants. Un récent colloque organisé à Poitiers, sur le thème « enseignements artistiques et compétences régionales », insistait sur le fait que la loi de 2004, qui réorganise les responsabilités des départements et des régions pouvait être, lorsque la volonté politique existe, une opportunité pour développer le lien entre enseignements, pratiques, création, diffusion, en particulier pour la musique, dans une logique de développement artistique des territoires.*

*Les politiques culturelles ont, dans ce contexte et sur ces questions, un rôle clé, celui de créer ou de faciliter la rencontre entre des objectifs apparemment distincts, entre des attentes et des réponses en cours, entre des logiques complémentaires, entre des projets collectifs et individuels. Car, au-delà des principes ou*

*des priorités affichés, l'engagement des personnes est la clé de toute réussite, dès lors qu'un climat favorable a été créé. Rendre possible plutôt que pratiquer l'injonction a souvent fait plus avancer la cause de la démocratisation culturelle, laquelle doit être réactualisée à l'aune des nouveaux défis et des changements culturels qui caractérisent la période.*

*Nous avons aujourd'hui, plus besoin d'exemplarité que d'excellence. » René Rizzardo.*

Même si le texte de R. Rizzardo est dense et précis, et au risque de sembler redondant, nous nous autorisons d'ajouter quelques éléments (verbaux) qui nous ont interpellés durant son intervention :

- la formation des professionnels des collectivités;
- la nécessité d'être plus attentif que directif, au vu de l'évolution rapide des pratiques et appétences culturelles;
- le besoin d'art à l'école, à ne pas opposer à une vision utilitaire de l'éducation dopée par le chômage;
- le rôle, appelé à être accru, des régions;
- la nécessité de garder une indépendance de l'artistique par rapport au politique;
- la redéfinition de la hiérarchie des valeurs en donnant une place plus « considérée » et « considérée » aux pratiques amateurs;
- le besoin de privilégier plutôt la « référence » que l'« excellence »;
- le rôle fondamental des décideurs qui doit être de « créer les conditions favorables à », en évitant la tentation de régenter en croyant gérer !

#### **Questions soulevées, conclusion.**

Sans vouloir refaire une synthèse rapide des propos tenus lors de cette table ronde, on se bornera, en guise de conclusion, à rappeler quelques mots ou quelques idées qui, oubliées à force d'être banales, doivent néanmoins avoir toute leur place de guide dans une réflexion prospective et bien construite.

La place de l'individu et sa relation à l'art, aussi bien à titre personnel, voire thérapeutique à certains moments, que dans son activité sociale - l'art étant vu comme élément épanouissant tant pour la société que pour les individus qui la composent - tout comme le fait que bien peu peuvent assimiler un enseignement décontextualisé, déconnecté de la réalité d'une ou plusieurs pratiques, sont des éléments fondateurs d'une politique bien conçue et ouverte.

Si l'on rajoute que chacun, du décideur à l'apprenti, du directeur à l'enseignant, du diffuseur au mélomane, doit s'approprier sa part du chantier et être force de proposition, interlocuteur crédible et écouté, les conditions du dialogue et de la conjonction des forces seront réunis. •

*Table ronde de l'ARIAM Ile de France*

*Table ronde du mardi 24 avril 2007 – Foyer du théâtre de Rungis  
Extraits de la synthèse des interventions et des débats que vous pouvez lire en intégralité sur le site : <http://www.ariam-idf.com>*

*Nous remercions vivement l'ARIAM Ile de France et Sylvain Marchal, conseiller artistique auprès de la Fédération des Sociétés Musicales d'Alsace, conseiller artistique à l'Ariam Ile-de-France pour les orchestres à vent, de nous avoir permis de publier des extraits de la synthèse de cette table ronde.*

## LE CONSERVATOIRE ET LE SPECTACLE VIVANT

*La relation au public, une finalité pédagogique essentielle*

**L**es conservatoires assument une mission première de formation aux pratiques amateurs. Celle-ci a pour corollaires indispensables la participation au développement culturel territorial, en termes de diffusion d'une part et d'autre part, la défense du patrimoine artistique vivant, en termes de transmission et de soutien à la création.

Réunissant danse et musique et parfois théâtre, les conservatoires sont le lieu des arts vivants, arts qui n'existent que par le filtre de l'interprète et du moment de la représentation ou du concert

Les Conservatoires organisent de plus en plus de manifestations de spectacle vivant, dans une volonté de développer un lien étroit entre enseignement et diffusion. Les prestations publiques d'élèves sont parties intégrantes de leur scolarité, dans la mesure où elles permettent aux jeunes musiciens, danseurs et comédiens d'appréhender la relation au public, finalité pédagogique essentielle. Elles mettent en

pratique les acquis et offrent le plaisir de jouer ensemble en public. Elles se déclinent en chorales, orchestres, ensembles, corps de ballet, troupe de théâtre pour mieux répondre à la diversité des styles, des niveaux et des motivations de tous. Les conservatoires proposent en général une « saison de spectacles » aux élèves, parents d'élèves et plus largement aux amateurs de spectacle vivant. Elle permet d'aborder une grande diversité de répertoires, des musiques actuelles aux œuvres contemporaines, du gala de danse à la pièce de théâtre et de plus en plus souvent en transversalité. Faisant appel ponctuellement à des artistes invités, les programmes sont largement ouverts aux productions « maison ». Pratiquer un art ensemble favorise l'épanouissement et la convivialité. C'est le plaisir de partager une émotion avec le public, mais aussi avec d'autres musiques et d'autres arts. « *Le spectacle vivant, c'est le conservatoire de demain* » nous dit Jean Garin, en voici quelques illustrations, parmi bien d'autres •

## LE MAGICIEN DES COULEURS

*Projet partagé et pratiqué en transversalité*

Gai, entraînant et diablement enfantin : pour sa création en version orchestrale à l'Opéra Théâtre de Limoges, *Le Magicien des couleurs* de Fabrice Bourlet sur un livret de Corinne Dagueneau d'après Arnold Lobel, a enthousiasmé le public venu très nombreux remplir cette magnifique salle.

« *Le Magicien des couleurs* » de Fabrice Bourlet,  
à Limoges le 13 juin 2010.  
« *Dans la nuit des temps...  
les couleurs n'existaient pas* »

**T**out d'abord créé avec accompagnement de piano au Théâtre Anne de Bretagne de Vannes en juin 2009, la version orchestrale a gagné en ampleur et a rassemblé sur scène plus de 250 enfants (Choristes, instrumentistes, chanteurs et comédiens). Cette œuvre à géométrie variable offre de multiples réserves quant à de futures productions et a su ravir petits et grands!

L'inspiration est volontairement tournée vers les enfants tant dans l'écriture du texte que dans celle de la musique. Les airs ponctués d'une percussion porteuse sont remplis de gaieté, de fraîcheur et d'imaginaire. Ils se chantonnent longtemps après la représentation, signe de réussite !

Dans le panorama musical des œuvres enfantines, « le magicien des couleurs » occupe une place de choix. « Les petits font comme les grands »... Ainsi ont été réunis sur scène des enfants de 7 à 10 ans (pré-maîtrise), de jeunes adolescents (orchestre), et des jeunes gens (chanteuses, pianistes et comédiens). L'œuvre a ainsi permis un travail transversal au sein de l'établissement qui fut riche en apports mutuels.

L'efficacité de Stéphane Planade, professeur au CRR et initiateur du projet, le travail remarquable de la pré-maîtrise du CRR de Limoges sous la direction de Patrick Malet, la mise en scène humoristique et poétique de Fabrice Richert, la belle présence du comédien Frédéric Périceault dans le rôle du magicien ont donné beaucoup de vie à ce spectacle.



L'orchestre symphonique junior du CRR était placé sous la direction d'Alain Voirpy, directeur du CRR.

Le compositeur, Fabrice Bourlet, merveilleux pianiste et pédagogue, et sa sœur parolière, Corinne Dagueneau, toujours à l'affût pour croquer les gens dans ses textes, écrivent également des chansons sur l'enfance (2 CD déjà parus) dont l'une a été primée au concours de chansons pour enfants « Musique pour les jeunes en Hainaut » en partenariat avec les éditions à Cœur Joie. •

Contacts: Fabrice Bourlet : 06 60 95 18 75  
fabricebourlet@orange.fr  
<http://www.myspace.com/lesmelonstimbres>  
A.P.E.C de Limoges

## DU CINÉMA POUR LES OREILLES

*Le conservatoire Maurice Ravel (Côte Basque) et le spectacle vivant*

Cette année, le Conservatoire a choisi le cinéma comme thématique annuelle, une riche source d'inspiration qui a donné lieu à de nombreux événements mêlant toutes les disciplines artistiques.

Répétition des 200 musiciens avant le concert " Du cinéma pour les oreilles".



**A**près « La danse fait son cinéma » au Colisée, l'Harmonie et le Brass Band à l'Atabal, l'intervention d'un bédéiste dessinant en temps réel la musique à la Médiathèque de Biarritz, le bouquet final a eu lieu le 2 Juin dernier à la Gare du Midi à Biarritz. 1200 spectateurs ont pu admirer les élèves de 3<sup>ème</sup> cycle jouant avec l'Orchestre Régional Bayonne Côte Basque, outil d'expression artistique des enseignants du Conservatoire Maurice Ravel, et son Chœur Mixte, soit 200 personnes sur scène pour faire vivre les musiques du 7<sup>ème</sup> art devant un écran géant.

Jean Garin, enseignant au Conservatoire Maurice Ravel, s'est inspiré de sa passion pour construire ce projet. Après avoir utilisé les musiques de films pour initier ses élèves aux musiques actuelles, il s'est aperçu à quel point les jeunes y étaient réceptifs. « Ils connaissaient tous Ennio Morricone, via les films mais aussi les publicités qui usent beaucoup de ces bandes sonores, de Spielberg à Indiana Jones. Ce sont donc ces musiques cinématographiques, qui parlaient aux plus grand nombre d'élèves, et pouvaient trouver du sens dans chaque discipline enseignée au Conservatoire. »

Soutenus par un support visuel et une bande son qui permettait au public de se remémorer les films, de Star Wars à Amélie Poulain, la danse, le théâtre et la musique ont vibré sur les notes du 7<sup>ème</sup> art. Trois cent personnes, artistes et spectateurs, se sont réunis et régalez autour du cocktail fait maison, par l'Association des Parents d'élèves du Conservatoire, dans le hall de la Gare du Midi. L'A.P.E.C se félicite de son partenariat toujours sympathique et très apprécié de tous, direction, élus, parents et élèves. •

### QUAND ON AIME ON NE COMPTE PAS

Après le concert à succès du 2 juin 2010, Jean Garin et l'équipe pédagogique du Conservatoire Maurice Ravel ont pu évaluer l'impact formidable de l'évènement sur les acteurs du concert, mais aussi sur le public. Traditionnellement dans un répertoire plus classique, le Conservatoire a prouvé là, qu'il ouvrait ses portes, en grand, au spectacle vivant et à la transversalité, cette fois autour de la musique de film, du chant et de l'audiovisuel. Arnaud Peruta, Directeur du Conservatoire Maurice Ravel, et Marie Contraires, Présidente du Syndicat Mixte, ont laissé carte blanche l'année prochaine à Jean Garin, malgré son départ à la retraite.

Une musique, teintée des couleurs du Sud, conduira cette fois les jeunes musiciens (amateurs ou futurs professionnels), et l'Orchestre Régional Bayonne Côte Basque (enseignants du Conservatoire Maurice Ravel), vers l'Amérique du Sud. « Il y a là une grande diversité

des musiques et des instruments traditionnels qui permettrait un enrichissement considérable dans le programme pédagogique » explique Jean Garin. « Faisant parti moi-même depuis 30 ans d'un groupe de musique sud américaine, je voudrais explorer ce patchwork, et puiser dans les énergies péruviennes, chiliennes, boliviennes. »

Inspiré par Gustavo Dudamel, célèbre chef d'orchestre du Venezuela qui dirige un orchestre dans une école spécialisée pour les jeunes défavorisés, Jean Garin souhaite enfanter cette énergie au sein de son projet. « Ces jeunes sont passionnés et ça se sent, ils jouent des œuvres propres à leur culture, mambo, salsa, musique cubaine, puis posent leur instruments pour se mettre à danser ». Durant l'année, des spécialistes seront certainement invités au Conservatoire pour quelques rencontres, du percussionniste de salsa, au chanteur cubain. « Il y a beaucoup de chose à faire et à intégrer à l'enseignement classique. Le spectacle vivant, c'est le Conservatoire de demain. » •





## LE CONSERVATOIRE DANS LES ETOILES...

*...de la danse, de la musique, de la poésie et de l'astrologie...*



Un jour, une planète, un lieu : une équation simple, mais riche pour cette semaine, qui fut une constellation de rendez-vous au rythme des planètes.

Organisé par le Conservatoire Maurice Ravel, en partenariat avec le Club Astronomie Côte basque, et en écho à la Semaine de la Petite Enfance, organisée par la ville de Bayonne - à noter que l'année 2009 était l'année mondiale de l'astronomie - cette semaine étoilée a proposé chaque jour un concert d'élèves, la lecture d'un poème, et un atelier public pour les astronomes en herbe. L'association Astronomie Côte basque travaillant toute l'année sur ces thèmes, en partenariat avec plusieurs écoles et centres de loisirs, tous furent conviés durant la semaine pour exposer leurs travaux, et parler des planètes à Bayonne, Anglet, Biarritz, Tarnos, Arbonne, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Un des points de rayonnements de la semaine fut le concert gratuit de l'Orchestre Régional Bayonne Côte Basque, au château d'Abbadia à Hendaye, pour l'interprétation de « La nuit transfigurée » de Schönberg, suivi d'une observation du ciel. Vingt professeurs du Conservatoire se sont inscrits dans ce projet, menant avec eux 200 élèves, musiciens, danseurs, comédiens (des cursus diplômants et non diplômants) sur tout le territoire de la Côte Basque. L'APEC, solidaire de ce magnifique projet, s'est, comme d'habitude, investie auprès des enfants. •

*Participants aux ateliers astronomie : Centre de loisirs de Tarnos, école du Centre de Saint-Jean-de-Luz, collège Endarra à Anglet, collège Irandatz d'Hendaye, classe SEGPA du collège Marracq de Bayonne, école du Bourg à Arbonne et Jules Ferry à Biarritz.  
Conservatoire Maurice Ravel Côte Basque*

**Corelli**  
alliance vivace

Cordes pour instruments à archets

Laissez-vous porter vers de nouvelles sensations !

www.cordescorelli.com

SAVAREZ

# LES ORCHESTRES A L'ÉCOLE

## *Mila et la classe d'Orchestre...*

Mila est une élève de la classe d'un collège où il se passe quelque chose... Quelque chose de rare : celle où il y a un orchestre !

### LE PLAISIR PAR LA DÉCOUVERTE

Elle aime ça, elle qui ne s'est jamais trop fait remarquer, elle qui n'avait qu'un groupe très restreint de copines se trouve embarquée dans une aventure de classe où les vingt sept élèves se trouvent impliqués, formant un ensemble dans lequel chacun est devenu une valeur indispensable... C'est ça, l'orchestre ; on est nombreux à faire une même chose, mais chaque musicien y a sa place, chacun d'eux est important. Elle se rappelle que lorsque la Prof de Musique leur a parlé pour la première fois de l'orchestre, elle n'avait sans doute même jamais prononcé ce mot ; "Orchestre" ; ça résonnait comme un truc un peu ringard, qui ne pouvait pas avoir de rapport avec sa vie d'ado MP3. Elle a même dû bailler, Mila, quand la Prof listait les différents instruments : trompettes, saxophones, clarinettes, tubas... Puis un jour, ils étaient là, les instruments ; devant eux... Elle devait choisir celui qui l'accompagnerait pendant ses années de collège alors il ne fallait pas se tromper... Un peu influencée par l'intervenante qui jouait vraiment bien, beaucoup par les copines qui souhaitaient avoir le même instrument pour demeurer ensemble, Mila choisit la flûte.

C'est parti pour les répétitions : les enfants se retrouvent dans une classe : les cinq qui ont choisi le même instrument, quatre filles, un garçon et la Prof de flûte. Ce qui est incroyable, c'est que tous arrivent à faire des sons, que tous finissent par contrôler "fort", "pas fort", "long", "court"... Et le rythme "Ta, tatata, Taaaaa..."... Quel plaisir de voir que l'on contrôle, que l'on joue ENSEMBLE...

Dans sa famille, le seul qui joue d'un instrument, c'est Djamel, son grand frère... Il fait du Djembe. Il semble doué, mais Mila trouve qu'il en fait peu... "Il en fait bien assez" au goût du reste de la famille qui s'inquiète un peu de voir arriver un nouvel instrument venant s'incruster en l'espace de l'appartement.

L'aventure est devenue belle quand Mila et ses camarades flûtistes se sont retrouvés avec les autres instruments, réunis en orchestre. Une fois par semaine, un chef d'orchestre est là pour faire vibrer ensemble tous les instruments. Au début, cela se faisait comme ça... Le chef bougeait les bras et les musiciens suivaient à vue ; maintenant, ce qu'il y a à jouer est un peu plus difficile et ils ont appris à lire leurs partitions. C'est facile, enfin, ça en a l'air car tout le monde sourit dans l'orchestre.

La première fois qu'ils ont joué sur scène, c'était dans le collège. Tous les parents étaient là (certains prétendaient que pour beaucoup d'entre eux, c'était la première fois qu'ils étaient là). Quelques mois après leurs débuts, la surprise fut grande de constater le niveau de l'orchestre. Bien sûr, quelques fausses notes venaient s'insinuer parmi les autres, mais on dit que ce sont celles qui remplacent désormais les mauvaises notes d'avant, celles de toutes les autres matières.



Car les choses vont mieux désormais. Dans la classe où toutes les incivilités ont disparues, l'ambiance est beaucoup plus sereine et les résultats s'en ressentent. L'émotion ressentie lors de ce premier concert des jeunes du collège représente pour tous un souvenir inoubliable.

### UNE EXPÉRIENCE DE SOCIALIZATION

Tous les observateurs s'accordent à dire que l'orchestre est un outil de socialisation absolument fantastique. Un peu plus de dix années après le démarrage du processus, des milliers d'enfants ont vécu cette expérience pendant plusieurs années et ils garderont de cette expérience un souvenir impérissable. Plus de 550 orchestres dans un peu plus de 300 établissements) fonctionnent actuellement dans les écoles primaires et les collèges de France : une goutte d'eau, face aux 62000 établissements qui n'ont aucun projet musical d'envergure.

Dans la plupart des cas, les écoles de musique encadrent les projets existants. C'est une garantie de la qualité des intervenants et compte tenu du maillage du réseau des conservatoires. Nous pourrions nous demander pourquoi, alors que ceux ci connaissent pour les instruments traditionnels une chute d'effectifs vertigineuse, ils ne sont pas plus nombreux à s'être engagés dans cette aventure qui est un vrai projet de vie, la démonstration que l'Art est un outil social salvateur à la portée de chaque bonne volonté.

Une classe orchestre, c'est un travail important avant qu'elle ne commence : il faut décider les intervenants, pédagogues, Éducation Nationale, les élus des collectivités locales. C'est aussi un travail très important pour assurer un suivi qualitatif, en acceptant d'adapter des pédagogies nouvelles au groupe. C'est s'assurer que les effets seront bénéfiques non seulement aux enfants qui participent au projet, mais aussi savoir impliquer artistiquement tous les élèves de l'établissement. C'est construire des liens avec les familles, avec la cité, monter des spectacles et organiser des concerts. C'est sans



doute pour toutes ces raisons que les volontaires pour porter ces projets ne sont pas aussi nombreux qu'ils devraient l'être. Pour toutes ces raisons, ceux qui font sont des pionniers qu'il faut absolument encourager et soutenir.

Les classes orchestres nous indiquent un chemin. Elles ne sont pas les seules actions méritantes s'intégrant à l'école, mais elles nous montrent de manière éclatante combien les domaines artistiques sont sous-estimés. Les véritables fondamentaux ne sont pas ceux que l'on a coutume de désigner. Bien entendu, lire, écrire, compter sont les éléments que chacun doit acquérir mais est-il ridicule d'imaginer qu'on atteindra bien mieux ces savoirs en passant par les vrais fondateurs qui distinguent l'humain, en sa capacité d'émotions face à l'Art sous ses différentes formes ? •

Jean-Claude Decalonne

**Les structures principales d'accompagnement des classes orchestres sont :**

**DRAPOS :** Développement, Rayonnement des Pratiques Orchestrales Scolaires  
www.drapos.org

**OAE :** Orchestre à l'école  
www.orchestre-ecole.com

**PASSEURS D'ARTS**

À signaler également le Fonds de Dotation créé en 2010, cher à Jean-Claude Decalonne, qui rassemble les grandes structures associatives et propose un Art accessible à tous, affirmant qu'il peut transformer notre société.

www.passeursdarts.org

## PRATIQUER SON ART À L'UNIVERSITÉ

### *My Fair Lady - Concerts de Printemps de l'Université de Limoges*

**C'**est à « guichet fermé » que se sont données, les 27 et 28 mai dernier sur la scène du Théâtre de l'Union, les représentations de la comédie musicale inédite à Limoges, « My Fair lady », d'après une musique de Frédéric LOEWE et des textes d'Alain Jay Lener.

Succès sans précédent pour « L'Air Libre » (Association de Diffusion Musicale de l'Université de Limoges, Présidente Nadine Cogné), qui regroupe en son sein le Chœur d'étudiants de l'Université et l'Orchestre Symphonique Universitaire. Ces deux formations comprennent plus de 70 étudiants inscrits dans les différentes Facultés de Limoges, et pour une majorité, anciens élèves des Conservatoires de notre région. Elles ont su faire revivre avec beaucoup d'enthousiasme l'un des grands succès de Broadway.

Les solistes, dont Florence Kolski dans le rôle principal d'Eliza

Doolittle, entourée de Gilles Avisse-professeur Higgins, Gilles Favreau - Alfred Doolittle, Henri Pauliat - Freddy et Adrien Ledoux - le Récitant, ont su apporter une qualité professionnelle à ces représentations.

Le Chœur (Chef de chœur Gilles Favreau), les solistes et l'Orchestre étaient placés sous la direction musicale de Jean Dardenne, Directeur de l'Orchestre Universitaire.

Chaque année, les étudiants musiciens peuvent s'inscrire soit à l'Orchestre Symphonique Universitaire, soit au Chœur d'étudiants de l'Université. La participation régulière à ces deux formations leur permet d'obtenir une unité de valeur quelque soit la formation universitaire préparée. Belle idée de pratique musicale amateur pour nos élèves, une fois quittés les murs de leurs conservatoires ! •

U.R. du Limousin

**My Fair Lady est une comédie musicale américaine, paroles et livret d'Alan Jay Lerner et musique de Frederick Loewe, créée au Mark Hellinger Theatre de Broadway le 15 mars 1956 avec**

**Julie Andrews et Rex Harrison.**

**Inspirée de la pièce de George Bernard Shaw, Pygmalion créée en 1914, elle connaît 2 717 représentations jusqu'en 1962, ce qui constitue un record à l'époque. Elle fut adaptée au cinéma en 1964 par le cinéaste américain George Cukor, sous le même titre avec Audrey Hepburn et Rex Harrison.**



# PRATIQUER SON ART EN DEHORS DES CONSERVATOIRES

## Les 27<sup>ème</sup> orchestrades de Brive La Gaillarde

Un événement sous le signe du partage et de la tolérance grâce à la Musique.

**L**es Orchestrades Universelles 2010 de Brive-La-Gaillarde se sont déroulées du 17 au 27 août, avec pour thème cette année, « Musique et Compositeurs ». Fidèles au principe ces rencontres, 500 jeunes musiciens de toute nationalité sont regroupés pendant 10 jours dans un immense orchestre symphonique dirigé par de grands chefs internationaux, un programme d'œuvres classiques et contemporaines qu'ils interpréteront lors du grand concert final, durant lequel un hommage a été rendu à Raoul Bardac et Claude Debussy.

Depuis plus de 25 ans, les Orchestrades rassemblent ces jeunes musiciens venus du monde entier, pour participer à une formation dont le but est l'organisation de concerts dans la ville de Brive et extérieurs (églises, rues, crèches, hôpital, maisons de retraite, centre d'handicapés), et dans d'autres communes du Département de la Corrèze. Un concert final à Brive attire des auditeurs venus tout spécialement pour cette manifestation, dont la renommée atteint l'Europe et de nombreux pays plus lointains. Les jeunes musiciens, dont certains ne se connaissent pas, apprennent à travailler ensemble sous la direction de chefs d'orchestre et de chefs de pupitre, formation enrichissante, tant sur le plan musical qu'en ce qui concerne les relations humaines : des amitiés internationales solides et des vocations sont nées de ces rencontres.

### UN PROJET AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Organisées par la SOJE (Symphonie des Orchestres de Jeunes d'Europe), à l'initiative de la FNAPEC sous la présidence de Simone du Breuil, cet événement regroupe pendant 10 jours, à Brive, plus de 500 jeunes musiciens du monde entier. Rencontre musicale d'orchestres de jeunes français et étrangers, placée sous le signe de l'écoute, de la tolérance, du respect des différences culturelles, de l'amour de la musique, les Orchestrades Universelles qui font partager la passion de ces jeunes musiciens à un large public. Au programme, une trentaine de concerts gratuits dans le département du 18 au 26 août.



Cette manifestation de qualité se réalise malgré un contexte qui n'est pas des plus faciles comme le souligne dans son mot de présentation Simone du Breuil, présidente des Orchestrades :

« En dépit des conditions difficiles les 27<sup>èmes</sup> Orchestrades représentent à nos yeux un signe de continuité et de persévérance, témoignage de notre confiance en l'avenir. Nombreux sont les participants et bénévoles qui se montrent aussi fidèles à nos Orchestrades. Nous saluons particulièrement cette année les jeunes talents Italiens représentant leur pays pour la première fois. Car identifier les jeunes talents, leur fournir des opportunités de formation, leur permettre de gagner de l'expérience, voilà une autre forme de continuité qui nous tient à cœur. C'est pourquoi nous sommes heureux d'observer comme la plus belle des récompenses les liens qui se créent parmi les participants des quatre coins du monde. » •



Pour plus d'informations :

Les Orchestrades : Rue Louis de Nussac  
Mairie de Brive 19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05 55 18 18 78  
orchestrades.org@wanadoo.fr /  
<http://orchestrades.com>

# FESTIVAL ENVOLEES MUSICALES

*Scène ouverte aux jeunes... à Paris*

Dirigé par Dorian Lamotte, Léo Warynski, Seok-Woo Yoon, ce festival francilien est un véritable tremplin pour les jeunes musiciens.

**C**e festival, fondé sur un principe novateur, est le premier festival en France destiné aux étudiants en musique. Il permet que s'y jouent des concerts "jeunes talents", mais il sert également de tremplin, dans toutes les disciplines musicales, vers le métier de musicien. Lors de ses trois premières éditions, qui ont eu lieu à Paris, ce festival a accueilli plus de deux cents musiciens en herbe, étudiants en Écoles Nationales de Musique, Conservatoires Nationaux de Région, ou Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique, ainsi que des professionnels invités à encadrer les étudiants, tels qu'Olivier Kaspar, Stéphane Delplace, Fabrice Parmentier, Michel Michalakos, Agnés Reverdy, ou Patrice Fontanarosa.


Le principe de ce festival est d'encourager toutes les vocations musicales, aussi bien de chambriste (environ 5 ensembles de musique de chambre sont invités tous les ans), de soliste, de chef, d'instrumentiste d'orchestre (deux orchest-



res sont généralement constitués à l'occasion du festival) que de compositeur (le concert d'ouverture du festival est dédié à la création contemporaine pour orchestre à cordes). Le festival Envolées Musicales a donc pour but de donner une place de choix, dans une perspective éclectique et innovante, au dynamisme et à la modernité au cœur de la capitale... •

*Parmenon*

Paris



*Facture française de Flûtes*

49 rue du Colombier  
45000 ORLEANS  
tel. 02 38 42 09 10  
[contact@parmenon-flute.com](mailto:contact@parmenon-flute.com)

[www.parmenon-flute.com](http://www.parmenon-flute.com)

## La 7<sup>ème</sup> édition du 4 au 9 mai 2010

La programmation de cette année a proposé, comme à l'accoutumée, un panel de créations contemporaines en ouverture (Laurence Huc, Benjamin Gras, Thomas Lepilliez, Philippe Démier), suivi d'une

découverte ou réexploration du grand répertoire de musique de chambre (Quatuors Agora et Octopus, Quintette Con Fuoco, Ensemble Millésime).

Le final a mis en scène l'Orchestre des musiciens du festival et le Chœur Métaboles, dirigés par Léo Warynski, ainsi qu'un surprenant concerto pour violon et violoncelle de Maxence Grimbert-Barré (Dorian Lamotte et Seok-Woo Yoon). Un feu d'artifice a clos, avec énergie, la création du Concerto pour quatuor et orchestre de Dimitri Tchesnokov, interprété par les invités d'honneur de ce festival 2010, le Quatuor Debussy. •

Seok-Woo YOON





# ORCHESTRES EN FÊTE

*Une initiative de l'Association Française des Orchestres (AOF)*

Partager la musique classique et transmettre à tous le plaisir de l'écoute... tel est l'objectif d'Orchestres en fête. L'édition 2010 aura lieu en partenariat avec la FNAPEC.

**C**ette formule est celle qui inspire l'AFO dans la mise en œuvre d'Orchestres en fête ! Elle est aussi celle qui guide tous les acteurs de l'orchestre symphonique, les musiciens comme les équipes de gestion. Sans doute est-il bon de rappeler une fois encore à quel point les artistes, et parmi eux les musiciens, doivent le meilleur d'eux-mêmes au public qui vient les entendre ; ils lui doivent aussi, qu'ils jouent en soliste, en musique de chambre ou au sein d'un orchestre, le partage du bonheur de l'interprétation, cette allégresse profonde du concert réussi qui fait résonner et vivre vraiment les salles de concert. C'est le sens que nous donnons à Orchestres en fête !

Cette manifestation, initiée et organisée par l'Association Française des Orchestres depuis 2008, constitue déjà un événement national, qui vise à mettre en lumière la richesse et la diversité du répertoire classique auprès du grand public, mais aussi à l'attention des médias et des partenaires institutionnels qui les financent et dont l'appui est capital : concerts en scène dans l'ensemble du pays, ouverture des coulisses pour tous les curieux et pour tous ceux qui pensent encore que le classique n'est pas pour eux.

## A L'ÉCOLE DE L'ORCHESTRE !

La trentaine d'orchestres participants, dans toute la France, propose à tous « d'appivoiser » l'orchestre, c'est-à-dire avant tout la musique vivante, celle qui vibre aux oreilles et au cœur.

Les occasions sont nombreuses de découvrir l'orchestre dans toute sa beauté, sa puissance et sa complexité. Qu'est-ce que l'orchestre ? C'est avant tout un interprète collectif, où chacun doit jouer dans l'écoute de l'autre, qu'il s'agisse de son voisin de pupitre, du chef d'orchestre, ou encore du public auquel il doit en permanence la plus grande attention. Le partage et l'échange sont favorisés pour que chacun découvre le bonheur de l'écoute. Microsociété, l'orchestre est aussi une école de vie !

Ce peut être aussi pour les élèves des conservatoires une opportunité supplémentaire de découvrir de l'intérieur cette organisation si particulière au sein de laquelle un jour ils exerceront peut-être la musique en professionnels, ou qu'ils prendront plaisir à écouter s'ils se révèlent plus tard des « amateurs » dans toute la beauté sémantique du mot.

Orchestres en fête ! permet de rappeler que les orchestres sont répartis dans tout le pays et nouent avec les territoires une relation étroite : les musiciens jouent dans une salle, mais on les croise aussi à l'hôpital au chevet des malades, en prison où chacun s'étonne que la musique puisse effacer les bruits habituels, à l'école, dans tous les quartiers, y compris ceux que l'on juge difficiles.

Sait-on suffisamment que chaque saison, ils organisent un très large éventail d'actions de médiation ? Quelques chiffres seulement :

- 66% des orchestres préparent la rencontre du public avec l'orchestre sous des formes variées
- 75% d'entre eux organisent des interventions de musiciens dans les classes
- 33% proposent à des enfants de participer à des ateliers de création
- 20% accueillent des classes en résidence

Enfants, lycéens et étudiants vont découvrir l'orchestre, depuis les coulisses jusqu'à la salle de concert, grâce à des programmes conçus spécialement pour eux. Un seul exemple : le « concert participatif » qui se développe de plus en plus : quelques semaines avant le concert, des partitions sont mises à la disposition des musiciens amateurs de tous les âges. Le soir du concert, ceux qui le souhaitent peuvent venir jouer avec l'orchestre ; certains sont installés sur le plateau avec les musiciens, d'autres jouent au milieu du public.

Vous l'aurez compris, Orchestres en fête ! est l'occasion à ne pas louper, la plus belle réussite étant lorsque les enfants prennent leurs parents par la main pour les inviter au régal du concert et au plaisir incomparable de la musique vivante !

## LA 3<sup>ÈME</sup> ÉDITION D'ORCHESTRES EN FÊTE ! AURA LIEU DU 19 AU 28 NOVEMBRE 2010.

Depuis 2008, Orchestres en fête ! c'est chaque année plus de 30 orchestres participants, une moyenne de 85 000 spectateurs réunis en 10 jours pour 240 événements dans toute la France, côté scène et côté coulisses. •

Tous les renseignements dès le 1<sup>er</sup> octobre sur [www.orchestresenfete.com](http://www.orchestresenfete.com)

Contact : Association Française des Orchestres

6, rue de Châteaudun 75009 Paris

Tél : +33(0)1 42 80 26 27 - Fax : +33(0)1 42 80 26 46

[www.orchestresenfete.com](http://www.orchestresenfete.com) - [www.france-orchestres.com](http://www.france-orchestres.com)



© Orchestre National de Lille



# DANSE

## Actualités 2010/2011

### 14<sup>ème</sup> Biennale de la danse à Lyon

Du 9 septembre au 3 octobre 2010

Guy Darmet, Directeur artistique de la Biennale, à l'origine de ce projet en 1984, a préparé cette 14<sup>ème</sup> édition avec son successeur Dominique Hervieu, qui prendra ses fonctions en 2012. Le thème de cette année « Encore ! » est un thème qui évoque la répétition et un clin d'œil au « bis » de la Biennale. Avec une programmation d'une extrême richesse (Ballet de Motecarlo, Ballet Preljocaj, Théâtre du Bolchoï, compagnies Alvin Alley, Billy T Jones, Académie d'Amoronay...) dans plus de 30 lieux, on assistera également à un grand défilé qui réunira 4500 participants amateurs, encadrés par 250 artistes à travers les rues de Lyon, avec pour thème « La vie en Rose ».

Un seul objectif: faire aimer la danse au plus grand nombre!

#### Focus danse

Du 22 au 26 septembre 2010, la 14<sup>ème</sup> Biennale de la Danse à Lyon présente « focus danse », un espace de dialogue, d'échanges, de rencontres, de partage sur l'expérience d'artistes autour de la danse contemporaine, avec un regard sur l'actualité chorégraphique dans le monde. D'autre part, focus danse a été pensé comme un forum international où se réunissent à Lyon, 400 directeurs de salles de spectacles et de festivals du monde entier.

[www.biennaledeladanse.com](http://www.biennaledeladanse.com)

### Aide à la recherche et au patrimoine en danse

Danse en amateur et répertoire

Ouverture des nouveaux dispositifs ministériels 2010-2011

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, de recherche, et d'accompagnement de la pratique amateur en danse, le Ministère de la Culture et de la communication confie au Centre national de la danse deux dispositifs d'aide :

- Aide à la recherche et au patrimoine en danse
- Danse en amateur et répertoire (anciennement dénommé "Tutorat danse") est un dispositif d'accompagnement de la pratique amateur au-delà du cours de danse et de la phase d'apprentissage technique. Destiné à des groupes de danseurs amateurs, il ouvre un espace de partage pour ceux qui désirent approfondir une pratique et une connaissance de la danse en relation avec son histoire. Concernant tous les styles de danse, Danse en amateur et répertoire vise à valoriser leur travail en leur permettant de se confronter au répertoire chorégraphique avec un professionnel de la danse.
- Caractéristiques du dispositif. Ce dispositif s'adresse à des groupes de danseurs amateurs dont les membres travaillent ensemble depuis deux années au moins et s'inscrivent dans un désir de continuité. Il offre la possibilité pour ces groupes de découvrir une écriture chorégraphique à travers une œuvre significative dans l'histoire de la danse, ayant déjà connu l'épreuve de la scène, ou pour les danses qui ne sont

pas reliées à une pratique scénique, de se confronter aux sources de cette pratique. Pour cela, les groupes et leur responsable habituel travailleront avec un professionnel confirmé - chorégraphe, interprète, notateur de la danse ou collecteur - en vue de remonter une pièce ou un extrait d'une pièce de répertoire, éventuellement adaptée au niveau technique du groupe, ou d'approfondir la relation aux sources (collectages) d'un corpus de danses issues de la tradition. Parallèlement au travail d'atelier, les groupes devront pouvoir recevoir des éléments d'information et de compréhension complémentaires sur l'époque, le style et l'environnement artistique et culturel de la pièce ou des sources qu'ils travailleront. <http://www.cnd>

### L'Union Européenne reconnaît la danse comme « outil » culturel...

Le Ballet D'Europe, un exemple à suivre

Dirigé par Jean-Charles Gil, directeur du Ballet d'Europe, danseur étoile international et chorégraphe, le Ballet d'Europe cible son travail sur les émotions, l'expression du corps. A l'image de l'Union Européenne, le Ballet d'Europe cultive une philosophie du respect de la diversité de chacun, pour aboutir, au final, à l'expression du rassemblement, de l'unité. Composé de 12 danseurs de formation classique venus du monde entier, âgés de 19 à 33 ans, la compagnie a été créée suite à la mise en place du projet européen « Stabilisation Emploi Danse », qui a pour objectif de remédier au chômage chez la majorité des danseurs. Aujourd'hui, l'Union Européenne reconnaît la danse comme « outil » culturel faisant partie intégrante de la politique de la Ville, et recommande le Ballet d'Europe comme un exemple à suivre. <http://www.balletdeurope.org/>

### Trois chorégraphes français à l'honneur à l'Opéra Royal de Stockholm :

Le Boléro, Les Noces et Le Sacre du Printemps

Du 23 avril au 15 mai 2010

2010 marque le centenaire de l'installation à Paris du Directeur des Ballets Russes, Serge Diaghilev. Un événement décisif dans le développement de la danse moderne, notamment du fait de sa collaboration avec de grands artistes tels que Igor Stravinsky et Maurice Ravel.

Afin de célébrer cet anniversaire, l'Opéra royal de Stockholm a proposé, du 23 avril au 15 mai 2010, une programmation exceptionnelle, composée de trois programmes issus des répertoires de trois figures majeures de la danse contemporaine française : Thierry Malandain, Angelin Preljocaj et Maurice Béjart. Les programmes proposés sont accompagnés et inspirés par la musique de Maurice Ravel pour Thierry Malandain et de celle d'Igor Stravinsky pour Angelin Preljocaj et Maurice Béjart.

<http://ambafrance-se.org>

# JEAN GUILLOU

*L'année anniversaire d'un grand artiste contemporain*

Organiste mondialement connu, compositeur réputé, Jean Guillou est titulaire du grand orgue de l'église Saint-Eustache à Paris depuis 1963. Portrait.

**E**n France, les 80 ans de Jean Guillou sont célébrés avec « beaucoup de discrétion ». « *En France, ma musique n'est pas du tout jouée et je n'y donne pratiquement pas de concerts. Il y en a trop peu de toutes façons dans le domaine de l'orgue. Ce n'est pas un pays musicien* », déplorait l'organiste en avril dernier.

## JEAN GUILLOU REFUSE LA LÉGION D'HONNEUR

Jean Guillou a annoncé le 19 juillet, dans un communiqué de presse, sa décision de refuser la légion d'honneur.

Découvrant avec stupeur son nom parmi la promotion du 14 juillet de la Légion d'Honneur, le compositeur et organiste Jean Guillou a pris la décision de refuser cette distinction qu'il n'a jamais sollicitée : à l'heure où la musique dite "savante" ou "classique", d'ailleurs quasiment ignorée dans ladite promotion de la Légion d'Honneur, voit sa place diminuée par toutes les instances officielles (pensons au récent scandale déclenché par la sélection des pensionnaires de la Villa Médicis, où, pour la première fois, la place ouverte aux musiques de variétés ou de genres plus "commerciaux" restreint celle dévolue aux compositeurs dits "savants", malgré les conditions autrement moins rentables que ceux-ci doivent affronter !), il lui apparaît que sa dignité de musicien im-

**Le 21<sup>ème</sup> Festival de Saint-Eustache (Paris) fêtera le 80<sup>ème</sup> anniversaire de Jean Guillou.**

**Samedi 18 septembre 2010 – 20h30 :**

**Jean Guillou et la compagnie de danse verticale**

**Retouramont : [www.retouramont.com](http://www.retouramont.com)**

**Dimanche 14 novembre 2010 - 16h :**

**Orchestre de jeunes de Padoue (Italie) et Jean Guillou, orgue : 3<sup>ème</sup> concerto pour orgue de Jean Guillou**

**Contact : site de l'Association pour le Rayonnement du Grand Orgue de Saint Eustache - Paris**

**<http://www.orgue-saint-eustache.com>**

se de repousser cet accessoire honorifique non accompagné des conséquences idéologiques qui devraient s'ensuivre. Son indépendance viscérale l'a toujours maintenu hors des circuits officiels, et l'ironie veut que l'État lui confère un brevet de reconnaissance à l'occasion de ses 80 ans, comme si son talent se trouvait majoré par ce chiffre rond. Mais la seule consécration qui vaille pour un artiste est la diffusion publique des fruits les plus innovants de son imagination : or, on continue d'ignorer dans les cités françaises ses compétences organologiques (alors que l'Europe se couvre d'instruments originaux conçus par lui), et les programmations des scènes nationales tardent à reconnaître la diversité de son oeuvre de compositeur, pourtant accueillie dans les grandes salles de concert étrangères. •

[www.jeanguillou.org](http://www.jeanguillou.org)



Jean Guillou (né à Angers en 1930) exprime sa créativité à travers de multiples facettes de son art.

Comme interprète, il a su faire reculer considérablement les limites techniques du jeu instrumental à l'orgue. Pianiste également, il a ressuscité la Sonate pour piano de Julius Reubke, un élève de Liszt.

Comme compositeur, il a depuis ses jeunes années élaboré et développé un monde musical singulier, d'une éloquence dramatique puissamment individualisée. Il a ainsi découvert une nature nouvelle à la palette de l'orgue, et cherché à faire vivre celui-ci en confrontation avec le piano (Colloques n° 2, 4, 5, 7) ou d'autres instruments (violon, violoncelle, flûte, clarinette, percussions, marimba, voix), sans oublier 7 Concertos pour Orgue et Orchestre. Son univers se livre aussi à travers 3 Symphonies, 2 Concertos pour piano, un Concerto pour trombone, de la musique vocale, de la musique de chambre (notamment le Trio pour 3 violoncelles, le Quatuor pour hautbois et cordes, un trio pour percussions), des œuvres pour piano. Son œuvre est désormais publiée par Schott Musik.

Comme improvisateur, il donne de nouvelles impulsions à une improvisation authentiquement créatrice, libérée des schémas du passé. Concepteur d'une nouvelle pensée organologique, il a fait

appliquer ses idées novatrices à travers la facture des orgues de l'Alpe d'Huez, du "Chant d'Oiseaux" à Bruxelles, du Conservatoire de Naples, de la Tonhalle de Zürich, de la Salle de Concert de Ténériffe et de l'Église des Portugais à Rome. Son projet pour Ténériffe d'un orgue divisé en 8 buffets et 12 corps sonores, confère une dimension dramaturgique à l'instrument, jouable sur une console de 4 claviers, mais aussi, avec 8 autres claviers, par 9 organistes. Cette idée fut à l'origine de son œuvre "La Révolte des Orgues", jouée en première audition le 12 mai 2007 à Landsberg Le développement ultime de ses conceptions aboutit à l'« Orgue à Structure Variable ».

Écrivain, Jean Guillou a par ailleurs livré de nombreux textes sur la musique mais aussi des exégèses littéraires et des poèmes. Pédagogue, il a enseigné de 1970 à 2005 au Meisterkursus de Zürich, aux côtés de Geza Anda, Nathan Milstein, Gregor Piatigorsky, Vladimir Spivakov, guidant ainsi plus de 300 jeunes artistes de tous pays.

Bibliographie, extraits du site Jean Guillou

Vidéo: "La révolte des Orgues", composition de Jean Guillou pour neuf orgues, sur YouTube



# LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## *Eclairage*

### **Pourquoi parler de l'enseignement supérieur aujourd'hui ?**

Impulsées et pilotées par l'Etat, la structuration et la mise aux normes européennes de l'enseignement supérieur artistique, processus dit de Boulogne, sont une nécessité qui nous rassemble tous. Mais tant sur le fond que sur la forme, qui sont étroitement liés, cette réforme est aujourd'hui source de profondes inquiétudes pour la très grande majorité des acteurs de ce domaine.

C'est la raison pour laquelle, la FNAPEC, avec de nombreux partenaires, a demandé au Ministre de la Culture et de la Communication, un moratoire sur les textes en cours de rédaction (référentiel de compétences, décrets et arrêtés relatifs au diplôme d'Etat de professeur de musique), en l'attente de l'organisation d'Assises nationales des enseignements artistiques.

Les principaux questionnements de la FNAPEC sont

- Quel enseignement supérieur sera proposé à nos enfants actuellement en cours de cursus dans les conservatoires ?
- Comment seront formés les artistes enseignants de demain ?

- Quel sera le financement pérenne des établissements d'enseignements artistiques ?

Nous espérons que les contributions suivantes enrichiront le débat et nous remercions tous ceux que nous avons sollicités et qui se sont prêtés, très gentiment, à l'exercice.

Nous commencerons par une présentation de la réforme souhaitée par le Ministère, puis, André Dubost, président du CEFEDM – SUD (Aubagne) ancien inspecteur général de la création et des enseignements artistiques, évoquera l'histoire et l'évolution des CEFEDM et Alain Desseigne, Directeur du CFMI de Lyon à l'Université Lumière Lyon 2, abordera celles des CFMI., Jean Guelpa, ancien Président de la FNAPEC chargé de la danse au sein de notre fédération, nous parlera de l'importance du diplôme d'état de danse. Ensuite, nous aborderons l'évolution du métier d'enseignant, vu du côté des élus avec la FNCC et vu du côté des professionnels avec Conservatoires de France. Enfin, Eddy Schepens, professeur de sciences de l'éducation à la formation diplômante au CA du CNSM de Lyon abordera les enjeux de la formation des enseignants dans les CEFEDM. •

## STRUCTURATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE CHAMP DU SPECTACLE VIVANT

**La DGCA (Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture et de la communication) fait le point sur la structuration de l'enseignement supérieur en juillet 2010.**

La structuration de l'enseignement supérieur du spectacle vivant conduite depuis 2004 s'inscrit à la fois dans le cadre des fortes mutations de l'enseignement supérieur en général et des suites de la crise de l'intermittence, qui ont conduit l'Etat et les professionnels du secteur à s'engager avec détermination dans des démarches de professionnalisation à l'entrée dans les métiers du spectacle vivant. En vue de permettre une meilleure préparation des jeunes ces métiers exigeants et une validation pleine et entière de leurs parcours de formation, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- inscrire l'enseignement supérieur culture dans le schéma européen de l'enseignement supérieur nommé LMD (licence - master - doctorat) afin de faciliter la circulation des étudiants l'échelle européenne par la clarification et l'harmonisation des cursus,
- mieux valider cet enseignement par la délivrance de diplômes d'interprètes pleinement reconnus dans le milieu professionnel, ce sont les diplômes nationaux supérieurs professionnels (DNSP) de musicien, de comédien, de danseur, prochainement d'artiste de cirque,
- développer les collaborations entre les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la culture et de la communication et les universités, en vue d'élargir et d'enrichir les contenus de formation, d'offrir aux jeunes artistes des parcours de formation diversifiés mais aussi de leur permettre d'obtenir au terme de cursus définis conjointement par les deux

types d'établissements, à la fois un des DNSP précités, délivré à l'issue d'un cursus d'études de trois ans, et une licence délivrée par l'université.

- faciliter l'ancrage des parcours de formation dans les réalités professionnelles, par le développement de partenariats avec les structures de création et de diffusion (orchestres, ensembles musicaux, centres chorégraphiques, centres dramatiques,...), se traduisant par des périodes de stage ou de formation en milieu professionnel intégrées à la formation.

Cette réforme, menée avec l'ensemble des partenaires concernés (ministère chargé de l'enseignement supérieur, conférence des présidents d'universités, établissements de formation, collectivités territoriales, représentants des organisations syndicales d'employeurs et de salariés) vise aussi la constitution d'une offre de formation mieux répartie sur le territoire national, qui garantisse qualité et cohérence en termes de filières et de niveaux de diplômes.

Cette offre de formation est aujourd'hui dispensée au sein d'établissements d'enseignement supérieur dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque dont l'existence est actée par la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004. Ce texte inscrit ces établissements dans le code de l'éducation et précise qu'ils sont habilités à délivrer des diplômes nationaux, dans des conditions fixées par décret.



Le développement sur le territoire de premiers cycles d'enseignement supérieur en musique, danse et théâtre découle directement de l'application de cette disposition. Ces cycles s'adressent aux étudiants en formation initiale et prennent en compte la diversité des besoins et des profils, notamment en formation continue et dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience. Sur le plan artistique et pédagogique, ils intègrent la diversité des esthétiques de chacun des domaines, par exemple en musique : musique ancienne, musiques classiques contemporaines, musiques traditionnelles, jazz et musiques actuelles.

L'habilitation des établissements à délivrer les DNSP de musicien, de comédien, de danseur donne lieu à des campagnes annuelles qui permettent de constituer progressivement un réseau cohérent d'établissements, mieux réparti sur le territoire. Trois campagnes d'habilitation se sont déjà déroulées, qui ont permis les premières délivrances de diplômes en juin 2009 et commencent à dessiner la carte de cet enseignement supérieur, établie en fonction des besoins et des ressources artistiques et pédagogiques. 27 habilitations ont été prononcées pour des durées d'une à quatre années. Elles concernent 11 établissements en musique, 6 en danse et 10 en théâtre.

La démarche engagée poursuit également l'objectif, en partenariat avec les collectivités intéressées, de valoriser les forces en présence et les complémentarités entre les diverses offres de formation au niveau régional, en recherchant la constitution d'établissements d'une taille et d'un rayonnement significatifs et donc généralement pluridisciplinaires, parfois interrégionaux. Il s'agit de rendre plus lisible l'enseignement supérieur culture, de conforter la dimension de pôle d'enseignement supérieur des différents projets, d'offrir aux étudiants une ouverture sur une plus grande diversité de champs artistiques et culturels.

Le ministère de la culture et de la communication s'est attaché à créer des diplômes d'interprètes, jusqu'alors inexistant à l'exception de diplômes délivrés par certains établissements. Il porte aussi une grande attention à la formation des enseignants, comme en témoigne la création d'un diplôme d'Etat d'enseignement du théâtre en 2006, celle, toute proche, d'un diplôme d'Etat de professeur de cirque.

Sont actuellement en cours des réflexions et des travaux sur la refonte du diplôme d'Etat de professeur de musique. Il s'agit en priorité de clarifier et d'articuler les cursus offerts aux étudiants dès lors que se développe un premier cycle d'enseignement supérieur musical, pour leur permettre, en fonction de leur projet, de se former à être interprète et/ou enseignant. Cette orientation permettra de prendre en compte la pluriactivité qui caractérise fréquemment l'emploi dans le secteur musical, associant les métiers d'interprète et d'enseignant, sans toutefois introduire une confusion entre ces métiers aux définitions et finalités distinctes. Il s'agit également de bâtir des modes d'obtention du diplôme adaptés aux différents publics, notamment aux candidats relevant de la formation continue et de la procédure de validation des acquis de l'expérience. Il s'agit enfin de construire une véritable procédure d'habilitation des établissements à délivrer ces diplômes.



**O% SEZ !**

le coût de **23€** par mois\*

**Osez le crédit gratuit Yamaha !**

Offre valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2010

\*Exemple : pour un crédit de 1 600 euros d'une facture Yamaha YCL250 neuve au prix public indicatif de 584,20 € TTC, remboursable en 24 mensualités de 22,25 € et une dernière mensuelle qu'elle est de 22,27 € soit un Total Effectif Global annuel fixe de 0 %, soit Taux débiteur annuel fixe de 0 %, coût total du crédit 0 €. Coût total de l'achat à crédit : 584,20 €. Il n'y a pas d'exemple accordé pour paiement comptant. Le coût du crédit est pris en charge par le distributeur agréé Instruments à vent Yamaha en France par Yamaha Music Europe - RCS Meuse 487 785 050. Jusqu'à 1 285,73 € de crédit sur une durée de 12 ou 24 mois. Offre réservée aux particuliers, exclusivement pour l'achat d'un instrument à vent d'origine Yamaha neuve : saxophone YAS275, Flûte YFL281, clarinètes YCL250, YCL250SLK, YCL450, YCL450N, YCL850, trompettes YTR2830, YTR4330, corne YCP23301, trombones YBL354, YBL3835 uniquement chez les distributeurs agréés Instruments à vent Yamaha. Dans l'exemple, les montants en italique sont hors assurance Pecu Pacific (pour cet exemple, le coût de l'assurance Pecu Pacific s'élève à 1,55 € par mois et s'ajoute à la mensualité). Vous devez être titulaire de l'habilitation Banque et crédit en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2010, susceptibles de variations.

Seul réseau d'acceptation du crédit de crédit par Sofinco. Sofinco est une marque commerciale de CA Consumer Finance SA au capital de 340 788 855 euros - 107 00 Boulevard Raspail - 75006 Paris, 343 047 552 505 Paris, 0145 11 000000

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

**SOFINCO**  
Le crédit de la vie

LISTE DES DISTRIBUTEURS AGRÉÉS PARTICIPANT À L'OPÉRATION DISPONIBLE SUR **yamaha.fr**

**YAMAHA**

Les directeurs de centres de formation des enseignants de la danse et de la musique (CEFEDM), d'établissements d'enseignement supérieur, de conservatoires et des enseignants participent à ces travaux. Les associations de collectivités sont associées à ces réflexions dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel, instance qui

comporte un groupe de travail traitant spécifiquement des questions liées aux enseignements artistiques du spectacle vivant et des arts plastiques.

La mise en place de ce nouveau dispositif est envisagée à compter de la rentrée universitaire 2011. •

## LE DIPLOME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

### *Création et évolution des CEFEDM*

**La création, en 1990, des CEFEDM, rompt avec une tradition bien établie en France : qui joue bien de son instrument est en mesure de bien l'enseigner.**

**C'**est assurément le cas dans les deux CNSM, modèles absolus dans un système de formation conçu comme une pyramide dont la base imite le sommet : les professeurs y tiennent leur autorité de leur parfaite maîtrise technique, de leur talent incontesté et d'une culture musicale sans failles, et transmettent leur savoir et leur savoir faire à de futurs professionnels dont la motivation n'est pas douteuse.

Il n'en va pas de même dans les écoles municipales et associatives devenues un peu partout la norme, où d'innombrables enfants viennent, bon gré mal gré, s'initier à des techniques instrumentales, sans toujours bien savoir ce qu'ils en feront.

Pour leur donner l'envie de faire de la musique ici et maintenant, d'en faire ensemble, pour le plaisir et pas seulement pour réussir à l'examen, il ne suffit plus de sortir frais émoulu d'un CNR ou d'une ENM avec une médaille d'or, trop souvent dépourvu d'une vraie culture musicale, sans autre projet que de faire suivre aux élèves le chemin qu'on a suivi soi-même.

On commence à comprendre en France que, comme dans tous les pays du nord et de l'est de l'Europe, une pratique musicale amateur collective peut et doit être développée, et que, pour y conduire les élèves, il faut être un bon musicien, mais aussi un enseignant de métier.

Le DE de professeur de musique a été créé en 1984, et la vigoureuse incitation de la FNAPEC et de sa présidente, Madame Simone du Breuil, n'y a pas été étrangère.

Dès 1985, le CNR et l'université de Metz, ont passé convention avec la direction de la musique et de la danse, exemple bientôt suivi à Poitiers, Dijon, Besançon, Saint Etienne, pour délivrer, après une formation en deux ans, un diplôme universitaire de pédagogie musicale (DUPM), doublé de l'octroi du diplôme d'Etat. Mais les exigences, inscrites dans la convention, quant aux conditions d'entrée en formation, en matière de stages pratiques et de tutorat, ne sont pas toujours respectées.

La DMD, quant à elle, a mis en œuvre des stages de formation, mais ce ne sont que des préparations à l'examen. Leur coût, ajouté à celui de l'organisation des épreuves du DE, donne à réfléchir. Motivations économiques et pédagogiques conjuguées, conduisent le directeur de la musique et de la danse, Thierry Le Roy, à me demander d'élaborer un projet de formation diplômante s'inspirant, quant au principe, du modèle donné, en 1983-84, par les CFMI.

L'arrêté de création des centres de formation habilités à délivrer le DE de professeur de musique, rédigé en collaboration avec les

directeurs désignés des premiers centres, et en concertation avec les organisations professionnelles, est publié le 16 décembre 1992. Il instaure des établissements d'enseignement supérieur, pris en charge et contrôlés par l'Etat.

La formation porte sur quatre domaines, dont la direction et l'équipe enseignante assurent la cohérence : culture musicale, pratique musicale, culture pédagogique, pratique pédagogique.

Il est alors annoncé que le DE sur épreuves sera supprimé, sauf cas exceptionnels, dans les deux ou trois années à venir, compte tenu de la création prévue d'une dizaine de centres.

L'alternance des responsables ministériels fera oublier cet engagement, pourtant rationnel à tous égards.

Les premiers CEFEDM (centres de formation des enseignants de la danse et de la musique, puis centres de formation des enseignants de la musique, après qu'ait été mis fin au jumelage de la musique et de la danse), sont créés à Rueil-Malmaison et à Lyon, puis à Poitiers et Toulouse (chargés d'autres enseignements supérieurs en sus de la formation pédagogique, ces derniers sont nommés « centres d'enseignement supérieur musique et danse » (CESMD), Bordeaux, Aubagne, Metz, Dijon, Nantes et Rouen. S'y ajoute ensuite une formation d'un statut différent : le DEFEDM de Lille est sous la tutelle du CNR. A l'exception de ce dernier, et du CEFEDM de Nantes, géré par un syndicat mixte, et jusqu'à la transformation en cours des CEFEDM en départements de pédagogie des pôles d'enseignement supérieur, ces établissements ont été dotés d'un statut associatif.

L'histoire des CEFEDM, depuis 1990, a été marquée par diverses évolutions : le développement, parallèlement à la formation initiale, de la formation continue diplômante, et la prise en charge de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ; l'ouverture faite aux musiques actuelles et traditionnelles, ainsi qu'à la musique électroacoustique, l'élévation générale du niveau des étudiants (je n'en prendrai, pour exemple qui m'est bien connu, que les trente deux diplômés du CEFEDM d'Aubagne – sur 395 en 16 ans – qui ont ensuite obtenu le CA et, pour cinq d'entre eux, ont également réussi le concours d'entrée dans un CNSM). Toujours à Aubagne, cas qui m'est le plus familier, mais que l'on peut certainement étendre aux autres centres, la pratique d'ensemble des étudiants s'est largement développée, vivifiée par des résidences de compositeurs, donnant lieu à des concerts publics fréquents, occasions de s'initier à l'orchestration, parfois à la composition.

De même peut-on sans doute généraliser à l'ensemble de ces

établissements le rôle de plaque tournante que joue le CEFEDM d'Aubagne en région PACA, notamment par le biais des stages de tutorat. Reconnu par le conseil régional comme pôle d'excellence, il est à l'origine de l'association régionale des directeurs de conservatoires qui font fréquemment appel à lui pour leurs recrutements.

Au plan national, la quasi certitude pour les diplômés des CEFEDM de trouver un emploi atteste de l'accueil, de plus en plus

favorable, réservé par les employeurs, élus et chefs d'établissements, à des musiciens enseignants de métier, conscients, au-delà de leur fonction pédagogique, de leur vocation à faire vivre la musique... certes dans les murs de l'école, ou du conservatoire, mais, bien plus largement, dans la cité. •

*André DUBOST président du CEFEDM SUD (Aubagne)  
ancien inspecteur général de la création et des enseignements artistiques*

## CENTRE DE FORMATION POUR LES MUSICIENS INTERVENANTS

### *Le DUMI*

**On ne remerciera jamais assez les personnalités comme André Dubost - Inspecteur Général de la musique du Ministère de la Culture, Gérard Authelain, Jacqueline Bruckert, Yvonne Quinzii, les trois premiers directeurs des Centres de Formation de Musiciens Intervenant à l'école de Lyon, Lille et Aix-en-Provence, d'avoir porté avec une telle incandescence l'éducation musicale sur le devant de la scène éducative.**

**L**eur militantisme innovant et leur engagement prospectif ont dessiné la réalité de la pratique musicale de milliers d'enfants, dans le cadre de l'école. 5 ans ont passé, et ce sont plus de 4000 "dumistes"<sup>1</sup>, issus des 9 CFMI, qui interviennent dans les écoles en France. Leur action artistique touche environ 4 millions d'élèves de l'école primaire. Travail considérable, qui témoigne du chemin parcouru, et qui range aux rayons des accessoires les "faut qu'on, y'a qu'a ...". On constate que les "dumistes" ont renforcé l'inscription de l'école dans ce qu'elle est, en nombreux territoires de France : le premier lieu de culture et de pratique de la musique.

Cet élan n'a été possible qu'en fédérant des énergies issues, tant du ministère de la Culture, que de celui de l'Éducation nationale, et en s'appuyant sur les collectivités locales et notamment les communes. Ces dernières jouent un rôle très actif et déterminant dans le développement des postes de musicien intervenant à l'école, confirmant leur attachement à leur école primaire et à l'éveil artistique du jeune citoyen.

Si le paysage de la musique à l'école a totalement été bouleversé, c'est que les ministères ont misé sur la formation de nouveaux professionnels : les musiciens intervenant à l'école en créant les Centres de Formation de Musiciens Intervenant à l'école (CFMI). La confiance que les deux ministères de l'Éducation nationale et de la Culture placent dans les CFMI, permet à ces centres d'être des creusets d'expérimentation et d'invention artistique, musicale, éducative et pédagogique. L'évolution des plans de formation<sup>2</sup>, proposés par les CFMI, permet aux "dumistes" d'être en capacité d'intervenir dans d'autres champs que l'éducation musicale à l'école primaire, comme par exemple : la petite enfance, le handicap ... ou de relayer des initiatives prises notamment par les conservatoires de musique, dans le champ des pratiques collectives comme l'orchestre à l'école, la création de chansons, les arts numériques ...

On parle souvent d'excellence dans le champ du musical, et

ce mot est associé principalement à la pratique de l'instrument. C'est une acception du terme, sans nul doute, mais il en est d'autres. Ce sont celles que les "dumistes" tentent de faire émerger dans leurs lieux de pratique professionnelle : armer tous les enfants des bonheurs des langages de la musique, créer une ardente obligation de l'école dans le champ de l'éducation musicale, inscrire l'écoute dans toutes ses dimensions, donner la parole artistique à ceux qui pensent ne pas l'avoir, faire émerger les capacités d'invention et de création des enfants, et plus largement de la communauté éducative que sont les enseignants et les parents, favoriser le dialogue des acteurs culturels et éducatifs de leurs territoires d'exercice, pour inscrire la pratique artistique dans le quotidien de la vie de milliers d'enfants.

L'excellence des compétences attendues du musicien intervenant<sup>3</sup> est validée par le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant à l'école (DUMI) que délivrent 9 universités en France (Aix-en-Provence - Lille - Lyon - Paris (Orsay) - Poitiers - Rennes - Sélestat - Toulouse - Tours). A un moment où la revalorisation des métiers de l'enseignement est d'actualité, la reconnaissance de cette excellence au niveau d'un master est à l'ordre du jour.

A la question posée aujourd'hui aux nombreux candidats qui se présentent à l'entrée des CFMI : "pourquoi voulez-vous être musicien intervenant ?", la réponse est la suivante : "parce que j'ai eu la chance d'avoir un musicien intervenant dans ma scolarité primaire et que ce métier a vraiment du sens pour moi". Tout est dit.

La roue a vraiment tourné, la relève est annoncée, l'avenir de la musique à l'école est assuré !! •

*Alain Desseigne - Directeur du CFMI*

<sup>1</sup>musicien professionnel titulaire du diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI)

<sup>2</sup>musicien intervenant - formation, valeurs et fondements - Conseil des CFMI - janvier 2010

<sup>3</sup>musicien intervenant - métier - Conseil des CFMI - avril 2005



# LE DIPLOME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE

## *Un diplôme obligatoire pour enseigner la danse*

L'apprentissage et la pratique de la danse mettent en jeu le corps et peuvent ainsi entraîner des risques physiologiques importants, notamment pour les plus jeunes. C'est la raison pour laquelle un diplôme d'état de professeur de danse a été institué par la Loi du 10 juillet 1989. Cette Loi répond à un double objectif.

- Assurer aux élèves et aux familles une réelle garantie de la qualification des enseignants
  - Instaurer des normes minimales quant aux locaux où est dispensé cet enseignement de la danse sur le plan technique, de la sécurité et de l'hygiène ;
- Cette loi s'applique aux danses classique, contemporaine et jazz.

L'article 2 de la Loi prévoyait la possibilité de fixer par décret en Conseil d'État les conditions de diplôme exigées pour l'enseignement des autres formes de danse (rap, hip hop...). Mais à ce jour n'a rien n'a été fait par l'Administration !

Il faut souligner ici que le diplôme de professeur de danse est ainsi obligatoire pour enseigner la danse dans le public et dans le privé alors que le diplôme d'État de professeur de musique n'a aucun caractère obligatoire, il est seulement demandé pour être titularisé dans la fonction publique territoriale.

A l'origine la formation à ce diplôme était assurée par des centres privés dont l'habilitation était donnée par une Commission Nationale où siégeait la FNAPEC (les finances de l'État ne permettant pas la création immédiate de centres publics). Depuis lors, un certain nombre de CEFEDM ont pris en charge cette formation en complément de certains centres privés.

L'entrée en formation à ce diplôme est précédée d'un examen d'aptitude technique (EAT). Cet examen a pour but de vérifier que le candidat possède les capacités techniques et artistiques requises pour aborder la préparation au DE.

La formation au DE est organisée en 4 unités de formation sanctionnées par la délivrance de 4 unités de valeur constitutives du diplôme : formation musicale, histoire de la danse, anatomie-physiologie et pédagogie. Cette unité de pédagogie comporte en particulier l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, autrement dit l'application des connaissances en anatomie et physiologie aux mouvements spécifiques de la danse. Pour les professeurs, cette analyse fonctionnelle doit leur donner :

- Les outils pour une lecture plus fine du mouvement dansé,
- La compétence pour ne pas couper l'élan spontané de l'élève et observer son potentiel
- La possibilité de repérer les difficultés majeures de l'élève et d'y remédier
- La capacité de remplir un rôle de prévention •

*Jean Guelpa, , ancien Président de la FNAPEC chargé de la danse au sein de notre fédération*

## FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC)

### *Position commune des élus de la FNCC*

**Le métier d'enseignant est en perpétuelle évolution. Une réalité que l'enseignement supérieur doit aussi prendre en compte.**

Les avis sont unanimes : structurer l'enseignement supérieur dans le domaine qui nous concerne est une nécessité. Encore faudrait-il que le Ministère de la Culture organise une véritable réflexion prenant en compte l'ensemble des aspects. Cette problématique nécessite en effet des échanges sérieux avec tous les partenaires concernés : collectivités territoriales, professionnels et parents. Elle n'a été abordée hélas que sous l'angle de la mise en cohérence avec le système européen : licence, master, doctorat. Pour importante qu'elle soit, cette préoccupation aurait dû découler d'une

vision globale, définie au préalable en concertation avec toutes les parties.

Peut-être l'action conjuguée des professionnels, des parents et des collectivités permettra-t-elle de poser des questions pour l'instant ignorées par le Ministère, et notamment celle de la place de la formation professionnelle initiale dans l'enseignement supérieur, au regard des évolutions du métier d'enseignant.

Car le métier d'enseignant n'en finit pas d'évoluer.

Depuis près d'un quart de siècle, les missions confiées à l'ar-

tiste-enseignant ont été progressivement définies par le Ministère de la Culture : les différents schémas d'orientation pédagogique, la charte de l'enseignement artistique spécialisé ont précisé les attentes à son égard, et par suite, énoncé les compétences dont il doit se doter.

Les collectivités attendent de l'enseignant certes qu'il mette en œuvre dans le conservatoire une pédagogie conforme aux textes (place de l'oralité et de l'improvisation, importance des pratiques d'ensemble, transversalité...). Mais elles demandent aussi globalement que l'enseignement soit articulé concrètement et sous des formes variées à la vie culturelle du territoire. Que ce soit dans le domaine de l'éducation artistique avec notamment des dispositifs tels « Orchestres à l'école » ou encore l'organisation de projets avec d'autres acteurs artistiques, culturels ou sociaux, la vie de la cité offre aux enseignants et à leurs élèves de multiples occasions de faire rayonner leur établissement, de participer au vivre ensemble dans la commune ou l'intercommunalité.

Evidemment, chaque enseignant ne saurait ni ne pourrait tout faire.

Progressivement un profil d'enseignant se précise : à côté d'un cœur commun de métier, chaque enseignant doit et devra également acquérir des compétences personnalisées, en relation avec ses désirs propres (travail avec la petite enfance, avec les « publics empêchés », avec les structures de loisirs, d'éducation populaire, etc.). Compétences qu'il confortera ou élargira par le biais de la formation continue en fonction des situations dans lesquelles il est ou sera amené à exercer ses responsabilités.

Cette vision de l'enseignant est déjà devenue une réalité grâce à l'action des CEFEDM. Le rôle primordial de ces structures de formation n'est pas assez souligné. C'est le résultat de leurs orientations, de formations pédagogiques très ancrées sur le terrain, qui a permis aux assistants spécialisés de devenir peu à peu des acteurs culturels sur les territoires, apportant une vie musicale diversifiée, respectueuse des différentes esthétiques, structurante parce qu'inscrite dans la durée et l'échange avec l'ensemble des acteurs culturels. Autrement dit, le travail des CEFEDM a permis à l'État d'avoir sur le terrain, des enseignants capables de mettre en œuvre ses préconisations. On comprendra aisément que l'on n'abroge pas facilement une réalité et une représentation anciennes du métier d'enseignant. Le statut, pour essentiel qu'il soit, l'identité professionnelle, construite à partir de la formation que l'on a soi-même reçue, sont parmi d'autres, autant d'obstacles à l'évolution du métier. Le très intéressant travail de recherche conduit par Musique et Danse en Bretagne autour du thème « Le professeur d'enseignement artistique, personne ressource sur le territoire » a bien repéré les difficultés. Pour dépasser la réalité qu'il a vécue, le futur enseignant a besoin de mettre à distance son expérience personnelle. Il a besoin de théorie et d'expériences, de réflexion et de partage, afin de se créer une vision et des objectifs correspondant aux textes et aux attentes de la société. Cela ne peut se faire qu'au cours d'une formation initiale qui dure : dans les CEFEDM, les deux années actuelles ne sont en rien un luxe.

C'est pourtant cette durée que le Ministère veut réduire à la portion congrue. Ce serait rendre un bien mauvais service à la société que de s'orienter vers cette solution ; ce serait envisager un retour en arrière d'une génération. •

# LA LETTRE DU MUSICIEN

**15 fois par an, le rendez-vous de l'actualité musicale classique**

- Evénements et débats
- Vie des orchestres, opéras, festivals
- Nouvelles des compositeurs et des interprètes
- Musique d'aujourd'hui
- Nouveautés : partitions, méthodes, instruments, CD, DVD, livres
- Ecoles et conservatoires
- Education nationale, stages, classes de maître, concours
- Chroniques juridiques
- Offres d'emploi et recrutements

Diffusion : par abonnement, dans les librairies musicales et points de vente spécialisés.  
Exemplaire gratuit sur demande.

## PIANO<sup>24</sup>

la revue annuelle des amateurs et des professionnels

Au sommaire de l'édition 2010-2011

- L'école de piano russe de Glinka à nos jours
- Lang Lang
- Mikhaïl Rudy
- Le piano à quatre mains
- La gestuelle du pianiste
- La pédagogie du piano en Russie aujourd'hui
- Comment travailler une œuvre
- Concours
- Partitions...

La Lettre du Musicien 14 rue Violet, F-75015 Paris  
Tél. : 33 (0)1 56 77 04 00 • Fax : 33 (0)1 56 77 04 09

[www.la-lettre-du-musicien.com](http://www.la-lettre-du-musicien.com)

## L'ÉVOLUTION DU MÉTIER D'ENSEIGNANT

*Vue par Conservatoires de France (CDF)*

Qu'il soit interprète, enseignant, médiateur, directeur, ce qu'on attend d'un musicien aujourd'hui est complexe...

**C**onservatoires de France a été créée il y a une vingtaine d'années pour réfléchir et agir dans le sens d'une adaptation des missions des conservatoires à l'évolution de la société, d'une prise en compte des progrès technologiques, des nouveaux profils d'élèves, des nouvelles attentes des politiques, d'une ouverture à toutes les cultures, du souci de développer l'interdisciplinarité artistique – particulièrement avec la danse et le théâtre – et de la nécessité de donner toute leur place aux musiques de transmission orale qu'elles soient dites traditionnelles ou actuelles.

La volonté de l'État de faire évoluer le cadre actuel de l'enseignement supérieur ne peut que réjouir notre association, d'autant plus que les conservatoires sont directement intéressés au moins à deux titres : ce sont eux qui « fournissent » une grande partie des étudiants et ils emploient des enseignants et des intervenants diplômés de l'enseignement supérieur.

De même la volonté de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation-Spectacle Vivant de créer une commission professionnelle consultative afin d'aboutir à une inscription

des diplômes de l'enseignement artistique au Répertoire National des Certifications Professionnelles tend vers une reconnaissance accrue.

Mais ces changements ne sont pas sans générer quelques craintes, la plus importante étant certainement de ne pas réussir à saisir pleinement l'opportunité de passer un cap historique car, comme l'a dit Georges-François Hirsch, il conditionne l'avenir. En effet, lorsque les ministres de l'Éducation ont signé la Déclaration de Bologne, visant à établir un espace européen de l'enseignement supérieur à l'horizon 2010, ils étaient sûrement loin d'imaginer sa concomitance avec la crise économique mondiale, précédée en France de celle de l'intermittence.

Si nous observons le passé, nous comprendrons peut-être mieux la difficulté à prendre du recul dans cette période de changements : alors que le conservatoire de Paris a été le seul et unique référent de l'enseignement supérieur de la musique en France – et même dans le monde – durant presque deux siècles, il a fallu attendre 1980 pour voir la

création du CNSM de Lyon – donc le début de la mise en œuvre d'un réseau territorial d'enseignement supérieur, qui s'est arrêtée net ! – suivie de celle des CFMI en 1984, puis des CEFEDM en 1990 et, plus récemment l'émergence et la reconnaissance des structures liées aux musiques actuelles. Les départements de musique des universités quant à eux ne datent que de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. A un repère absolu et historique qui a dominé le paysage pendant si longtemps ont succédé diverses structures d'enseignement supérieur qui n'ont que 20 à 30 ans d'existence et ont fortement influencé ce paysage. En a-t-on fait un bilan global ?

Qu'il soit interprète, enseignant, médiateur, directeur, ce qu'on attend aujourd'hui d'un musicien est complexe, fait de compétences multiples, d'une ouverture esthétique, d'une sensibilité aux autres arts, d'un intérêt pour les politiques culturelles, d'une implication dans la vie sociale. Pensons aussi aux CFMI : créés il y a 25 ans, ces structures positivement hybrides grâce à leur double tutelle qui préfigurait déjà la situation actuelle ont toujours pris en compte ces divers éléments dans leurs formations.

Aussi la question se pose : quelles formations pour quels diplômes pour quels métiers pour quels emplois ? On apprend un métier et on cherche un emploi. Ce n'est pas la même chose. Et, heureusement, l'emploi n'est pas seulement lié au diplôme : le parcours, la motivation, les qualités humaines du candidat ont toujours leur importance.

Venons-en au LMD : il a été créé avec la volonté d'établir un espace européen d'enseignement supérieur permettant la mobilité des étudiants, et par là-même une forme d'éducation du « citoyen européen » pouvant amener à une

**Diam**

Vos partitions et accessoires de musique  
tout de suite chez vous !

www.diamdiffusion.fr  
Allô-commande : 0 825 00 3426 (L-V 9h-18h)  
Outre-mer et étranger : 0 825 828 021

Diam  
Partitions et Accessoires



mobilité professionnelle. Nos diplômés français doivent donc s'inscrire pleinement dans le dispositif du LMD. Nous ne doutons pas du fait que les nouveaux pôles d'enseignement supérieur de la musique soient une réponse raisonnable à ce projet, en fédérant les potentialités des structures créées depuis ces dernières décennies dans un dispositif national, dispositif qui doit lui-même s'inscrire dans le dispositif européen. Pour qu'il soit lisible à grande échelle, le dispositif national doit donc être à la fois cohérent sur son territoire et cohérent avec le dispositif européen, le ciment étant, qu'on le veuille ou non, l'Université, avec laquelle nous apprenons à collaborer. Nous travaillons actuellement à la mise en œuvre d'une nouvelle cohérence territoriale qui, nous l'espérons, s'installera peu à peu. Mais la cohérence européenne n'existera que lorsque les Pôles pourront délivrer, comme tous les établissements des pays voisins, licence et master, le master étant désormais le diplôme de référence.

Quelques mots encore sur la cohérence du 1er cycle d'enseignement supérieur, des filières proposées dans les Pôles et des repères européens ainsi que de l'orientation professionnelle. S'agissant de ce dernier point en effet, Conservatoires de

France confirme son attachement à ce que soit le plus vite possible généralisé sur le territoire national un dispositif cohérent et organisé de cycle d'orientation professionnelle, débouchant sur un diplôme national, dans les conservatoires en apportant les quelques modifications législatives et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du CEPI dans toutes les régions.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le premier niveau du diplôme d'enseignant ne peut être que le diplôme sanctionnant le 1er cycle d'enseignement supérieur. Il y a donc un problème, à la fois avec le DE et le DUMI, problème directement lié aux cadres d'emploi de la fonction publique.

On sait bien que tout ne peut être réglé immédiatement, et n'oublions pas que nous travaillons d'abord pour l'avenir : les étudiants qui entrent aujourd'hui en formation supérieure travailleront au moins pendant les 40 prochaines années ; ils exerceront plusieurs métiers, y compris peut-être ceux qu'ils inventeront ; et ils occuperont sûrement des emplois qui n'existent pas encore... •

CDF : Conservatoires de France

## LA FORMATION DANS LES CEFEDM

### *Les enjeux*

**Spécialiste des sciences de l'éducation, Eddy Schepens répond à nos questions sur les enjeux de la formation.**

**De tout temps un artiste a eu un rôle d'enseignant, mais il n'avait pas toujours de formation pédagogique jusqu'à l'instauration des CEFEDM, pensez-vous que, de nos jours, l'artiste ait toujours ce rôle ?**

La manière d'envisager l'artiste-professeur-médiateur constitue un enjeu très « actuel », alors que l'enseignement de la musique a considérablement évolué depuis 20 ans. La question de la formation des professeurs de musique devient plus précise, plus exigeante – plus polémique ? Car si l'on fait le pari que c'est de ce type d'artiste médiateur dont nos établissements ont besoin, comment organiser dans leurs formations les dispositifs leur permettant de penser ce rôle, de l'inventer au quotidien, dans des situations variées, de les doter d'une déontologie sans leur imposer une doctrine ? Comment les rendre, tout à la fois, musiciens polyglottes, grands spécialistes d'un domaine mais aussi généralistes, explorateurs/défricheurs de pratiques artistiques multiples menées à plusieurs, aventuriers du partage entre égaux comme avec des apprentis, en un mot : musicien en résidence dans la Cité ?

**A votre avis d'où vient ce problème d'identité des artistes-médiateurs ? Est-ce la musique ou la société qui a évolué ou bien les deux ?**

Ce problème doit beaucoup à ce que j'appellerais la « constitution » de l'enseignement de la musique – littéralement : com-

ment il s'est constitué depuis « Le » Conservatoire en 1795 d'une part, et d'autre part les valeurs et les procédures qui découlent encore de cette fondation : examens, méthodes, hiérarchie, système de valeurs, notamment la coupure historique compositeur/interprète, procédés canoniques au centre des pédagogies, face à face pédagogique (traduisez : cours individuels) qui ont longtemps structuré les établissements. Songeons d'où vient le grade « d'assistant », sinon de cette époque où le professeur de province était adoubé par le professeur de Paris – étrange anachronisme qui hiérarchise encore notre profession.

Ensuite, nous avons bien du mal, et cela se comprend aisément au fond, à entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle, parce qu'on ne sait pas de quoi il est/sera fait. Ainsi, au XX<sup>e</sup> siècle, la musique du XX<sup>e</sup> était « d'avant-garde ». Ce serait quoi aujourd'hui, une quelconque avant-garde ? Pourtant, nous sommes toujours les acteurs de notre temps : mais nous n'avons plus de bannières qui nous nomment. Seuls les actes peuvent-être : mais lesquels seront distingués ? Bien des peurs nous agitent : beaucoup d'entre elles me paraissent sourdes de nos questions d'identité ; et donc de nos légitimités.

Enfin, dans la perspective d'une « démocratie culturelle » comme alternative à la démocratisation des œuvres, revient, lancinante, la question du relativisme : toutes les formes artistiques se valent-elles, vraiment ? Tous les publics doivent-ils

avoir l'occasion de devenir « apprenti » dans un établissement spécialisé ? Les musiciens-experts devenus professeurs doivent-ils en rabattre de leurs propres exigences, se contenter d'initiations diverses avec des non élèves ou des élèves non « motivés », d'encadrer ça ou là diverses animations sans réelle rigueur ?... Voilà une question qui fait polémique aujourd'hui !

En somme, en plus de la formation spécifique d'un artiste, instrumentiste, danseur, comédien, ne faudrait-il pas se poser la question d'une politique de l'éducation artistique ? En effet, ce qui nous manque, et qui relie ces trois interrogations, c'est quelque chose comme une vision d'ensemble, une politique de l'éducation artistique plus énoncée – une parole politique – qui nous permettrait de se situer, de penser, de dépasser les réflexes en formalisant des positions plus outillées, plus réfléchies – plus formalisées surtout. Ce qui nous manque parfois : une culture professionnelle. Celle qui permet aussi de ne pas être d'accord, homogénéisé au tout de la profession, mais qui s'énonce, se discute, se propose d'avancer de bonne foi même dans la contradiction, voire le conflit.

Lors d'un de mes déplacements dans la région de Nantes il y a quelques années, j'ai discuté avec des enseignants et directeurs de petites structures qui me disaient qu'aujourd'hui, ce que veulent les parents, ce n'est pas que les enfants apprennent la musique mais qu'ils en fassent. Y aurait-il une démagogie à faire faire immédiatement de la musique ?

La France est la championne de l'enseignement du solfège, actuellement remplacé par la formation musicale, beaucoup plus généraliste; seulement sur le terrain, nous constatons encore beaucoup de disparités sur les méthodes d'enseignement, source de frictions au sein même du conservatoire digne de la bataille des anciens et des modernes.

**Pensez vous qu'il y ait plusieurs modèles d'enseignement ? les musiques actuelles, les musiques traditionnelles, la musique classique requerront-elles des méthodes différentes ?**

On ne peut que constater la multiplication effective des modèles d'enseignement/apprentissage de la musique tant dans les lieux institutionnalisés ou proches de ce modèle, que dans les « nouveaux » lieux : nous ne pouvons nous contenter de continuer à n'y voir que des différences esthétiques entre musiques différentes. Il n'y a rien de démagogique, quoi qu'on dise, à faire pratiquer la musique pour l'apprendre. Aristote disait :

« Ce que nous avons à apprendre pour le faire, c'est en le faisant que nous l'apprenons. Si tu veux apprendre à jouer de la lyre, c'est en jouant de la lyre que tu apprendras à en jouer ».

Comment accompagner cela, voilà la question.

**C'est peut-être le rôle du musicien qui est en question ?**

En Angleterre on parle aujourd'hui de « community musician », c'est-à-dire l'idée d'un « musicien communautaire ». L'expression est difficile à traduire en français. Au Cefedem

Rhône-alpes, nous parlons de « musicien dans la cité ». Peter Renshaw rappelle qu'il y a une culture que l'on nomme « héritage savant », et une culture vernaculaire (il ne dit pas « populaire »). J'intervenais il y a cinq ans à Louvain la Neuve dans un colloque sur le thème « Musiques populaires : une exception francophone ? ». Le chercheur (anthropologue et musicien) qui a ouvert le colloque a dit ceci : « Je suis venu voir justement pourquoi en France on continue toujours à penser que les musiques populaires c'est différent. Pour nous, universitaires ou praticiens, dans tous les secteurs, nous avons été élevés au biberon du rock, des Beatles, et ça ne nous pose aucun souci. Jusqu'où la logique de l'intervention publique fait-elle qu'on continue à distinguer à ce point les deux ? » Le colloque n'a pas apporté de réponse, c'est le moins qu'on puisse dire...

Cette division culture populaire/culture savante est un thème traité depuis très longtemps. Une série de travaux ont été menés, dans toutes sortes de disciplines. On peut penser d'abord aux avancées très concrètes et aux écrits très engagés de Célestin Freinet, c'est-à-dire du côté de ceux qui ont (re)pensé l'école, et plus fondamentalement les lieux de culture.

Pour tenter de développer les compétences à même d'équiper aux mieux les étudiants du Cefedem Rhône-Alpes au regard de tous ces bouleversements, nous leur proposons des « tâches » (des travaux pratiques autant que de réflexion). Je renvoie, pour la description de certains aspects de ces « tâches » auxquelles nous confrontons dans cette démarche et cet esprit les étudiants du Cefedem Rhône-Alpes, à deux articles parus dans Enseigner la Musique n° 9/10 : « Processus contractuels dans les projets de réalisation musicale des étudiants au Cefedem Rhône-Alpes », et « De la culture musicale », par Dominique Clément. Par ailleurs on trouvera sur le site du Cefedem Rhône-Alpes un document intitulé : « Le métier de professeur dans l'enseignement spécialisé de la musique ». Pour nous, il s'agit là d'une intention, dont nous aimerions débattre avec l'ensemble des acteurs de la profession.

Il y a aussi, disponible sur le site depuis deux ans, un document qui annonce aux futurs candidats le contrat moral cadrant les démarches et le sens des études proposées : « Charte des Etudes au Cefedem Rhône-Alpes ». Il y est notamment question des espaces « sécurisés » dans lesquels tout étudiant - au sens littéral : en train d'étudier et de chercher - doit pouvoir évoluer.

**Mais finalement est-ce que les enseignants savent ce qu'il y a à enseigner ? Ne sont-ils pas trop isolés dans leur conservatoire face à des élèves qui ne sont plus les élèves qu'ils ont été ? Ne sont-ils pas désarmés devant les nouvelles demandes ?**

Ce problème peut-être particulièrement préoccupant ; et un peu tabou ?... Dans l'enseignement en général comme dans l'enseignement artistique, on a rarement laissé les enseignants définir ce qu'il y avait à enseigner, en ne leur accordant, et encore, à la marge, que la liberté pédagogique (comment enseigner ce qu'il y a à faire apprendre ?), et ce particulièrement en France. Car la question de l'aide aux pra-

tiques amateurs passe par celle-là : que faut-il enseigner ? C'est un choix peu anecdotique, tant il suppose une modélisation des pratiques, des musiques, des modèles. Ce choix est tout à la fois pédagogique, politique, épistémologique, artistique, social, psychologique. Comment enseigner est une question qui n'a de sens qu'au moment où l'on a pris une option sur ce qu'il faut faire apprendre, en laissant aux apprentis l'occasion de découvrir diverses pratiques, surtout en matière artistique, et de construire progressivement avec les professionnels la manière de les développer. Cela ne vous est-il pas arrivé, des années après, de retrouver des cours que vous aviez recopiés et oubliés. Un jour quelqu'un vous parle de quelque chose et vous vous dites : « Mais oui, bien sûr ! C'est cela que cela veut dire ! ». Pourtant, on vous avait enseigné cette chose. Mais vous venez seulement de l'apprendre, en le reconstruisant vous-même au départ d'autrui. On peut former des professeurs pour qu'ils aient le souci de l'enseignement ; on peut aussi former des enseignants pour qu'ils aient le souci de faire apprendre. Ce débat animera encore longtemps notre secteur professionnel aussi.

Si j'avais un souhait à formuler pour les années qui viennent, ce serait le suivant : faire tout ce que nous pouvons donc pour (re)donner du pouvoir aux professeurs d'art sur les contenus artistiques et les dispositifs pédagogiques. Je ne vois pas d'autre solution si l'on prend au sérieux la nécessi-

té de l'invention qui caractérise ces métiers. « animateurs d'équipes » : il me semble que c'est comme cela que la Charte de l'enseignement artistique définit la fonction de directeur/directrice... Partager la responsabilité, en quelque sorte. Cela ne se fait pas du jour au lendemain. Bien sûr. Alors : comment préparons-nous les lendemains ?

#### Pour conclure que pourriez-vous nous dire ?

Pour terminer, une belle pensée de Luc Carton, philosophe qui s'est depuis longtemps fortement investi dans les questions d'éducation populaire et d'éducation permanente :

« Le professionnel s'implique comme acteur. Il a un intérêt personnel, politique ou poétique à engager l'action ». On ne travaille pas pour les autres, on travaille à l'émancipation collective qui passe par l'implication de soi. On est dans une action instituante avec lui, on fait quelque chose qui a du sens et de l'institution on n'est pas institué « pour lui ». [...] Ceci suppose de mettre en place des choses qui risquent d'échapper, de nous échapper, car c'est dans le désordre de cet inconnu que peut naître la démocratie ». •

Eddy Schepens

Directeur adjoint du Cefedem Rhône-Alpes,

Professeur de Sciences de l'éducation à la Formation diplômante  
au CA du CNSM de Lyon

# L'éducation musicale

www.leducation-musicale.com

**Dossiers**  
**Analyses musicales**  
**Chorales**  
**Les métiers de la musique**  
**L'édition musicale**



## Laissez-vous porter par L'éducation musicale !



Je soussigné(e), souscris un abonnement à **L'éducation musicale** (1 an, 5 numéros)

Nom, prénom		Profession	
Adresse			
Code postal	Ville	Pays	
Courriel	Tél.	Fax	
France	DOM TOM / étranger	Je verse la somme de _____ €	<input type="checkbox"/> par virement sur CCP
<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 70 €	part compris	<input type="checkbox"/> par chèque bancaire payable en France
Date	<input type="checkbox"/> par carte n°	Date d'expiration	Cryptogramme (2 derniers chiffres au dos)
Signature			

Envoyez-nous ce bulletin d'abonnement accompagné de votre règlement à :

L'éducation musicale • 7, cité du Cardinal-Lemoine • 75005 Paris • France Tél. 01 53 10 08 18 • Fax 01 53 10 85 19



# L'ORCHESTRE FRANÇAIS DES JEUNES

*Une formation au métier de l'orchestre tournée vers l'Europe*

L'Orchestre Français des Jeunes (OFJ), créé en 1982 par le Ministère de la Culture, offre chaque année à une centaine de jeunes musiciens une formation de très haut niveau au métier de musicien d'orchestre, en complément de l'enseignement dispensé par les conservatoires.

**D**epuis 2006, un ensemble baroque d'une trentaine de musiciens vient compléter la mission de l'OFJ, en formant au répertoire des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles les étudiants jouant sur instruments anciens, en proposant :

- un travail en pupitre encadré par de grands professionnels de l'orchestre (Orchestre National de France, Opéra de Paris, Opéra de Lyon, Orchestre de Bordeaux...),
- un travail en tutti sous la direction de chefs de renommée internationale (Emmanuel Krivine, Jean-Claude Casadesus, Dennis Russell Davies, Kwamé Ryan pour l'orchestre symphonique, Christophe Rousset, Paul Agnew pour l'ensemble baroque)
- des conditions exceptionnelles de répétition au Grand Théâtre de Provence,
- des tournées dans les lieux de concert des orchestres professionnels.

L'OFJ apporte une expérience approfondie de la vie de l'orchestre, et constitue une véritable mise en situation professionnelle, dans le sens où l'entend le Ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre de la mise en place du DNSPM.

## L'OFJ ET LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le développement des échanges, entre pays européens, a conduit l'UE à engager un processus de reconnaissance des diplômes dans toute l'Europe (processus dit « de Bologne »). Cela se traduit en France, par la création de Pôles d'enseignement supérieur pour la musique, habilités à délivrer des licences (Bac+3), et/ou des masters (Bac+5), reconnus dans

les autres pays de l'UE.

Dans ce cadre, L'OFJ a signé des conventions avec la plupart des Pôles d'Enseignement Supérieur Musique (PESM), qui ont vu le jour ces dernières années, afin que la participation à l'OFJ des étudiants en licence (DNSPM) puisse être prise en compte dans leur cursus.

Ces étudiants sont dispensés du premier tour des auditions. À l'issue des stages, une fiche d'évaluation est complétée par l'ensemble des intervenants rencontrés par le stagiaire : président du jury de l'audition, professeur encadrant le pupitre, directeur musical, directeur de l'orchestre. Cette fiche permet d'évaluer la participation de l'étudiant, et ainsi de valider (ou non) son stage et les crédits correspondants.

## L'OFJ, L'EUROPE ET LE DNSPM

L'OFJ a été, en 1993, l'un des fondateurs de la fédération européenne des orchestres de jeunes (EFNYO), qui regroupe la plupart des orchestres nationaux de jeunes d'Europe, dont les missions de formation professionnelle sont identiques.

Les objectifs de cette fédération sont de favoriser les échanges d'informations entre les orchestres, d'organiser des projets conjoints et d'encourager les échanges de musiciens entre orchestres.

La participation à l'OFJ donne ainsi aux musiciens de l'or-





chestre la possibilité de participer à un stage d'orchestre dans un autre pays, permettant d'enrichir sa formation en découvrant une autre façon de jouer en orchestre, une autre culture, une autre langue, de rencontrer d'autres jeunes musiciens et de s'informer sur les possibilités de formation à l'étranger.

Le programme d'échanges actuellement mis en place par la fédération européenne, baptisé « MusXchange », fait l'objet d'un financement européen pour 150 échanges en 2010 et 2011. Ce programme est en effet considéré par l'Union Européenne comme particulièrement pertinent pour former les jeunes artistes à la mobilité en Europe. Une première évaluation de l'apport de ces échanges sera réalisée à l'automne 2010, et conduira à formuler des préconisations à l'Union européenne pour que de tels échanges puissent prendre une place pérenne dans la formation des artistes.

Par ailleurs, l'aptitude à être mobile, à s'intégrer dans un autre pays, constitue pour l'Europe une compétence devant permettre aux artistes de trouver plus facilement un emploi dans leur secteur. A terme, les échanges organisés avec les orchestres de la fédération européenne, par la spécificité de l'expérience qu'ils apportent, devraient être également validés dans les parcours de formation des étudiants.

### LES PROCHAINS PROJETS DE L'OFJ

Session de l'ensemble baroque du 25 octobre au 8 novembre, sous la direction de Paul Agnew. Concerts à Aix-en-Provence et à l'Opéra Comique (Paris).  
Session d'hiver de l'orchestre symphonique du 11 au 20 décembre sous la direction de Kwamé Ryan. Concerts à Aix-en-Provence et la salle Pleyel (Paris).

### LES PROJETS AU-DELÀ DE 2010

L'OFJ symphonique retrouvera Dennis Russell Davies en 2011, 2012 et 2013  
L'OFJ baroque sera dirigé par Reinhard Goebel en 2011 et 2012  
En 2012, l'OFJ fêtera ses 30 ans à travers divers événements à Paris et à Aix-en-Provence.

### PROCHAINES AUDITIONS POUR L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE

- Inscription pour les auditions 2011: du 15 novembre au 6 décembre 2010
- 1<sup>er</sup> tour dans toute la France du 10 janvier au 6 février 2011
- 2<sup>e</sup> tour à Paris en mars 2011 •

Pierre Barois

Informations : [www.ofj.fr](http://www.ofj.fr)

contact@ofj.fr 01 56 40 49 45

Le Grand Théâtre de Provence [www.legrandtheatre.net](http://www.legrandtheatre.net)

La fédération européenne des orchestres nationaux de jeunes

[www.efnyo.org](http://www.efnyo.org)

# L'ITEMM

*Une école de formation dédiée aux métiers de la musique*

Véritable centre pluridisciplinaire, l'ITEMM élargit ses formations post-bac pour les métiers techniques de la musique.

**L'**Institut technologique européen des métiers de la musique dispense des formations pointues dans les domaines de la réparation, de la restauration, de l'accord et de la commercialisation des instruments de musique, mais aussi dans ceux de la régie du son. En qualité de centre de ressources, l'institut a également pour rôle d'anticiper les besoins du secteur, en se positionnant comme force de proposition en réponse aux demandes exprimées. Dans ce contexte, la mise en place de cursus post-bac devient un enjeu pour le développement de la filière. **Quelques exemples.**

## **FACTURE INSTRUMENTALE, UNE HAUTE TECHNICITÉ EXIGÉE**

Inscrits sur la liste des 217 métiers d'art du ministère en charge de l'Artisanat et occupant le 4ème rang mondial pour les instruments haut de gamme, la facture instrumentale française exige un niveau de technicité toujours plus poussé, associant techniques traditionnelles et démarches innovantes. Dans cette perspective, un Diplôme des métiers d'art (bac+2) viendra dès 2011 clôturer le parcours de formation des élèves en piano, instruments à vent et guitare. Il proposera un cursus inédit de 2 années supplémentaires (6 au total depuis la CAP), abordant notamment la fabrication, l'expertise et la restauration, la conception... Avec ce nouveau diplôme, la France conforte son avance mondiale en terme d'offre de formation (18 diplômes et spécialités pour la filière instrumentale, dont 15 préparés au Mans).

## **RÉGIE DU SON, UNE RECONNAISSANCE DE LA FORMATION DE L'ITEMM**

L'Itemm propose, depuis près de 20 ans, une formation dédiée aux techniques du son, inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (niveau 3 – bac +2) depuis 2008. Cette formation, dispensée dans le contexte particulier de l'institut, bénéficie de la proximité des instruments et du Pôle national d'innovation des métiers de la musique, mais aussi des terrains de pratique qu'offrent les partenariats avec les acteurs culturels locaux.



## **PARTENARIAT ITEM / UNIVERSITÉ DU MAINE (LE MANS), DES FORMATIONS À BAC + 3 POUR LA FILIÈRE MUSICALE**

### **Commerce des instruments de musique**

Depuis 2005, l'Itemm a élargi la palette de ses formations à des niveaux bac+3. Associée à l'Université du Maine, l'Itemm a initié l'ouverture d'une licence professionnelle « Technico-commercial en instruments de musique » préparant des étudiants à la professionnalisation dans le secteur de la distribution des instruments (espace de vente, services commerciaux...). Cette licence est issue de la demande du secteur de former des commerciaux confirmés (bac+2) à une année de spécialisation produits.

### **Administration culturelle pour les musiques actuelles**

L'Institut est de nouveau sollicité pour l'ouverture, à la rentrée 2010, d'une licence professionnelle « Gestion et développement des structures musicales » dans le secteur des musiques actuelles. Cette formation, unique et originale, vise à répondre de façon nouvelle aux spécificités d'un secteur en structuration, celui des musiques actuelles. Elle offre des possibilités de carrières ciblées au sein de structures à rayonnement local, régional, national, voire international. De l'accueil des publics à la programmation, de l'animation à la production, de l'organisation à la gestion d'un groupe, d'un artiste, d'un lieu, les possibilités professionnelles sont extrêmement riches. Cette formation s'articule autour d'une tripartition pédagogique originale entre les différents partenaires professionnels, techniques et artistiques. Les étudiants pourront ainsi acquérir, outre les fondamentaux économiques, juridiques et de gestion, une culture générale et musicale délivrée par l'Université et une formation plus technique proposée par l'Itemm. Le monde de l'entreprise est également pleinement intégré par l'intervention de nombreux professionnels et par un stage pratique de 4 mois. Ce nouveau diplôme manœuvre impose ainsi son originalité dans le paysage universitaire français par la richesse des intervenants et par l'approche pratique volontairement affirmée de l'enseignement : techniques de sonorisation et des matériels, nouvelles technologies appliquées au multimédia et à la communication, musique assistée par ordinateur, sécurité, risques auditifs, gestion d'un parc instrumental, développement durable, ... Cette licence est ouverte aux étudiants en formation initiale (bac + 2) ainsi qu'aux salariés, aux intermittents, aux demandeurs d'emploi pouvant bénéficier de la validation des acquis de l'expérience et des acquis personnels. Renseignements : [isabelle.handy@univ-lemans.fr](mailto:isabelle.handy@univ-lemans.fr) •

*Jérôme Monsimier, chargé des relations professionnelles et culturelles*

*En savoir plus :*

*Institut technologique européen des métiers de la musique  
71 avenue Olivier Messiaen – 72000 LE MANS  
tél : 02 43 39 39 00 – courriel : [contact@itemm.fr](mailto:contact@itemm.fr)  
site Internet : [www.itemm.fr](http://www.itemm.fr)*



## VIOLONCELLE ET PIANO

*Un CEM qui use de la transversalité et de la personnalité*

**C**lara Savarit-Salinier, élève en 3<sup>ème</sup> cycle non diplômante au Conservatoire Maurice Ravel Côte Basque, a passé son CEM violoncelle et piano en juin dernier, et a créé la surprise avec un projet de fin de cycle innovant, audacieux et talentueux.

Pratiquant à niveau égal le violoncelle et le piano, cette jeune musicienne ne voulait pas défavoriser un instrument pour un autre, et a décidé de présenter, après discussion avec ces enseignants, ces deux disciplines en même temps. Entre une pièce courte pour piano, et un mouvement de sonate au violoncelle, la jeune fille a présenté également deux oeuvres conceptuelles, avec un appui vidéo. Filmée au piano



quelques mois plus tôt, la viola s'accompagnant elle-même au violoncelle à son examen. Puis, sur une oeuvre travaillée avec le compositeur Alain Bonardi, de passage l'année dernière au Conservatoire, les jurys ont pu apprécier la jeune fille assise devant un piano, jouer de son violoncelle, puis reposer l'archet pour pianoter, et ainsi de suite. Une performance et de l'imagination qui ne s'arrête pas là, puisque Clara Savarit, sensibilisé par ses expériences et les projets transversaux très valorisés au Conservatoire Maurice Ravel, a eu envie d'y intégrer la littérature et le théâtre. « Une fois que j'étais sûre du thème choisi, celui de la dualité en l'occurrence, en raison de la présence de mes deux instruments, j'ai pu choisir des textes qui y faisaient écho. Dans mon programme, il y avait une oeuvre de Schubert qui s'appelle Le Double. J'ai trouvé une poésie du même nom, et j'ai écrit un petit texte aussi, toujours sur ce thème de double personnalité ». Soutenue par une voix off, des extraits du Horla de Maupassant, des textes en français mais aussi en espagnol sont diffusés sur sa prestation musicale. Résultat, un CEM avec mention très bien à l'unanimité, quelques félicitations pour l'originalité, et surtout pour la personnalité et la maturité du projet. La jeune fille, qui s'apprête à poursuivre ses études HEC à Bordeaux, a décidé de poursuivre sa pratique instrumentale au Conservatoire Maurice Ravel Côte Basque, et pourquoi pas, persévérer dans la conception de spectacle transversaux ? Le Conservatoire ne demande pas mieux. •

institut  
technologique  
européen  
des métiers  
de la musique

L'accès des métiers de la musique



### formation professionnelle

réparateur spécialisé (pianos, instruments à vent, guitares, accordéons) - accordeur de pianos  
- technicien en facture instrumentale (pianos, instruments à vent, guitares, accordéons) -  
régisseur son pour le spectacle vivant ou la production multimédia - vendeur d'instruments  
- technico-commercial pour les produits musicaux

### stages de formation continue

à destination des musiciens amateurs et professionnels, professeurs de musique, personnels administratifs et techniques d'écoles de musique, de conservatoires, entretien courant et découverte des instruments - enregistrement, sonorisation - informatique musicale - gestion de parcs instrumentaux...

Paris la Sorbonne - Ministère de la Culture (DRAC des Pays de la Loire) - Ministère de l'Éducation - Ministère de l'Éducation nationale - Conseil régional des Pays de la Loire - Conseil général de la Sarthe - Ville de Nantes - La Haute-Mérise - Union Européenne (FEER, FSE)

Classe régionale de la facture instrumentale - Classe spéciale des métiers de la musique - Eurogips France - Union nationale de la facture instrumentale - Groupement des spécialistes en instrument à vent - Cgme

Institut technologique européen des métiers de la musique

71 avenue Olivier Messiaen - 72000 LE MANS - tel : 02 43 39 38 00 - email : [contact@itemm.fr](mailto:contact@itemm.fr)

Approuvé par l'État - Centre national de la facture instrumentale - Centre de la facture professionnelle de facture - Paris la Sorbonne



[www.itemm.fr](http://www.itemm.fr)

## LES CYCLES 3 AU CRR MAURICE RAVEL (CÔTE BASQUE)

*Une réforme qui allie exigence et liberté*

Pour la troisième année, le Conservatoire Maurice Ravel a mis en place le cycle 3 préconisé par le Ministère de la Culture (voir schéma d'orientation pédagogique). Explication de son Directeur, Arnaud Perruta.

**A** côté du Cycle Spécialisé, à vocation préprofessionnelle, coexistent deux formes de cycle 3 pour la formation des amateurs :

- Le cycle 3 diplômant, qui conduit au CEM (Certificat d'Études Musicales) ou au CEC (Certificat d'Études Chorégraphiques).

- Le cycle 3 de formation complémentaire ou continuée.

La particularité du cycle 3 diplômant est de conduire les élèves à atteindre des objectifs précis et normés, au travers d'un certain nombre d'enseignements qu'ils peuvent certes choisir, mais dans le cadre d'un « code de la route » fixé par le règlement des études.

Le cycle 3 « non diplômant » en revanche est d'une infinie souplesse. Tout d'abord, il peut s'adresser à deux catégories d'élèves très différents :

- Ceux qui ont obtenus le Brevet de fin de cycle 2, mais qui ne souhaitent pas – ou ne peuvent pas – s'engager en cycle 3 diplômant. Ainsi, un saxophoniste qui souhaite perfectionner sa pratique en quatuor pourra bénéficier d'un atelier musical hebdomadaire avec son groupe, et d'un suivi instrumental personnel de loin en loin, afin de faire face à des difficultés précises rencontrées dans le cadre de sa pratique.

- Ceux qui ont obtenu le CEM ou le CEC, et qui souhaitent être encadrés pour l'aboutissement d'un projet spécifique. Ainsi, un danseur peut-il pendant un an créer et réaliser sa propre chorégraphie en bénéficiant des conseils d'un enseignant, dans le but de présenter cette dernière lors d'un événement du CRR.

Le cycle 3 « non diplômant » est accessible au CRR en début d'année scolaire, sur projet. L'élève intéressé et l'équipe des enseignants concernés remplissent un dossier de candidature dans lequel sont précisés : les objectifs, les enseignements souhaités (cadence, durée), les spectacles ou concerts auxquels l'étudiant devra se produire, le mode d'évaluation. En fonction de l'intérêt du projet et de la capacité de l'établissement à le financer, le directeur a la responsabilité d'accepter ou non l'étudiant en cycle 3 « non diplômant ».

Ce cycle 3 innovant se caractérise par le fait qu'il présente



beaucoup de souplesse dans la définition des contenus et des objectifs. C'est une chose très appréciable et très riche qui permet, parce qu'il propose finalement une nouvelle forme d'exigence, de ne pas en faire un cycle 3 « au rabais ». Il présente l'avantage immense de pouvoir s'adapter exactement au profil des élèves, et d'offrir un cadre personnalisé.

Par ailleurs, il faut signaler que la liberté est également au menu du cycle 3 diplômant, au-delà des éléments de contenu et des objectifs qui sont communs à tous. En effet, l'examen final au cours duquel le Certificat instrumental est décerné, consiste en la réalisation d'un projet personnel. Les étudiants sont amenés à jouer de leur instrument, seul et en groupe, et sont invités à rassembler tout ce qui a fait la richesse de leur parcours dans une prestation publique d'une vingtaine de minutes. Cette nouvelle version des examens de fin de cycle 3 est une vraie révélation : révélation des talents extraordinaires que développent les étudiants de nos Conservatoires, et qu'ils sont tellement heureux de nous présenter à la fin de leurs études.

La réforme du cycle 3 au CRR Maurice Ravel est un signal fort, un appel à développer toujours plus les grandes qualités artistiques des jeunes qui font le choix d'apprendre au sein de notre établissement. •

Editions **Henry Lemoine**  
Depuis 1772

PAUL BEUSCHER  
PUBLICATIONS  
Depuis 1850

DELRIEU  
EDITION DELRIEU  
Depuis 1898

éditions **VAN DE VELDE**  
Depuis 1899

Editions Jobert  
Depuis 1921

27, Bd Beaumarchais - F-75004 PARIS  
Tél. : (33)01 56 68 86 65 Fax : (33)01 56 68 90 66  
e.mail : info@henry-lemoine.com

[www.henry-lemoine.com](http://www.henry-lemoine.com)



## RÉGION LIMOUSIN, TROIS DÉPARTEMENTS...

...Corrèze, Creuse,  
Haute-Vienne,  
4 conservatoires,  
de nombreuses écoles  
municipales et associatives.

Intéressée par la pédagogie mise en place, l'union régionale a rencontré Gérard HIERONIMUS, directeur du Conservatoire départemental de GUÉRET.

Une nouvelle pédagogie au Conservatoire Départemental Émile Goué en Creuse.

Le plaisir de jouer au cœur du système.

**U.R. du limousin de la FNAPEC : Vous avez mis en place un nouveau programme pédagogique dans votre conservatoire. Pouvez-vous nous donner les raisons qui vous ont poussé à remettre en cause un certain nombre de notions encore très en vogue dans nos établissements, et notamment la formation individuelle des élèves ?**

Gérard Hieronimus : À aucun moment, je ne mets en cause la formation individuelle des élèves, mais je fais en sorte qu'elle serve la réalisation d'autres objectifs, beaucoup plus en adéquation avec ce qui m'apparaît être l'attente de nos élèves.

À l'étude des chiffres des effectifs de notre conservatoire, nous constatons que depuis de nombreuses années, la pyramide des niveaux reste malheureusement très écrasée, et que la poursuite des études après le 1<sup>er</sup> cycle est pour le moins aléatoire.

Par exemple, en 2008/2009, 641 élèves fréquentaient le Cycle 1, 123 le cycle 2, 17 seulement le cycle 3, 7 étaient inscrits en DEM, et 6 suivaient un cycle de perfectionnement.

Le temps normal d'intérêt d'un enfant pour une discipline sportive, artistique, ou autre, est en général de 3 ans. Certes, certains, plus passionnés que les autres, poursuivent au-delà de ces trois ans, mais c'est loin d'être la majorité.

Il s'avère que beaucoup des élèves qui abandonnent montrent un manque de motivation, inconsciemment dû à une quasi impossibilité d'utiliser leurs connaissances hors des cours.

Ce constat fait, nous pouvions pleurer sur notre sort en fustigeant en vrac l'absence de volonté des élèves, le zapping, le désintérêt pour l'effort, le laxisme des parents et que sais-je encore, ou mieux : relever nos manches, réfléchir à ce qui ne fonctionnait pas dans notre enseignement, remettre en cause, tous ensemble, notre démarche pédagogique et trouver de nouvelles méthodes. C'est ce que nous avons fait.

**U.R. du Limousin de la FNAPEC : Qu'avez-vous changé dans votre programme pour atteindre vos objectifs ?**

G.H. : La musique de chambre, dès la première année d'étude, où, comme à l'orchestre, on n'attend pas de savoir pour faire mais où l'on apprend en faisant; l'accompagnement, fait par l'ensemble des élèves de piano, d'accordéon, d'orgue et de clavier pour leurs camarades des autres classes également dès la première année; la formation musicale presque intégralement faite avec son instrument; le travail permanent entre toutes les classes, afin de coordonner les programmes et créer des liens

**0% CRÉDIT SEZ !**

À partir de **57€\*** par mois !

**YAMAHA**  
**b**  
SILENT Piano

**Osez le crédit gratuit Yamaha !**  
Offre valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2010.

\*Exemple : pour un crédit lié à une vente d'un piano d'entrée de gamme Yamaha Silent au prix public indicatif de 3 402,00 € TTC, remboursable en 60 mensualités de 57,00 €, et une première mensualité quinquée de 55,00 €, soit un Taux Effectif Global annuel fixe de 0 %. Taux déductible annuel fixe de 0 %, sans coût de crédit 0 €. Coût total de l'achat à crédit : 3 402,00 €. L'offre n'est pas d'exemple accordé pour paiement comptant. Le coût du crédit est pris en charge par le distributeur agréé France Yamaha de par Yamaha Music Europe - RPS Meaux 407 750 068. Jusqu'à 6 682,00 € de crédit sur une durée de 12, 24, 36, 48 ou 60 mois. Offre réservée aux particuliers, exclusivement pour l'achat d'un piano Yamaha neuf de la série à mécanique ou version Silent uniquement chez les distributeurs agréés France Yamaha. Dans l'exemple, les montants et les coûts sont hors assurance facultative (pour cet exemple, le coût de l'assurance facultative s'élève à 588 €, par mois de déduction à la mensualité), vous disposez d'un délai de rétractation. Barème et conditions en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2010 susceptibles de variations. Sous réserve d'acceptation du dossier de crédit par Sofinco. Sofinco est une marque commerciale de SOFICOM (Société par actions simplifiée au capital de 340 750 889 euros) - 158130 Boulevard Pompidou - 75005 Paris, 340 037 552 RPS Paris, CFI 45 47 00000074.

Un crédit, vous engagez, et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

**SOFINCO**  
Le crédit, vous engagez.

LISTE DES DISTRIBUTEURS AGRÉÉS PAR YAMAHA  
À L'OPÉRATION DISPONIBLE SUR **yamaha.fr**

**YAMAHA**





identifiables par les élèves, ainsi que la participation des élèves dans la recherche de répertoire, afin de leur apprendre à effectuer cette démarche, sont les principaux changements apportés aux programmes de notre établissement.

**U.R du Limousin de la FNAPEC : Quelles difficultés avez-vous rencontrées pour mettre ce très ambitieux projet à exécution ?**

G.H. : Il n'était pas question que les notions d'excellence, de résultat et de travail soient abandonnées, mais il était indispensable d'y rajouter de manière extrêmement volontariste celles de plaisir et de joie de faire.

Il nous est apparu très clairement que le plaisir de jouer devait être au cœur du système et que pour ce faire, la complémentarité des enseignements était incontournable et indissociable du projet.

Première difficulté : Les contraintes liées à l'éclatement d'un conservatoire départemental devaient, dans notre cas, être solutionnées... ce ne fut pas le plus simple.

Le conservatoire centre et les antennes importantes pouvaient trouver des solutions avec les effectifs sur place.

Ce n'était pas les cas pour les lieux d'enseignement qui ne réunissaient que peu d'élèves, aux instruments, aux niveaux et aux plannings inconciliables.

Il fallait pourtant s'imposer que les propositions soient les mêmes pour tous, et que personne ne soit pénalisé du fait de son lieu d'habitation : c'est la règle d'or de nos établissements départementaux.

Le cas par cas est donc la règle pour un grand nombre de nos élèves.

Deuxième difficulté et pas la moindre : chaque professeur a dû revoir ses programmes, les mettre en commun avec ses collègues, et rendre la transversalité entre les disciplines réalisable. Tous ont beaucoup travaillé pour proposer ce nou-

veau concept pédagogique. Je souhaite rendre hommage aux efforts de remise en cause de certitudes acquises, après souvent de nombreuses années d'enseignement, et à la volonté de tous d'avancer vers l'objectif fixé, avec le souci de l'intérêt général. Ces efforts ont soudé les professeurs entre eux ainsi que les administratifs, en créant une véritable équipe au service des élèves.

**U.R. du Limousin de la FNAPEC : Avez-vous conservé les examens de fin de cycle ?**

G.H. : Oui, pour la fin du cycle 3, mais nous avons préféré un contrôle continu sur la technique, la musique de chambre et le répertoire tout au long des 2 premiers cycles, contrôle adapté au rythme de chaque élève, effectué le plus souvent possible pendant leurs prestations publiques, afin de ne plus travailler dans le seul but de passer un examen, tout en bénéficiant d'un suivi permanent et rigoureux, permettant à tous de progresser en étant encouragé et conseillé, le plus souvent et le plus efficacement possible.

**U.R. du Limousin de la FNAPEC : Êtes-vous satisfait des résultats de ce nouveau programme ?**

G.H. : Je suis satisfait de la mise en route de ce programme, de l'accueil que les élèves et leurs parents lui réservent, de l'engagement des enseignants afin qu'il réussisse, mais il est encore bien trop tôt pour parler de résultats, et seul l'avenir pourra dire si nous avons fait les bons choix. Nous formons des vœux pour qu'il en soit ainsi.

**U.R du Limousin de la FNAPEC : Quelques chiffres : Combien de professeurs, d'administratifs, d'élèves et de lieux d'enseignements en Creuse aujourd'hui ?**

G.H. : 43 professeurs, 820 élèves dont 20% d'adultes, 160 musiciens amateurs inscrits dans notre programme de soutien à la pratique amateur, 9 personnels techniques et administratifs, un conservatoire centre avec des nouveaux locaux financés par le Conseil Général de la Creuse (nouveau bâtiment que nous intégrons ce mois de septembre), 5 antennes et 6 annexes, afin de créer le maillage le plus homogène possible du département. Les locaux des antennes et annexes sont proposés par les communes concernées. Enfin, le conservatoire est un syndicat mixte réunissant le conseil général et 63 communes du département

**U.R. du Limousin de la FNAPEC : Que doit, selon vous, apporter l'étude de la musique ?**

G.H. : Tellement de choses qu'il m'est bien impossible de toutes les citer, mais déjà : le plaisir, l'amitié, la convivialité, la tolérance, le respect, l'écoute, la rigueur, le goût de l'effort, la capacité à s'émerveiller ... c'est déjà beaucoup tout ça non ? Ça justifie en tous les cas que l'on se donne du mal pour mener à bien notre mission, qui est de transmettre cet art qui nous apporte tant.

**EPATÉS!**

Nous donnons rendez-vous d'ici quelques années à Monsieur HIERONIMUS, pour faire avec lui le bilan de cette fabuleuse expérience, où le « plaisir de jouer » est vraiment au cœur du système, et ce, dans un département où les communications sont difficiles et les hivers fort rigoureux. •

U.R. du LIMOUSIN



# LE QUATUOR

## Librairie Musicale Européenne

**Le partenaire des Associations de Parents d'Elèves des Conservatoires et Ecoles de Musique partout en France**  
Prenez contact !

**Nous vous proposerons les meilleures remises pour les commandes de rentrée et vous avantagerons vos adhérents...**

**Recevez sur simple demande notre catalogue FM par email (+ de 1500 références)**

16 rue du Haze 59200 TOURCOING (FRANCE)  
Tel 03 20 24 46 99 Fax (00 33) 3 20 70 29 71  
Courriel : quatuorpartitions@gmail.com

## MUSIC & YOU

### Salon de la musique 2010



Music & You, le Salon de la Musique, se tiendra pour sa 3<sup>ème</sup> édition à la Grande Halle de la Villette à Paris, du 19 au 22 novembre 2010.

**B**aptisé le Salon de toutes les musiques, Music & You est l'évènement de la pratique musicale incontournable de la fin d'année, que l'on soit passionné, amateur, professionnel ou tout simplement curieux. 50 000 visiteurs sont attendus.

Plus de 200 exposants seront présents : facteurs et importateurs d'instruments (Yamaha, Buffet Crampon, Jupiter, Selmer, Fender, Ibanez, Roland...), luthiers et artisans, logiciels, éditeurs, écoles et formations, sociétés civiles (Sacem, Spedidam), institutionnels (Ministère de la Culture)...

Cette année, plus d'une cinquantaine de Luthiers Quatuors et Maîtres d'Arts seront présents sur le Salon au sein d'un Village de la Lutherie.

Tous seront réunis sous la houlette des deux parrains de cette édition 2010, le Quatuor Ebène (Victoire de la Musique Classique 2010) et Bernard Lavilliers.

De nombreux instrumentistes, ambassadeurs de la musique seront présents, soit sur la scène du salon, soit dans les allées pour représenter la richesse et la diversité de la musique.

Ce sont donc plus de 50 concerts qui auront lieu sur les quatre jours du Salon de la Musique : une programmation classique importante, avec notamment de jeunes talents venus

du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris et des Sociétés Civiles, mais aussi des rencontres uniques entre artistes d'horizons différents, avec, entre autres, le Paris Jazz Big Band et Spoke Frevo Orchestra, Romain Leleu (Trompette), Nemaja Radulovic (Violon), Ricardo Del Fra (Contrebasse) Hervé Sellin (Piano)... Les concerts de musiques actuelles se produiront sur la grande scène de l'Auditorium Boris Vian.

Conçu avec des professionnels de la musique, le Parcours Jeunesse s'articulera autour d'ateliers :

- Ateliers « Osez la Musique » offrira l'opportunité aux enfants et adultes de découvrir et pratiquer un autre instrument que le leur et de jouer une partition avec les autres élèves.
- Ateliers « MAO, Musique Assistée par Ordinateur »
- Ateliers autour de la prévention des risques auditifs avec Audition Solidarité
- Des spectacles pour les enfants et beaucoup d'autres surprises...

Music & You est un évènement participatif où chacun deviendra un acteur du salon à part entière !

Dynamique, créatif, fédérateur, festif... Music & You s'annonce d'ores et déjà comme l'évènement «Musique» de 2010 ! •

Informations : [www.salon-musique.com](http://www.salon-musique.com)

masterclasses  
SHOWCASES  
concerts  
demos

apprendre, jouer, partager  
FÊTER TOUTES LES MUSIQUES  
Tous Les Instruments

SALON DE LA MUSIQUE  
19-22 NOV. 2010  
Grande Halle de la Villette

Music & You  
PARIS

[www.salon-musique.com](http://www.salon-musique.com)

Paris Exposition

## LIVRES &amp; JEU...

## Apprendre en jouant

## Sudoku musical : Les nuances

	pp	Mor.	Cresc.	p			Dim.	
mf		f	Mor.					mp
				mp			f	p
			mf		mp		Mor.	Cresc.
f		mp				mf		ff
Dim.	mf		ff		pp			
pp	mp			mf				
ff					p	f		Mor.
	f			ff	Cresc.	p	mp	

“La musique n’est rien sans les nuances.

Ce sont elles qui donnent vie à toutes les interprétations.”

**pp: pianissimo.** On joue ou on chante très faiblement.

**p: piano.** On joue ou on chante faiblement.

**mp: mezzo piano.** On joue ou on chante moyennement faible.

**mf: mezzo forte.** On joue ou on chante moyennement fort.

**f: forte.** on joue ou on chante fort.

**ff: fortissimo.** on joue ou on chante très fort.

**Cresc.: crescendo.** le son va en augmentant.

**Dim.: diminuendo.** on joue ou on chante en diminuant le son émis

**Mor.: Morendo.** Le son émis est de plus en plus faible jusqu’à s’éteindre ou mourir.

Malaika



### Jeunes Classiques ISSN 2107 - 5239

Une nouvelle née parmi les revues dédiées à la musique classique.

Jeunes Classiques est un projet né comme un pari, entre la presse grand public et la presse spécialisée. Avec

une maquette qui fait la part belle à l’image,

Jeunes Classiques propose de s’adresser à un public qui a une relation ambiguë mais cruciale à la musique classique : le public des adolescents et des jeunes actifs.

Sans chercher la didactique, ni sacrifier à la qualité,

Jeunes Classiques s’intéresse à une certaine image de la musique classique, dont la ligne éditoriale cherche à montrer qu’elle n’est ni passée de mode, ni dépourvue de dynamiques initiées par de jeunes acteurs culturels, avec lesquels la revue propose de favoriser l’identification.

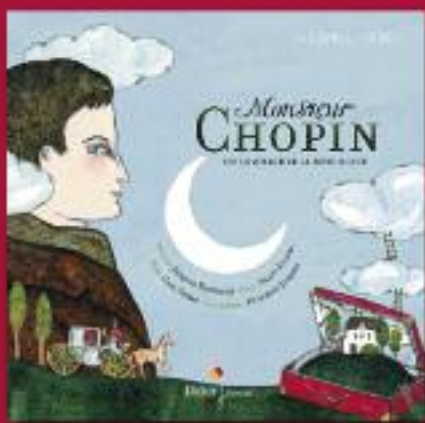
Reportages géographiques, interviews de musiciens, de groupes ou comptes-rendus d’activités d’associations sont au menu du premier numéro et deux films classiques Le Soliste et Le Concert servent de trame à plusieurs articles. Un premier numéro est paru en février, un deuxième est annoncé pour la rentrée de septembre. La force et la solidité de la revue dépendra de l’accueil que lui feront des premiers lecteurs, la revue étant distribuée dans un premier temps par correspondance et dans certains points de vente. Reste à savoir aussi si les parents trouveront dans cette revue un abonnement utile pour accompagner ou ouvrir l’apprentissage classique de leurs enfants. L’association Ephémère classique, porteuse du projet, propose pour consultation et avis un exemplaire gratuit du premier numéro aux premières demandes effectuées par mail à l’adresse [jeunesclassiques@gmail.com](mailto:jeunesclassiques@gmail.com).

Informations sur [www.jeunesclassiques.com](http://www.jeunesclassiques.com)

Prix de vente du premier numéro : 5 euros

## Pour donner le goût de la grande musique

Didier Jeunesse



Interprète  
Shani Diluka

Récitant  
Jacques Bonnaffé

Texte  
Carl Norac

Illustrations  
Delphine Jacquot

### Monsieur Chopin ou le voyage de la note bleue

Livre-disque à paraître le 6 octobre 2010

La correspondance de Chopin enfant avec son meilleur ami Titus. Un portrait de l’artiste facétieux et tendre sur les plus célèbres pièces pour piano interprétées par Shani Diluka.

Decouvrez nos autres livres-disques classiques et des extraits sur [www.didierjeunesse.com](http://www.didierjeunesse.com)





un numéro 5 euros  
Prix au numéro (5€) : 5 euros  
Disponible par correspondance et  
réseau participatif  
[www.jeunesclassiques.com](http://www.jeunesclassiques.com)

### Demande d'abonnement Jeunes Classiques :

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_

1 numéro 5 euros 2 numéros 10 euros 3 numéros 14 euros  
franco de port en France métropolitaine

Règlement par chèque à l'ordre d'«Ephemere classique»

Adresse : Jeunes Classiques /cc 38 rue Polonceau  
F 75018 Paris / [jeunesclassiques@gmail.com](mailto:jeunesclassiques@gmail.com)

numéro # 2 : rentrée septembre 2010

# Jeunes classiques

Un nouveau magazine pour les jeunes mélomanes et les mélomanes jeunes d'esprit...

Voyages, cinéma, reportages,  
interviews, billet d'humour,  
musiques d'ensembles, solistes,  
professionnels, amateurs, jeux,  
pédagogie etc...

La musique classique en dehors  
des sentiers battus...

Comme vous ne l'avez jamais  
encore lue!

Attention!!!  
Offre FNAPEC : un exemplaire  
du numéro 1 offert aux 15  
premières demandes par  
email :  
[jeunesclassiques@gmail.com](mailto:jeunesclassiques@gmail.com)



## ASSISTER, PARTICIPER

*Préparez la rentrée ... sans stress*

### Petits secrets de Musiciens, pour réussir examens et concours

Marc Olivier DUPIN, Editions Tsipka Dripka  
208 pages, prix public 19 € TTC

S'il est difficile de mettre des mots sur la musique, il est un domaine peut-être dont il est encore plus délicat et important de parler : l'angoisse des musiciens devant les concours et les examens. Marc-Olivier Dupin qui au long de sa riche expérience a endossé tous les rôles dans ces situations de jury, de l'élève présentant un concours bref ou une mise en loge de 18h au juré pour des concours de conservatoire, de recrutement d'orchestre ou de concours internationaux se prête au jeu de l'analyse et d'une rapide analyse du phénomène. Les petits secrets sont ceux des délibérations, qui ont toujours un côté mystérieux mais qui obéissent à des règles dont la compréhension permet de mieux se préparer et d'avoir peut être moins d'investissement affectif en cas d'échec.

Marc-Olivier Dupin a assuré différentes responsabilités dans le domaine de la pédagogie et de la production musicale. Directeur du CNSMD de Paris, puis conseiller musique de Jack Lang, ministre de l'Éducation Nationale, il assure ensuite la direction de l'Orchestre national d'île de France. Depuis 2008, il est directeur de France Musique et depuis 2009, directeur de la musique à Radio France. •

### Protégez-vous !

De plus en plus de troubles auditifs chez les jeunes !

Environnement bruyant, écoute des baladeurs trop fréquente et à des niveaux sonores trop élevés, les oreilles des plus jeunes sont soumises à rude épreuve.

Les récentes études montrent une augmentation inquiétante des consultations pour troubles auditifs des moins de 15 ans. Surdités brusques, acouphènes, hyperacousie, on estime que près de 70% des traumatismes sonores chez les jeunes sont dus à la pratique ou à l'écoute de la musique. De quoi prendre des mesures ! De nombreuses associations, comme Agi-son, mettent en place des actions de prévention et d'éducation dans les collèges et lycées. Les industriels ne sont pas en reste, et les bouchons d'oreille évoluent, faisant place à des protecteurs auditifs avec filtres acoustiques spécialement conçus pour écouter la musique. Ainsi, la société Earsonics, installée à Montpellier, a développé un nouveau procédé de protection de l'audition pour une restitution des sonorités d'une qualité musicale et naturelle inégalée à ce jour. Cette innovation Française a fait l'objet d'un dépôt de brevet international en 2009 et est aujourd'hui commercialisée dans de nombreux pays. •



### Bruxelles veut réduire le volume sonore des iPod !

La Commission européenne compte demander à l'industrie de limiter la puissance sonore à l'allumage des iPod et autres lecteurs MP3 pour éviter aux utilisateurs vissés pendant des heures à leurs écouteurs de devenir sourds.

Les risques sont liés à deux facteurs, selon la Commission: le volume et la durée d'écoute.

Meglana Kuneva propose pour cette raison de limiter la puissance établie par défaut lorsque l'utilisateur allume l'appareil, à un niveau jugé sans risque. D'après la dernière étude européenne, 5 à 10 % des utilisateurs de baladeur risquent une surdité, soit près de 10 millions d'Européens (au maximum).

« Il suffit aux utilisateurs d'un baladeur d'écouter seulement cinq heures par semaine de la musique à un niveau sonore élevé (plus de 89 dB) pour dépasser les limites d'exposition actuellement fixées sur les lieux de travail » affirmait une étude publiée en 2008. •

**VOUS VOULEZ LES ECOUTER LONGTEMPS ?**

**PROTEGEZ LEURS OREILLES !**

**earpad®**  
Protecteur auditif à filtre acoustique spécial musique.  
Standard de sur-mesure pour un confort optimum.  
Forme adaptée aux conduites auditives des enfants.  
Protection efficace de 9 à 17 dB (A).  
Restitution fidèle de la musique, naturelle et sans déformation.

Disponible chez les audioprothésistes dans les magasins de musique et sur [www.earpad.fr](http://www.earpad.fr)

Earsonics - Cap Alpha Montpellier aggl. - Avenue de l'Europe - 34630 CLAPIERS  
Tél. : +33 (0) 467 59 36 20 - Fax : +33 (0) 467 59 30 10 - E-mail : [contact@earpad.fr](mailto:contact@earpad.fr)



# UN NOUVEL ESPACE PÉDAGOGIE

*Un mini-site, reflet des activités pédagogiques de France Musique*

Le site francemusique.com propose un espace pédagogie qui fera le bonheur des musiciens et des mélomanes.

**E**n septembre 2008, France Musique et l'Education nationale signaient une convention dans laquelle la chaîne confirmait sa volonté de s'impliquer de façon très concrète dans l'éducation musicale à l'école. Cela signifiait « délocaliser » des émissions dans les écoles, et programmer une série d'émissions à vocation pédagogique, susceptibles de servir aux enseignants de supports ou d'outils dans leur travail en classe.

Un mini-site reflet des activités pédagogiques de France Musique pour compléter l'offre de la chaîne, le Pôle Multimédia de France Musique a imaginé un mini-site, en ligne sur francemusique.com, entièrement consacré à la pédagogie et permettant de pérenniser ces ressources. Il propose à la réécoute la totalité des archives du Mot du jour de Pierre Charvet et d'Histoire de... d'Anne-Charlotte Rémond, ainsi que l'ensemble des concerts diffusés sur la chaîne (environ 1000 par an). D'autres archives d'émissions suivront... Extraits d'émissions et contenus multimédias.

Au-delà de la réécoute d'émissions diffusées à l'antenne, l'Espace pédagogie propose de nombreux contenus multimédias spécifiques :

- Des thématiques mensuelles mises en valeur dans la rubrique « zoom sur » des portraits multimédia des compositeurs, enrichis d'interventions vidéo ou audio des artistes ou des spécialistes, avec les émissions et concerts diffusés sur la chaîne autour du compositeur en question proposées à la réécoute ;
- Une déclinaison des frises chronologiques reprenant les



grandes périodes de l'histoire de la musique dans leur contexte historique et artistique plus large, s'appuyant sur le programme de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école

- Un dossier Baccalauréat musique, avec la mise en contexte et l'analyse des oeuvres au programme et les émissions de France Musique spéciales Bac à la réécoute; des débats et des reportages sonores ou vidéo sur différentes thématiques du monde de la musique : métiers, enseignement, pratiques etc.
- Une vitrine des activités pédagogiques des formations de Radio France ; Complémentaire du site principal de la chaîne, ce mini-site a pour vocation de devenir un véritable outil-ressources pour les enseignants et de satisfaire les internautes et les mélomanes désireux d'en savoir plus. •

<http://sites.radiofrance.fr/francemusique/pedagogie/index.php>

Adresse de contact : [pedagogie-fmusique@radiofrance.com](mailto:pedagogie-fmusique@radiofrance.com)

# OSEZ L'OPÉRA EN 2010

*Opération "Tous à l'Opéra"*

Opération destinée à ouvrir à un large public les maisons d'opéras, « Tous à l'opéra » est un voyage, le temps d'un week-end, dans les coulisses de l'opéra, l'occasion unique de rencontrer les artistes et différents métiers artistiques et techniques du monde de l'Opéra. Dans de nombreux opéras, c'est l'occasion d'assister à des spectacles ou projections. Le thème 2011 sera "L'opéra pour jeunes publics".



**L'**opération est pilotée au niveau européen (dans près de 21 pays de Moscou à Malaga ou Reidjavik) par Opera Europa et la Réunion des Opéras de France. En France 100 000 visiteurs ont pu franchir les por-

tes de 27 théâtres lyrique, parfois pour la première fois. En 2010, près de 100 opéras ont participé sur le thème des « passerelles ». En 2011, le thème sera celui de l'opéra pour jeunes publics. •



## CONCOURS DE HARPE

*Un nouveau concours vient de naître.*

C'est sous une fine couche neige, que s'est ouvert à Limoges, les 30 et 31 janvier 2010, la toute première édition d'un tout nouveau concours international, le « Concours Français de la Harpe », ouvert aux harpistes de toutes nationalités et de tous niveaux, sans limite d'âge. Un nouveau concours, oui, mais pourquoi ?

Tout est parti d'une amitié tissée entre Marie-Monique Popesco, professeur au Conservatoire de Limoges et Véronique Chenuet, professeur au Conservatoire d'Angers. Leur toute première motivation est venue des nouvelles modalités des conservatoires, ces modalités qui ont fait que les élèves harpistes ne passent plus désormais devant un jury chaque année comme auparavant, mais seulement tous les quatre ans. Mais elles ont aussi pensé à tous ceux qui apprennent la harpe hors du cadre établi des conservatoires et qui ressentent eux aussi le besoin de s'évaluer en se mesurant à d'autres harpistes et en se confrontant à un jury. Enfin, pour tous, elles ont voulu créer une réelle opportunité de se rencontrer, d'échanger, de partager une passion commune, celle de la musique en général, celle de la harpe en particulier, et plus précisément, celle de son répertoire français. D'où le qualificatif de « Français » pour ce concours qui propose aux candidats de se mesurer sur le répertoire de harpe du XXe siècle où Hasselmans, Renié, Tournier... ont fait la gloire et la renommée de l'Ecole Française de Harpe. École Française que l'on retrouve au jury par ses professeurs, Véronique Chenuet à Angers, Marie-Pierre Cochereau à Caen, Marie-Emmanuelle Allant-Dupuy à Bordeaux, et par ses compositeurs, Bernard Andrès que l'on ne présente plus... et Alain Voirpy, directeur du Conservatoire de Limoges, mais aussi compositeur, auteur notamment de pièces pour harpe seule et pour harpe et orchestre.

Un concours ambitieux qui mobilisé l'investissement de partenaires indispensables à sa réalisation, la Ville de Limoges par l'intermédiaire de son adjointe aux affaires culturelles, Mme Torlosa, le Conservatoire de Limoges dont le directeur, Mr Voirpy, a mis à disposition les locaux ainsi que l'infrastructure administrative, l'APEC, Association des Parents d'Elèves du Conservatoire, et enfin les facteurs de harpe, les maisons Salvi, Lyon&Healy et Camac, grâce auxquelles chaque candidat a pu répéter et jouer sur la harpe de son choix, et chaque harpiste découvrir les dernières nouveautés en matière de harpe, dont la fameuse harpe MIDI des Harpes Camac.

Ce sont donc cent-seize candidats qui ont poussé ce week-end-là les portes vitrées d'un Conservatoire flambant neuf, La télévision régionale est aussi de la partie qui filme tout le monde, interviewe organisateurs et candidats. La première journée voit concourir les soixante candidats les plus jeunes et les moins aguerris : fraîcheur et saveur d'enfance pour une journée qui se termine dans une ambiance de remise de prix de fin d'année et à l'issue de laquelle chacun repart avec son diplôme, sa récompense et surtout avec ses souvenirs, une toute nouvelle expérience pour l'avenir et le sentiment d'a-

**CONCOURS INTERNATIONAL TOUTES HARPES**

**Samedi 5 et dimanche 6 Février 2011**

**Auditorium du CRR de Limoges**



voir relevé son défi personnel.

Après la candeur de cette journée, le stress fait véritablement son apparition le jour suivant avec les niveaux les plus hauts de harpe à pédales. L'agréable surprise de la veille se confirme, 20% des candidats à monter sur scène sont des garçons. Des candidats de haut niveau, notamment pour ceux du niveau « Supérieur » qui décrochent une pluie de 1ères Médailles, alors que leurs camarades du niveau « Excellence » semblent accuser un léger manque de préparation.

Jeune concours certes, mais qui ne se laisse pas pour autant aisément décrocher... et qui a su réserver quelques coup de coeur au public pour de jeunes talents prometteurs, comme Léo Doumène, 15 ans, dont la fougue augure au mieux de ses qualités de musicien dans la pure ligne de l'école française de harpe. Quant à Anne N'Doro, en 5<sup>ème</sup> CHAM, c'est par sa musicalité qu'elle a ému et enthousiasmé l'assistance.

A tout seigneur, tout honneur, c'est à Bernard Andrès, président du jury, que revient le mot de la fin. Après avoir remercié les organisateurs de cet événement, les parents pour leur investissement et le soutien qu'ils ont apporté à leurs enfants, il n'oublie pas de féliciter les concurrents et il termine non sans humour par un appel au travail sans lequel aucun plaisir n'est possible.

Un concours qui a sans conteste tenu toutes ses promesses et a de toute évidence répondu à un réel besoin. La preuve, la prochaine édition est aujourd'hui attendue de tous ! On peut d'ores et déjà lui prédire un long avenir, ou du moins, lui souhaiter ! •

*Concours Français de la Harpe*

*Limoges - 30/31 Janvier 2010*

*Anne N'Doro Léo Doumène*

*Marie-Monique Popesco, Véronique Chenuet, Alain Voirpy*

# LA CITÉ DE LA MUSIQUE

*Un lieu d'art et de vie ouvert sur le monde*

La FNAPEC vous invite à découvrir le site de LA CITÉ DE LA MUSIQUE à PARIS. Vous trouverez sur ce site une mine d'informations qui pourront vous être utiles.

**C**onçue par l'architecte Christian de Portzamparc, la Cité de la musique, inaugurée en 1995, est un lieu d'art et de vie baigné dans la verdure du parc de la Villette.

Projet novateur de transmission de la musique, c'est un pôle de référence national et international entièrement dédié à la musique : quelque 250 concerts par an destinés aux adultes et aux jeunes, un Musée de la musique aux collections rares, une Médiathèque dotée de quelque 100 000 documents et une offre pédagogique riche et variée.

Résolument ouverte sur le monde, elle accueille les artistes internationaux les plus en vue. En association avec de prestigieuses salles européennes, elle favorise la création musicale et la promotion des jeunes talents européens. Elle coproduit également des expositions avec des musées étrangers et diffuse son expertise et son savoir-faire dans le monde.

La Cité de la musique est un établissement public industriel et commercial qui bénéficie du soutien du Ministère de la Culture et de la communication.

## Quelques exemples sélectionnés

### LA FOLIE MUSIQUE

Au sein de la Cité de la musique, un espace au nom poétique de « Folie



musique » est dédié à l'incitation à la pratique musicale, pour les adultes, les enfants ou les familles.

Des ateliers d'éveil musical sont proposés aux jeunes enfants (de 3 à 7 ans). Ils développent leur sensibilité au monde sonore en jouant avec leur voix et des instruments venant de toutes les régions du monde, et découvrent le plaisir de jouer ensemble.

Pour les enfants à partir de 8 ans, des ateliers de gamelan, de sanza, de guitare électrique ou de musique cubaine sont proposés.

Une offre tout aussi riche existe pour les adultes. Ces ateliers sont régulièrement ponctués de rencontres avec des musiciens invités.

Mais la Folie musique est aussi le lieu où enfants et parents peuvent explorer ensemble divers mondes musicaux et s'initier à leur apprentissage.

**Accéder aux ateliers adultes**  
**Accéder aux ateliers enfants**

### Accessibilité

Le rez-de-chaussée de la Folie Musique est accessible aux personnes à mobilité réduite.

### ÉDITIONS JEUNESSE

La Cité de la musique développe des collections d'ouvrages spécialement conçues pour le jeune public. Découvrez par exemple la collection des contes du Musée ou bien le guide de visite du Musée de la musique en famille.

Retrouvez tous ces livres et cd sur notre librairie en ligne ou dans la librairie harmonia mundi

Cité de la Musique  
221 avenue Jean Jaurès  
75019 Paris  
01 44 84 44 84  
Métro : Porte de Pantin  
[www.citedelamusique.fr](http://www.citedelamusique.fr)



**CITE  
DE LA  
MUSIQUE** 

# LA PAROLE EST AUX APEC

*Soutenir, encourager les associations dans leurs initiatives.*

Lors de l'ouverture du congrès de la FNAPEC le 8 mai à Paris, les associations ont partagé leurs expériences. Avec à la clé, un vrai succès...

**L**a FNAPEC est soucieuse d'encourager les échanges entre APEC. Son rôle est d'aider, de soutenir, d'encourager toutes ses associations dans leurs initiatives d'organisation de spectacles, conférences, ... Alors quoi de mieux comme exemple qu'une autre APEC qui a déjà organisé ce genre d'opération. Le congrès (voir p.4.) sert à présenter toutes ces initiatives, et nous encourageons toutes les associations de parents d'élèves à nous faire part de leurs réalisations. Ces pages de la revue leur sont consacrées.

## CONFÉRENCE SUR LE STRESS

L'APEC de Besançon de la région Franche-Comté a offert à ses adhérents une conférence sur le stress. Un sujet qui touche tous nos artistes en herbe.

Contact : M. Bellom Jean Louis, Président de l'APEC de Besançon  
mail : jlbellom@laposte.net

## HOMMAGE À MSTISLAV ROSTROPOVITCH SLAVA

L'APEC de Cogolin, région Provence Côte d'Azur, a rendu le 25 avril 2010, avec la mairie de Cogolin, un hommage à Mstislav Rostropovitch, dont leur conservatoire porte le nom. C'est à l'initiative de l'APEC, qu'en 1994, Mstislav Rostropovitch accordait son parrainage à l'école de musique, de danse et de théâtre du Sivom du Pays-des-Maures et du Golfe de Saint-Tropez, et l'école eut le grand honneur de recevoir le maître lui-même accompagné de son épouse Galina Vichnienskaia, et de leurs deux filles Helena et Olga. Il paraît évident que le musicien a marqué de ses valeurs l'évolution de cette école, qui est devenue conservatoire.

Contact, Mauricette Ghis, Présidente fondatrice de l'APEC et secrétaire de l'Union Régionale Provence, Alpes, Côte d'Azur  
mail : ghis@wanadoo.fr

## RÉDUCTION D'IMPÔTS SUR LES COTISATIONS APEC

L'APEC de Limoges de la région du Limousin a modifié ses statuts pour que ses adhérents puissent déduire une partie de leur cotisation APEC des impôts. Son association peut aussi, de ce fait, bénéficier d'opération de mécénat. L'Etat a mis en place toute une politique de mécénat assortie de déductions fiscales. Les sociétés que vous sollicitez pour vos opérations (concerts, festivals, stages, ...) seront plus attirées par un financement sous forme de sponsoring permettant une déduction fiscale de leurs bénéfices que par un don à justifier dans leurs comptes.

Contact : M. Courivaud Jean Etienne, Président de l'APEC de Limoges, tél : 06 47 80 04 51

## DYNAMIQUE D'OUVERTURE

L'APEC de Marmande de la région Aquitaine associe à ses activités les parents d'élèves d'autres écoles de musique. Pour cela elle leur ouvre les colonnes de son journal LE PAPIER A MUSIQUES. Elle privilégie aussi les contacts et

*Suzy,*

*Un petit message pour te dire combien j'ai apprécié le temps réservé aux échanges d'expériences qui a précédé l'ouverture de l'AGO de la FNAPEC, le 8 mai dernier à Paris. Ce fut riche de témoignages. Des interventions spontanées sont venues compléter celles annoncées. Une mention spéciale à l'animatrice Paulette Maroteaux qui venait de Biarritz, je crois, et qui a vraiment suscité l'envie de témoigner des participants et de la salle. C'est à mon sens, une idée très fédératrice... à développer. Amicalement*

*Brigitte*

échanges avec les autres écoles de musique autour de projets. Cela diminue les coûts et raffermis les liens entre les jeunes musiciens.

Contact : M. Samson Ligan, Président de l'APEC de Marmande  
mail : ligson@wanadoo.fr

## BOURSES POUR STAGES D'ÉTÉ

Mme B. Prost, Présidente de l'APEC de Rennes a décidé de chercher des sponsors qui donneraient des bourses pour que les jeunes puissent suivre des stages d'été. La remise des chèques se fait en toute solennité par les généreux donateurs lors de concerts organisés par l'association.

Contact : Mme B.Prost, Trésorière de l'APEC de Rennes  
apec@assorenes.org

## ECHANGE MUSICAL BRETAGNE-ANGLETERRE

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental et l'A.P.E.C. de Vannes ont accueilli pendant 4 jours le "Warsash Band" de Fareham (Angleterre). Un travail commun avec les classes de cuivres et de musiques traditionnelles s'est concrétisé par plusieurs concerts au Théâtre Anne de Bretagne et à l'auditorium du Conservatoire. Les musiciens anglais étaient hébergés chez leurs homologues vannetais. Une visite de la région sous le soleil fut très appréciée.

Contact : Nicole Brière, Présidente UR Bretagne,  
nicole.briere37@gmail.com •

*Les « tables rondes » se déroulant l'après-midi du congrès ont de réelles qualités pédagogiques et scientifiques. Cette année, par exemple, les animations organisées par la « semaine du son » ont mis à la portée de tous un savoir acoustique et musical. Des acousticiens passionnés nous ont exposé, entre autres, les différents dangers dus à la hausse des fréquences, phénomène actuel de la compression musicale entraînant notamment la perte des nuances et de toute sensibilité musicale qu'un musicien aguerri s'efforce toujours de développer. Par manque de sensibilisation, cette compression est méconnue des jeunes musiciens.*

*Des colloques, tel que celui organisé par la FNAPEC, sont donc à multiplier auprès des élèves des conservatoires, en incitant les associations de parents d'élèves à relayer ces actions au plan local en faisant appel à des professionnels soucieux de faire partager leur expérience.*

*Hector Cornilleau – 14 ans – élève du CRD de Lisieux Pays d'Auge*



## UNE NOUVELLE APEC A LA FNAPEC

*Une nouvelle née au sein des associations des parents d'élèves*

**S**amedi 26 juin, l'Ecole de Musique de Cambo-les-bains (64) faisait salle comble pour le concert de fin d'année. Les élèves ont interprété devant leurs professeurs, parents et amis, une partie du répertoire appris tout au long de l'année. Nous avons assisté à des prestations individuelles (piano, clarinette, saxophone, trombone, trompette, flûte traversière, tuba), en duo ou en groupe (classe de percussions, classe d'orchestres, chant). En



tant que parents, nous avons mesuré l'importance du travail effectué par l'équipe pédagogique.

Ce fut aussi une belle occasion, pour nous parents, de présenter la naissance de la toute nouvelle association de « Parents d'Elèves de l'Ecole de Musique de Cambo », association fédérée à la Fnapec (Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves des Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre) et membre de l'URAPEC Aquitaine.

L'école de musique, née il y a 21 ans, est dirigée par Daniel Hérard. Actuellement, elle compte 94 élèves, dont 54 % viennent des villages environnants. Mais, depuis l'an dernier, la mairie de Cambo a décidé de refuser toute nouvelle inscription d'élèves des communes avoisinantes, car elle finance, seule, cette école de musique.

L'association de parents d'élèves de l'Ecole de Musique a vu le jour le 21 juin dernier (fête de la musique !), après une réflexion menée par l'ensemble des partenaires de cette école (parents, professeurs, représentante de la municipalité, présidente de l'U.R.A.P.E.C). Cette association se donne pour but d'impulser une nouvelle dynamique, d'apporter un soutien à l'équipe pédagogique et d'étudier avec nos élus la possibilité de répondre au mieux aux besoins des enfants.

L'association ira, dès la rentrée prochaine, à la rencontre des municipalités avoisinantes pour leur expliquer l'importance que revêt une école de musique et trouver une solution pour que celle-ci rayonne le plus largement possible. •

*Cambo - Urapec Paulette Maroteaux*



# Welcome to

Des pièces connues et faciles dans l'air de temps !

clarinette • saxophone • flûte traversière •  
trompette • hautbois • cor

Éditions  
**HIT DIFFUSION**

[www.editions-hit-diffusion.fr](http://www.editions-hit-diffusion.fr)

# L'APEC DE MONTPELLIER FÊTE SES 40 ANS

*40 ans de vie d'Apec, 40 ans d'adhésion à la FNAPEC !*

Un Conseil d'Administration de 10 à 15 personnes s'est succédé durant 40 ans. Un nombre d'adhérents qui se maintient autour de 160...

**L**e 23 février 1970 s'est tenue une réunion d'information pour le projet de création d'une association de parents d'élèves, et le 18 juillet 1970 notre acte de naissance paraissait au bulletin officiel. Depuis, l'association n'a cessé d'intervenir pour améliorer l'enseignement de la musique, la danse, le chant et l'art dramatique afin de permettre à tous les enfants d'y accéder, d'organiser des activités pour favoriser les pratiques des élèves; de défendre les intérêts des élèves.

Pour rendre hommage à toute l'équipe qui nous a précédés, faisons un rapide rappel de toutes les actions qu'a menées l'APEC et qui ont abouti au conservatoire tel qu'on le connaît aujourd'hui.

On oublie trop souvent le rôle qu'ont eu quelques aficionados et l'on pense que cela a toujours été ainsi !

Dans les années 70/80, l'APEC s'est battue pour obtenir des heures d'enseignement. En 1973, nous avons rédigé un règlement des études à usage des parents et en 1974, nous avons demandé à ce que notre conservatoire se transforme en conservatoire national de région (CNR).

La danse n'était pas enseignée au CNR, et c'est sous l'impulsion de l'APEC, qu'une classe s'est ouverte à la rentrée 1979.

Enfin, les horaires aménagés voient le jour avec une sixième HA mise en place en 1974.

Dans les années 80 et 90, nous nous sommes battus pour qu'un carnet de correspondance et un bulletin trimestriel soient envoyés aux parents et que les inscriptions aux cours ne deviennent plus qu'une formalité.

L'APEC, comptant des professeurs d'université dans ses rangs, pût mener une action pour obtenir la création d'une filière universitaire de la musique (création du DEUG en 1984). L'APEC poursuit l'échange engagé par le conservatoire, entre Cambridge et Heidelberg.

Depuis 1990, comme toujours, dès que l'on ne relance pas, il faut se battre. Les parents ont obtenu le rétablissement de la commission administrative du conservatoire avec présence de délégués de parents et le droit de participer à l'élaboration du nouveau règlement intérieur du conservatoire. Enfin, notre action s'est tournée vers l'Education Nationale et le rectorat pour obtenir un internat pour les F11, l'accompagnement par les enseignants des élèves aux horaires aménagés de l'école primaire, le maintien de la gratuité des classes CHAM (manifestations houleuses, intervention dans la presse, édition d'un livre blanc..).

L'APEC s'est également tournée vers des manifestations récréatives et culturelles. Un accord avec le CNRS a permis d'organiser des actions dans le cadre de "Passions recherches". Puis, nous avons participé à la semaine musicale de l'Université Montpellier II, en proposant des concerts de musique de chambre ou de l'ensemble de percussions ou des cuivres.

L'APEC a négocié avec l'Orchestre et l'Opéra de Montpellier d'ac-



compagner des élèves aux répétitions et aux générales et a obtenu des tarifs très préférentiels pour ses adhérents et leurs enfants, accompagnés par l'APEC.

Elle organise aussi des conférences sur la motivation, la méthode Quertant, la technique Alexander, la sophrologie.

Toutes ces actions et réalisations n'ont pu se concrétiser que grâce au soutien de nos adhérents. Qu'ils en soient tous remerciés ici. Et aujourd'hui nous avons encore de nouveaux combats à poursuivre. Le conservatoire devrait ouvrir un secteur jazz (musique et danse) et théâtre. Notre directeur se bat depuis quelques années pour obtenir un nouvel établissement et des postes d'enseignants, mais ne voit rien poindre. L'APEC le soutient dans sa démarche et ne cesse d'intervenir auprès de nos élus et du Président de l'Agglomération ou lors de la Commission consultative. •

Contact : Marie-Thérèse Sales, Présidente de l'APEC

Mail : [apeconservatoire@numericable.fr](mailto:apeconservatoire@numericable.fr)



# L'APEC DE MONTPELLIER FÊTE SES 40 ANS

*Union Régionale Languedoc Roussillon*

**L'**APEC de Montpellier a toujours été très active au sein de la FNAPEC et de l'Union Régionale Languedoc-Roussillon créée en 1980. L'APEC a assisté aux 40 congrès annuels de la FNAPEC ainsi qu'à tous les colloques ou stages spécifiques organisés. L'URLR a organisé des rencontres régionales musicales entre les élèves de différents conservatoires de la région et a mis en place, avec l'association des professeurs du Gard, le premier Forum de la Musique à Méjannes le clap (Gard). Elle a organisé, en 1999 à Montpellier, le colloque "Musique, enfant et société" avec la participation du Conseil général de l'Hérault et de l'ADDM-34, de l'Education Nationale et du Rectorat de Montpellier en présence de Jean Claude Casadesus. La représentation du Ministre de l'Education Nationale, Claude Allègre a permis de créer l'Orchestre des Jeunes de l'Hérault en 1996 que l'URLR a emmené jusqu'en Afrique du Sud. L'URLR organise depuis trois ans des consultations gratuites avec le professeur Yves Allieu, les kinésithérapeutes Philippe Chamagne, Jean Claude Rouzaud et Isabelle Breton pour la prévention des maux des musiciens, au sein des conservatoires de la région. •

Contact : Marie-Claude Valette, Présidente URLR  
Tél.: 04 67 22 08 38 Mail : valetteja@wanadoo.fr



Anglais, allemands et montpelliérains, réunis à Heidelberg août 2009

## Échange Cambridge-Heidelberg-Montpellier, 25 ans qu'il perdure

Chaque année un stage d'orchestre a lieu dans une des villes participantes (25 jeunes de chaque pays et 50 de la ville accueillante). Le stage est encadré par trois chefs d'orchestre de chacune des nationalités et dirigeant une œuvre musicale faisant partie de leur patrimoine musical. Les jeunes sont logés dans les familles accueillantes. L'échange a le soutien des trois villes concernées (Montpellier et Heidelberg sont jumelées) et bénéficie des subventions de l'OFAJ (Office franco allemand de la jeunesse). •

Un prix "low-cost" et tout le savoir-faire d'une grande marque mondiale

JS042 Optimum	JS042 Optimum Dream
2690 € TTC	3395 € TTC

La qualité et le design

en plus!

JS118 Harmonie	JS118 80 Classique
3590 € TTC	
JS118 Harmonie Dream	JS118 80 Classique Dream
4390 € TTC	

**PIANOS SAMICK**

4, rue Garibaldi 34000 Montpellier  
Tél: 04 67 22 08 38  
Mail: info@samick.fr

**PIANOS SAMICK**

5, rue Garibaldi 34000 Montpellier  
Tél: 04 67 22 08 38  
Mail: info@samick.fr

**PIANOS SAMICK**

4, rue Garibaldi 34000 Montpellier  
Tél: 04 67 22 08 38  
Mail: info@samick.fr

**PIANOS SAMICK**

5, rue Garibaldi 34000 Montpellier  
Tél: 04 67 22 08 38  
Mail: info@samick.fr

Pour les JS118 :  
**offerte**  
banquette / coffre



## LE COIN DES INFOS

*La FNAPEC, au service de ses adhérents...*

### Pour ceux qui souhaiteraient tout savoir sur l'enseignement artistique ...

**Collectivités locales et enseignement artistique : enjeux pédagogiques, culturels et politiques (Publication) /Eric SPROGIS - Territorial, juin 2010, 170 pages.**

Un ouvrage de synthèse sur l'enseignement artistique réalisé par Eric Sprogis, ancien directeur du Conservatoire de Poitiers et conseiller artistique pour l'enseignement artistique auprès de la Région Poitou-Charentes.

La France est sans doute le pays d'Europe qui possède le maillage territorial le plus serré d'établissements publics d'enseignement artistique. Ce dernier se présente toutefois dans une situation paradoxale. Construit sur un modèle historique centralisé, il s'est constitué en réalité depuis toujours à l'initiative des collectivités. Il s'inscrit désormais dans le cadre de leurs politiques culturelles, sans renoncer pour autant à une cohérence nationale. Ainsi, en tant que service d'une collectivité, ses missions sont tout à la fois éducatives, artistiques, culturelles et sociales. Cet ouvrage a pour ambition d'en analyser les enjeux actuels et ses évolutions les plus récentes, tout en fournissant le maximum d'informations pour aider au pilotage des établissements.

Eric Sprogis représentait Conservatoires de France lors de notre congrès le 8 mai dernier

### ... et préparer une conférence ...

**Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture ? « Manifeste pour une politique de l'éducation artistique et culturelle » Jean-Gabriel CARASSO Mars 2005, éditions L'Attribut 128 pages / 12€ ISBN 9782916002014 Préface de Robin Renucci**

L'ouvrage de Jean Gabriel Carasso se présente comme un manifeste. Il est devenu depuis un classique qui s'adresse à tous les publics en rapprochant les questions de transformations de mode de vie et de consommation de notre société actuelle avec les questions d'enseignement artistique. Face à l'influence toujours plus vive de l'audiovisuel marchand sur leur imaginaire, quel projet proposer à nos enfants pour les aider à construire leur esprit critique et à se faire une place dans la cité ? Jean-Gabriel Carasso, Chercheur et auteur (L'OiZeu rare). Comédien et metteur en scène, puis directeur de l'Association nationale théâtre et éducation (ANRAT). Il dirige actuellement L'OiZeu rare, Spécialiste des questions d'éducation artistique, Jean gabriel Carasso assure interventions, débats et conférences...

Associations, n'hésitez pas à contacter Jean-Gabriel Carasso / loizorare@wanadoo.fr

## ASSURANCES DES INSTRUMENTS ET GARANTIES DES MUSICIENS : UN SERVICE SPÉCIFIQUE DE LA FNAPEC



Partenaire historique de la FNAPEC, la Mutuelle des Musiciens, propose pour les adhérents des APEC, des formules de garanties spécialement adaptées aux activités musicales des élèves de Conservatoires et Ecoles de Musique et à tarifs préférentiels (jusqu'à moins 40% selon les valeurs d'instruments).

Une protection complète à des conditions spécifiques FNAPEC :

- Elle assure tous les instruments et matériels de sons de toute valeur, contre le bris, les chocs, le vol, y compris en cas d'agression ou dans le véhicule et tous autres dommages accidentels, au domicile ou en déplacements et en tout lieu d'Europe.
- Elle protège les élèves en cas d'accident pendant les activités organisées par le conservatoire, l'école de musique ou l'APEC. Elle assure également la protection juridique de l'élève et de ses parents s'ils sont mis en cause dans le cadre de la pratique instrumentale et en particulier en cas de nuisances sonores.
- Elle assure la responsabilité civile des APEC adhérentes à la FNAPEC à des conditions particulièrement attractives.

De manière plus générale, exclusivement dédiée aux musiciens, la Mutuelle des Musiciens, propose une large gamme de couverture de risques : l'Assurance Habitation, une Individuelle Accident spécifiquement adaptée aux musiciens et danseurs, la Responsabilité Civile de toute association ou groupe musical mais aussi les luthiers et autres facteurs d'instruments. Bref, tous les musiciens et toutes les activités musicales !

En véritable partenaire, la Mutuelle des Musiciens est présente à vos côtés aux deux grands rendez vous de la FNAPEC que sont Musique d'Ensemble et le Congrès annuel !

Ponctuellement elle peut également, sur demande, participer à l'une ou l'autre des manifestations des APEC.

Pour tout contact : 03-20-57-91-33

contact@smamm.com ou sur [www.smamm.com](http://www.smamm.com)

LES MAÎTRES DU PIANO

50 Magasins

Le Prix du Web près de chez vous

[www.lesmaitresdupiano.net](http://www.lesmaitresdupiano.net)

[www.pianoshop.fr](http://www.pianoshop.fr)

**woodbrass.com**  
music instruments

*La musique  
est à tout le monde*



**25000 références au meilleur prix,  
chez vous en quelques clics.**

**Luthiers experts agréés par les assurances**

Magasin de 690m<sup>2</sup> ouvert du mardi au samedi de 10h à 19h30 sans interruption.  
9-15 avenue du Conservatoire 75019 PARIS - Métro ligne 5 Porte de Pantin sortie rue Adolphe Mille



# di-arezzo

L'univers des partitions



Le plus large choix !

Toutes les musiques

**Votre librairie musicale  
sur Internet**

[www.di-arezzo.com](http://www.di-arezzo.com)

ou par téléphone

► N° Indigo 0 820 205 283

0.09 € TTC / MN